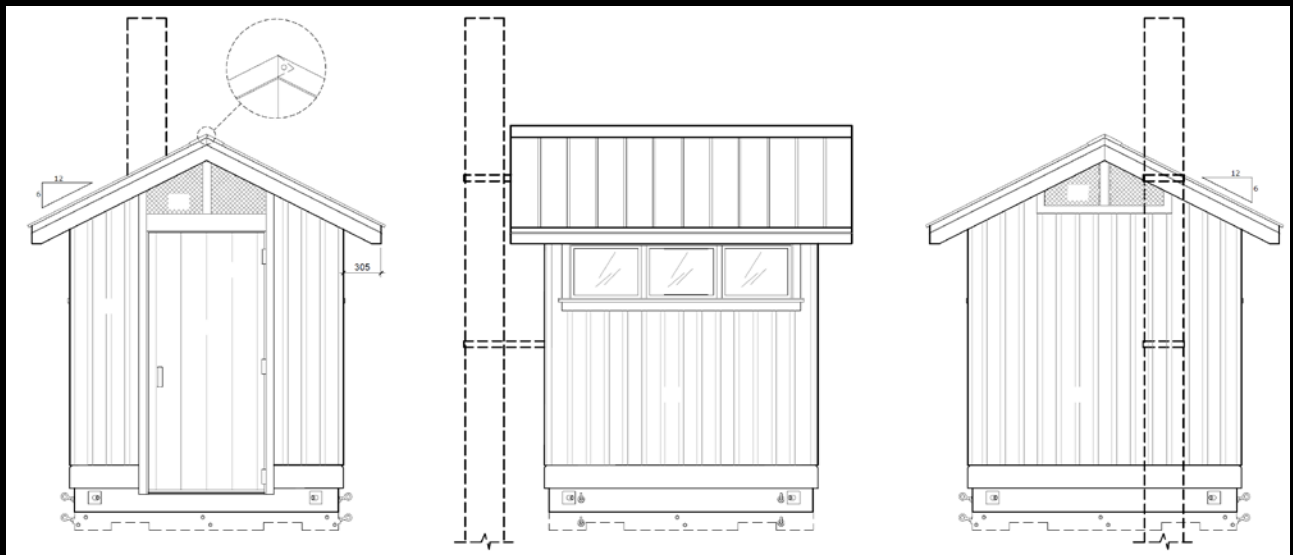


# PREFABRICATION OF OUTHOUSES

for

## GREENBELT AND GATINEAU PARK



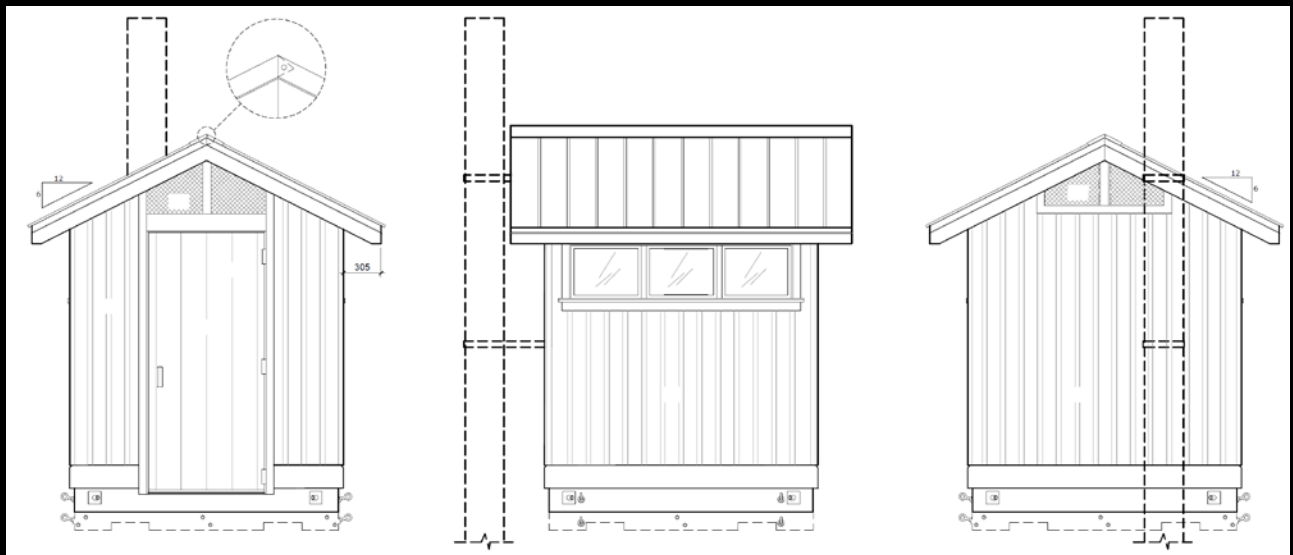
DESIGN AND CONSTRUCTION DIVISION  
JANUARY 2015  
DC 2000-7

NCC TENDER FILE #: AL1630  
SITE VISIT: Not Applicable

**TENDER CLOSING DATE:** January 20, 2016 at 3:00 p.m.

# PRÉFABRICATION DES TOILETTES

POUR LA CEINTURE DE VERDURE  
ET LE PARC DE LA GATINEAU



DIVISION DU DESIGN ET CONSTRUCTION  
JANVIER 2015  
DC 2000-7

DOSSIER DE SOUMISSION DE LA CCN NO. : AL1630  
VISITE DE CHANTIER: sans objet

DATE DE CLÔTURE DE LA SOUMISSION: le 20 janvier 2016 à 15h00

# INVITATION À SOUMISSIONNER

## Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AL1630**

<p><b>ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À:</b>          Allan Lapensée, Agent principal aux contrats          (613) 239-5678 poste 5051  <a href="mailto:allan.lapensee@ncc-ccn.ca">allan.lapensee@ncc-ccn.ca</a></p>	<p><b>N° DU CONTRAT:</b></p>
<p><b>CLÔTURE DE L'OFFRE :</b>          Le 20 janvier 2016 à 15h00, heure d'Ottawa.</p>	
<p><b>RETOURNER L'ORIGINAL</b>          Veuillez soumissionner en vous servant du présent formulaire et retourner à :</p>	<p>→ <b>Commission de la capitale nationale          Services d'approvisionnement          40, rue Elgin, Salle 202 (salle de courrier) au 2e étage entre 8h00 et 16h00          Ottawa, ON K1P 1C7          Référé au dossier de soumission de la CCN no. AL1630</b></p>
<p><b>DESCRIPTION DES BIENS:</b></p> <p>Fournir et livrer F.A.B. destination :</p> <p>Volet 'A' – Ontario          Fournir, fabriquer et livrer FAB destination trois (3) bécosses accès universelle (AU)</p> <p>ET</p> <p>Volet 'B' - Québec          Fournir, fabriquer et livrer FAB destination une (1) bécosse non-access universelle incluant tuyau de ventilation</p>	<p><b>RÉGION DE LIVRAISON:</b></p> <p>FAB destination:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Trois unités au 1740, avenue Woodroffe, Ottawa, ON</li> </ol> <p>ET</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Une unité au dépôt Crawley dans le Parc de la Gatineau, Chelsea, QC</li> </ol>

# INVITATION À SOUMISSIONNER

## Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA  
CCN:

**AL1630**

### I. OFFRE

Le soumissionnaire soussigné (ci-après appelé "l'Entrepreneur") offre par les présentes à la Commission de la capitale nationale de fournir et livrer les biens/services selon la spécification, les modalités et conditions pour **le(s) prix forfaitaire(s) et/ou unitaire tous compris** tel que mentionné(s) dans la section III.

### II. ENTENTE GÉNÉRALE L'Entrepreneur convient:

1. de livrer les biens pour ou avant le 26 mars 2016.
2. **de fournir, à ses propres frais, les garantis suivantes:**
  - (a) **avec votre soumission** afin d'assurer la passation d'un contrat, un cautionnement de soumission d'une société acceptable, un chèque visé à l'ordre de la Commission de la Capitale nationale, ou une garantie en espèces au montant de 10% de la soumission incluant taxes.
  - (b) sur l'avis d'acceptation de la présente soumission, un cautionnement d'exécution d'un montant égal à 50% de la valeur du contrat et un cautionnement du paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux d'un montant égal à 50% de la valeur du contrat, ou, une garantie en espèce d'un montant de 20% de la soumission incluant taxes.
3. que la présente soumission et contrat, la spécification, les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales pour des biens et tous attachements et addenda émis doivent être et forment la soumission intégrale, et que la présente offre est faite sous réserve des dispositions qu'elle contient;
4. que la présente soumission remplace et annule toutes les communications, négociations et conventions relatives aux travaux, sauf celles qui font partie de la soumission intégrale, qu'elle est irrévocable pour une période de 30 jours à compter de la date de clôture des soumissions susmentionnées;
5. que la soumission intégrale, y compris les dispositions qu'elle contient et sous réserve de ces mêmes dispositions, lorsque acceptée et signée pour le compte de la Commission, est l'essence même d'un contrat liant l'Entrepreneur et la Commission.

# INVITATION À SOUMISSIONNER

## Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA  
CCN:

**AL1630**

III. L'Entrepreneur confirme que le(s) montant(s) inscrit(s) ci-dessous représentent le(s) prix forfaitaire(s) et/ou unitaire tous compris mentionné(s) à la clause 1 de la page 1:

DESCRIPTION	Taux unitaire (incl. transportation) (en \$ Cdn)	x quantité des unités	MONTANT PARTIEL	Taxes en Ontario TVHO 13%	Taxes au Québec TPS/TVQ 14.975 %	TOTALES (en \$ Cdn)
<b>Volet 'A' – Ontario</b> Fournir, fabriquer et livrer FAB destination <u>trois (3) bécosses accès universelle (AU)</u>		x 3 unités				
<b>Volet 'B' - Québec</b> Fournir, fabriquer et livrer FAB destination une (1) bécosse non-accès universelle incluant tuyau de ventilation		x 1 unité				
<b>TOTALES (en \$ Cdn)</b>						

L'attribution du marché sera le soumissionnaire qui rencontre toutes les exigences obligatoires, les modalités et conditions, et, qui présente à la CCN la meilleure valeur au plan financier sur le grand total incluant les taxes. La Commission se réserve le droit de vérifier tous les items proposés par le plus bas soumissionnaire. La Commission se réserve aussi le droit de ne pas accepter la meilleure soumission au plan financier ni quelque soumission que ce soit, d'annuler la demande de soumission, et(ou) de faire paraître de nouveau la demande de soumission, dans sa forme originale ou en version modifiée. La Commission se réserve également le droit d'entamer des négociations avec le soumissionnaire retenu et(ou) tout autre soumissionnaire.

#### IV. FACTURATION

- Le entrepreneur aura le droit de recevoir les paiements dans les 30 jours, lorsque le représentant technique aura fait la livraison du certificat indiquant qu'effectivement la facture est authentique et exacte, que le entrepreneur a dûment effectué les travaux durant la période visée et a observé les termes du contrat.

## INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA  
CCN:

**AL1630**

- La Commission est une société d'État assujettie à la Taxe sur les biens et les services (TPS) et à la Taxe de vente provinciale (TVHO ou TVQ). L'entrepreneur doit indiquer séparément, avec la demande de paiement, le montant de la TPS et de la TVHO ou TVQ, dans la mesure applicable, que la Commission paiera. Ces montants seront versés à l'entrepreneur qui devra remettre les montants appropriés à Revenu Canada et aux gouvernements provinciaux appropriés. Le soumissionnaire gagnant doit remplir le formulaire T1204 au complet avant d'être attribuer un contrat.
  - Toutes les factures doivent mentionner le numéro du contrat **xxxxxx (numéro à 6 chiffres sur la première page lorsqu'un contrat est exécuté entre le entrepreneur et la Commission)** et être soumises en trois exemplaires à :
    - Section des comptes payables
    - Commission de la capitale nationale
    - 3<sup>e</sup> étage
    - 40, rue Elgin
    - Ottawa, Ontario
    - K1P 1C7
    - ou, envoyé par courriel en format Adobe (fichier .pdf) à [payables@ncc-ccn.ca](mailto:payables@ncc-ccn.ca).
  - Afin de vous assurer d'un règlement rapide, veuillez préparer votre facture selon les prix cotés. Des erreurs dans la facturation peuvent causer des retards de paiement. Nous vous prions de soumettre votre facture à l'adresse mentionnée ci-dessus et indiquer clairement le numéro de contrat.
- V. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent principal des contrats, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrable avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent principal des contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent principal des contrats. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée

**INVITATION À SOUMISSIONNER**  
**Formulaire de soumission / contrat**

N° DE SOUMISSION DE LA  
 CCN:

**AL1630**

**VI. RÉCEPTION D'ADDENDA**

Nous accusons réception des addenda suivants \_\_\_\_\_.

Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

**Nous OFFRONS de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux conditions et modalités énoncées dans la présente et au(x) prix soumis les articles et (ou) les services énumérés ci-dessus et sur toute feuille ci-jointe.**

Nom et adresse de l'Entrepreneur :

Signature(s)

Title:

Date:

Témoin(s)

Téléphone:

Télécopieur:

Date:

*Attesté et signé au nom de la Commission ce*

*jour de*

*, 2016 en présence de:*

**SIGNATURE(S) DE LA CCN**

**TITRE**

**TÉMOIN(S)**

---

## CONTRATS DE FOURNITURES

### Instructions à l'intention des soumissionnaires

---

#### 1. Adresse

L'enveloppe contenant la soumission doit être adressée au Service des finances et des approvisionnements, Commission de la capitale nationale, 40, rue Elgin, 3<sup>e</sup> étage, Infocentre, Ottawa (Ontario) K1P 1C7.

L'enveloppe doit indiquer clairement le nom et l'adresse du soumissionnaire ainsi que la date et l'heure limites de réception des soumissions.

#### 2. Livraison des soumissions

Les soumissions doivent parvenir à la Commission de la capitale nationale au plus tard à la date et à l'heure limites précises fixées dans l'appel d'offres. Il faut veiller à poster ou à livrer les soumissions suffisamment de temps à l'avance, étant donné que les soumissions reçues après la date et l'heure spécifiées ne seront pas acceptées ni prises en considération et qu'elles seront retournées au soumissionnaire sans avoir été ouvertes.

#### 3. Soumissions inacceptables

Soumissions non présentées sur le formulaire de soumission et de contrat ci-joint.

Soumissions transmises par télécopieur, à moins d'indication contraire.

Soumissions reçues après la date et l'heure limites de réception des soumissions.

Les soumissions incomplètes risquent d'être rejetées.

Les soumissions non signées seront exclues.

#### 4. Révision des soumissions

Le soumissionnaire peut apporter des révisions à sa soumission par télécopieur ou encore par voie ou de lettre, à la condition que ces révisions soient reçues avant la date et l'heure limites de réception des soumissions.

Les messages transmis par télécopieur, les lettres ou les télégrammes doivent indiquer clairement les changements requis.

#### 5. Acceptation de l'offre

La Commission n'a l'obligation d'accepter aucune des soumissions, pas même la plus basse.

#### 6. Façon de remplir le formulaire de soumission et de contrat

Indiquer le prix unitaire de chaque élément, multiplier par la quantité estimative, inscrire la somme dans la colonne Total et ajouter la TPS et la TVP s'il y a lieu avant d'inscrire le montant total.

La TVP est calculée en fonction de la loi de la province où a lieu la livraison.

Dactylographier ou inscrire lisiblement en lettres moulées la raison sociale complète du soumissionnaire, son adresse et son numéro de téléphone sous les rubriques Raison sociale complète de l'entrepreneur et Adresse commerciale de l'entrepreneur respectivement.

Signer le formulaire de soumission ou de contrat dans l'espace prévu à cette fin et conformément aux instructions ci-après.



---

**CONTRATS DE FOURNITURES**  
**Instructions à l'intention des soumissionnaires**

---

La soumission doit être signée par un représentant dûment autorisé de l'entreprise. Celui-ci doit apposer sa signature normale et indiquer en regard de celle-ci à quel titre il agit. La soumission doit également porter le sceau de l'entreprise, si elle en possède un.

Il ne faut rien inscrire dans la section réservée à la signature des représentants de la Commission.

Les soumissions dûment remplies doivent être présentées en deux exemplaires, dans l'enveloppe fournie à cette fin.

---

## CONTRATS DE FOURNITURES

### Conditions générales

---

1. La présente commande et les présentes conditions générales sont indivisibles et constituent l'intégralité du contrat passé entre la Commission et l'entrepreneur et aucune variation par rapport à ce contrat, peu importe la façon dont elle est formulée et peu importe si l'entrepreneur l'accepte, n'aura d'effet à moins que la Commission n'y donne son consentement par écrit. Aucune pratique locale, générale ou commerciale n'est censée faire varier les conditions du contrat. Lorsque le contexte l'exige, le terme « fournitures » englobe les services.
2. La Commission recevra les fournitures sous réserve de leur inspection finale et de leur acceptation par le consignataire désigné dans la présente commande ou, si le consignataire n'est pas désigné, par toute personne autorisée par la Commission. Les fournitures défectueuses ou non conformes au devis pourront être retournées à l'entrepreneur aux frais de ce dernier.
3. En plus de devoir respecter le devis ou toute garantie légale explicite ou implicite, et même si les fournitures ont été acceptées par la Commission, l'entrepreneur devra, pendant toute la durée de la garantie qu'il aura donnée, remplacer à ses frais les fournitures qui seraient ou deviendraient défectueuses en raison d'un vice de fabrication, de l'utilisation de matériaux présentant un défaut ou d'une mauvaise qualité d'exécution. Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit indiquer la durée de sa garantie courante ainsi que les conditions auxquelles elle est assujettie.
4. L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'utiliser et de vendre tout dispositif ou toute pièce brevetés faisant partie des fournitures achetées et il convient de garantir la Commission contre toute demande de paiement de redevances ou de droits de licence et contre toute autre réclamation pouvant résulter de l'utilisation ou de la vente de ces pièces ou dispositifs, que ceux-ci fassent ou non partie du devis prescrit par la Commission ou qu'ils aient ou non été utilisés par l'entrepreneur dans les fournitures achetées, à défaut de devis.
5. Le fournisseur doit assumer les risques liés aux fournitures, c'est-à-dire qu'il doit assumer l'éventuelle perte partielle ou totale de ces fournitures, ou les dommages qu'elles peuvent subir tant qu'elles n'ont pas été livrées à la Commission. Cette dernière se réserve le droit de modifier le lieu de livraison n'importe quand avant l'expédition des fournitures. Dans une telle éventualité, l'entrepreneur aura droit à une indemnité en cas d'augmentation réelle de ses coûts et, inversement, si le changement du lieu de livraison entraîne une diminution de ses coûts, il devra réduire ses prix en conséquence.
6. Sauf indication contraire, les fournitures doivent être neuves et n'avoir jamais été utilisées, et l'entrepreneur doit respecter rigoureusement les quantités, le devis et les conditions se rattachant à la présente commande. Les délais fixés constituent une condition essentielle du contrat.
7. Cette vente est une vente « rendu », c'est-à-dire que, sauf indication contraire, elle doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de chargement, de déchargement et de transport. Si l'entrepreneur paie à l'avance des frais de transport censés être à la charge de la Commission selon les modalités du présent contrat, ces frais doivent être indiqués séparément sur la facture.

---

## CONTRATS DE FOURNITURES

### Conditions générales

---

8. Si les fournitures sont expédiées en wagons complets, il faut faire parvenir immédiatement à la Commission des avis d'expédition paraphés portant le numéro des wagons ainsi que l'itinéraire du chargement. Les consignes pour le service des wagons seront déduites pour chacun des wagons qui parviendront à la Commission sans que celle-ci n'ait reçu d'avis d'expédition.
9. a) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.  
b) Si elle les trouve acceptables, la Commission paiera conformément aux dispositions du contrat les fournitures qui auront été livrées ou les services qui auront été rendus par l'entrepreneur avant que l'avis n'ait été donné. Pour ce qui est des fournitures qui n'auront pas été livrées ou des services qui n'auront pas été rendus avant cet avis, la Commission défraiera l'entrepreneur conformément aux conditions du contrat et elle lui versera en outre une indemnité juste et raisonnable à l'égard de ces fournitures et services.  
c) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.  
d) Le président peut, en donnant un avis à cet effet à l'entrepreneur, annuler ou suspendre en totalité ou en partie les travaux non terminés.
10. Sauf indication contraire dans la présente commande, le paiement sera effectué en devises canadiennes dans les 30 jours suivant la présentation de factures ou de demandes de paiement partiel ou dans les 30 jours suivant la livraison des fournitures, selon le délai le plus long. Les remises seront calculées à compter de la date où la Commission aura reçu les fournitures et des factures ou demandes de paiement partiel acceptables.
11. Le montant en dollars indiqué dans la présente commande constitue un montant final et, sauf indication contraire, il comprend la totalité des taxes (TPS et TVP) et droits applicables.
12. Aucun député à la Chambre des communes du Canada ne peut être partie au présent contrat ni en tirer un avantage quelconque.
13. Le présent accord établit comme bénéficiaires et lie les successeurs et ayants droit de la Commission et de l'entrepreneur respectivement, à la condition que l'entrepreneur s'abstienne de céder l'accord ou toute partie de son exécution sans le consentement écrit préalable de la Commission. Toute cession faite sans un tel consentement sera sans effet.
14. Les devis, dessins, échantillons, modèles et matrices fournis à l'entrepreneur par la Commission en vue de l'exécution de la commande sont réputés appartenir à la Commission et doivent lui être retournés aux frais de l'entrepreneur sur demande.
15. Les produits contrôlés sont assujettis au règlement relatif au SIMDUT.

## CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Numéro de cautionnement \_\_\_\_\_

Montant \_\_\_\_\_ \$

**SACHEZ PAR LES PRÉSENTES** que \_\_\_\_\_ à titre de débiteur principal (ci-après le débiteur principal), et \_\_\_\_\_, à titre de caution (ci-après appelée la caution), s'obligent et obligent leurs héritiers, exécuteurs et ayants droit conjointement et solidairement, sous réserve des conditions énoncées aux présentes, envers la Commission de la capitale nationale, le créancier, (ci-après appelée la CCN), au paiement de la somme de \_\_\_\_\_ dollars ( \_\_\_\_\_ \$) en monnaie légale du Canada.

**SIGNÉ ET SCELLÉ** le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ . ATTENDU QUE le débiteur principal a présenté une soumission écrite à la CCN en date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ pour : \_\_\_\_\_ .

**LE PRÉSENT CAUTIONNEMENT SERA NUL ET NON AVENU :**

- (a) si le débiteur principal, dans l'éventualité où sa soumission est acceptée dans le délai prescrit par la CCN ou, en l'absence d'un tel délai, dans les soixante (60) jours suivant la date de clôture de l'appel d'offres:
  - 1. signe, dans le délai prescrit par la CCN ou, en l'absence d'un tel délai, dans les quatorze (14) jours suivant la présentation pour signature des formulaires requis, tous les documents contractuels qu'il peut être tenu de signer aux termes de la soumission acceptée;
  - 2. fournit un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur nominale respective de 50% de la valeur du contrat, à la satisfaction de la CCN, ou toute autre garantie acceptable par la CCN;
- (b) si le débiteur principal verse à la CCN la différence entre le montant de sa soumission et le montant du contrat conclu par la CCN pour les travaux, les fournitures et les services visés par ladite soumission, dans le cas où la valeur de ce contrat est supérieure au montant de la soumission du débiteur principal;

dans le cas contraire, le présent cautionnement demeurera en vigueur.

**POURVU TOUTEFOIS** que la caution et le débiteur principal ne soient pas obligés envers la CCN pour une somme supérieure au montant prévu dans le présent cautionnement.

**POURVU ÉGALEMENT** que la caution ne fasse l'objet d'aucune poursuite ou action en justice, à moins que cette poursuite ou cette action ne soit intentée et signifiée à son siège social au Canada dans les douze (12) mois suivant la date du présent cautionnement.

**EN FOI DE QUOI** le débiteur principal et la caution, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, ont dûment signé et scellé le présent cautionnement à la date indiquée plus haut.

**SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ, en présence de :**

Débiteur principal \_\_\_\_\_

Témoins \_\_\_\_\_

Caution \_\_\_\_\_

Remarque : le cas échéant, apposer le seau de la compagnie.

# CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION

Numéro de cautionnement \_\_\_\_\_

Montant \_\_\_\_\_ \$

**SACHEZ PAR LES PRÉSENTES** que \_\_\_\_\_ à titre de débiteur principal (ci-après le débiteur principal), et \_\_\_\_\_, à titre de caution (ci-après appelée la caution), s'obligent et obligent leurs héritiers, exécuteurs et ayants droit conjointement et solidairement, sous réserve des conditions énoncées aux présentes, envers la Commission de la capitale nationale, le créancier, (ci-après appelée la CCN), au paiement de la somme de \_\_\_\_\_ dollars ( \_\_\_\_\_ \$) en monnaie légale du Canada.

**SIGNÉ ET SCELLÉ** le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ . ATTENDU QUE le débiteur principal a conclu un contrat écrit à la CCN en date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_

pour : \_\_\_\_\_

**LE PRÉSENT CAUTIONNEMENT SERA NUL ET NON AVENU** si le débiteur principal s'acquitte, de manière satisfaisante et de bonne foi, de toutes les obligations qui lui incombent en vertu du contrat; dans le cas contraire, le présent cautionnement demeurera en vigueur et aura plein effet, sous réserve des conditions suivantes:

1. Dans le cas où le débiteur principal omet d'exécuter l'une quelconque de ses obligations et que la CCN déclare qu'il est en situation de défaut :
  - (a) si le mandat des travaux n'est pas retiré au débiteur principal, la caution doit remédier au défaut du débiteur principal;
  - (b) si le mandat des travaux est retiré au débiteur principal, sur instruction de la CCN à cette fin, la caution doit achever les travaux conformément aux modalités du contrat, pourvu que, si un contrat est conclu à cette fin:
    - (i) ce contrat soit conclu entre la caution et l'entrepreneur chargé d'achever les travaux;
    - (ii) le choix de cet entrepreneur soit approuvé par la CCN;
  - (c) si le mandat des travaux est retiré au débiteur principal et si la CCN, après en avoir donné un avis raisonnable à la caution, n'enjoint pas à la caution d'achever les travaux, cette dernière doit assumer les coûts d'achèvement des travaux qui excèdent le montant dont dispose la CCN en vertu du contrat;
  - (d) la caution doit assumer la responsabilité et payer tous les dépassements de coûts liés à l'achèvement des travaux;
  - (e) la caution n'a pas droit aux sommes gagnées par le débiteur principal en vertu du contrat jusqu'à la date du défaut, ni aux retenues prélevées et détenues par la CCN sur ces sommes; la responsabilité de la caution en vertu du présent cautionnement demeure pleinement en vigueur à condition toutefois, sans limiter la généralité de ce qui précède, qu'à l'achèvement des travaux, à la satisfaction de la CCN, toute somme gagnée par le débiteur principal dans le cadre du contrat et toute retenue prélevée et détenue par la CCN sur ces sommes soit versée à la caution.
2. La responsabilité de la caution ne peut excéder le montant du présent cautionnement.
3. Aucune action en justice ou demande ne peut être intentée par la CCN contre la caution en vertu des présentes après l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date d'exigibilité du dernier paiement en vertu du contrat.

**EN FOI DE QUOI** le débiteur principal et la caution, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, ont dûment signé et scellé le présent cautionnement à la date indiquée plus haut.

**SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ, en présence de :**

Débiteur principal \_\_\_\_\_

Témoins \_\_\_\_\_

Caution \_\_\_\_\_

Remarque : le cas échéant, apposer le seau de la compagnie.

# CAUTIONNEMENT POUR LE PAIEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES MATÉRIAUX

Numéro de cautionnement \_\_\_\_\_

Montant \_\_\_\_\_ \$

**SACHEZ PAR LES PRÉSENTES** que \_\_\_\_\_ à titre de débiteur principal  
(ci-après le débiteur principal), et \_\_\_\_\_ , à titre de caution (ci-après appelée  
la caution), s'obligent et obligent leurs héritiers, exécuteurs et ayants droit conjointement et solidairement, sous réserve des conditions énoncées aux  
présentes, envers la Commission de la capitale nationale, le créancier, (ci-après appelée la CCN), au paiement de la somme de

\_\_\_\_\_ dollars ( \_\_\_\_\_ \$) en monnaie  
légale du Canada. **SIGNÉ ET SCELLÉ** le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ ATTENDU QUE le débiteur principal a

conclu un contrat écrit à la CCN en date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ pour : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ (le contrat), lequel est

incorporé aux présentes par renvoi pour en faire partie intégrante.

**LE PRÉSENT CAUTIONNEMENT SERA NUL ET NON AVENU** si tous les paiements exigibles sont versés sans retard à tous les réclamants qui ont fourni de la main-d'œuvre des services ou des matériaux dans le cadre du contrat, y compris dans le cadre de toute modification contractuelle subséquente et de toute prolongation dûment autorisées, la caution renonçant par les présentes à son droit d'être avisée concernant ces modifications et prolongations ; au cas contraire, le cautionnement demeurera valide et en vigueur, sous réserve des conditions suivantes :

1. Dans le cadre du présent cautionnement, le réclamant (demandeur) désigne toute personne ayant conclu un contrat directement avec le débiteur principal ou l'un quelconque de ses sous-traitants pour de la main-d'œuvre des matériaux ou les deux, utilisés ou raisonnablement requis dans l'exécution du contrat ; sont compris dans la main-d'œuvre et les matériaux : l'eau, le gaz, l'énergie, l'éclairage, le chauffage, le mazout, l'essence naturelle, les services de téléphone et la location d'équipements (à l'exclusion de la location dont le loyer doit être inclus dans le prix d'achat du contrat) directement liés au contrat.
2. Le présent cautionnement ne s'applique pas aux demandes de paiement portant sur de la main-d'œuvre des services ou des matériaux fournis dans le cadre du contrat lorsque ces demandes représentent une dépense d'immobilisation ou des frais généraux ou d'administration encourus par le débiteur principal dans l'exécution du contrat.
3. Le débiteur et la caution conviennent par les présentes, conjointement et solidairement avec la CCN, que si un réclamant n'est pas payé en vertu de son contrat avec le débiteur ou avec un quelconque sous-traitant du débiteur dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achèvement des services ou de la livraison des matériaux, la CCN pourra intenter une action en justice en vertu du présent cautionnement et poursuivre cette action jusqu'à jugement final et exécution pour toute somme qui peut être due. Le droit de la CCN d'intenter une telle action est cédé au réclamant conformément à la Partie VIII de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4. Aux fins du présent cautionnement, la responsabilité du débiteur et de la caution face à un réclamant qui n'a pas conclu de contrat avec le débiteur se limite au montant que le débiteur aurait eu à payer au réclamant si les dispositions législatives provinciales ou territoriales applicables en matière de liens et de privilèges s'étaient appliquées aux travaux. Un réclamant n'est pas tenu de respecter les dispositions de ces lois qui établissent les procédures à respecter relativement aux avis, aux enregistrements ou autres qu'il aurait autrement été tenu de respecter pour conserver ou valider toute réclamation à l'égard de liens ou de privilèges dont il aurait pu se prévaloir. Le réclamant doit avoir droit d'acheminer sa réclamation et d'obtenir recouvrement en vertu des présentes, sous réserve des conditions et des exigences de notification prévues au cautionnement.
5. Toute modification importante du contrat conclu entre le débiteur et la CCN ne peut en aucune manière porter préjudice aux droits et intérêts d'un réclamant qui n'a pas contribué ou provoqué cette modification.
6. Aucun réclamant ne peut intenter une action en justice en vertu des présentes :
  - (a) à moins d'avoir donné un avis écrit, dans le délai imparti aux présentes, au débiteur principal et à la caution désignée aux présentes, indiquant aussi précisément que possible le montant réclamé. Cet avis doit être transmis par courrier recommandé à toute place d'affaires du débiteur et de la caution ou signifié conformément aux règles de signification des procédures judiciaires en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux faisant l'objet du contrat sont situés. L'avis doit être donné :
    - (i) pour toute réclamation portant sur la retenue ou une partie de la retenue que le débiteur principal ou l'un quelconque de ses sous-traitants est tenu de prélever en vertu du contrat entre le réclamant et le débiteur principal ou, le cas échéant, du contrat entre le réclamant et le sous-traitant du débiteur principal, dans un délai de cent vingt (120) jours suivant la date d'exigibilité du dernier paiement dû au réclamant en vertu du contrat ;

.../2

- (ii) pour toute réclamation portant sur des sommes autres que la retenue mentionnée à l'alinéa qui précède, dans un délai de cent vingt (120) jours suivant le dernier jour où les services, les travaux, la main-d'œuvre ou les matériaux visés par la réclamation ont été fournis en vertu du contrat entre le réclamant et le débiteur principal ou son sous-traitant ;
  - (b) après l'expiration d'un délai d'une (1) année suivant la date à laquelle le débiteur principal a cessé les travaux en vertu du contrat, y compris les travaux exécutés en vertu d'une garantie accessoire au contrat ;
  - (c) ailleurs que devant un tribunal compétent dans la province ou le district du Canada où sont situés les travaux ou une partie des travaux visés par le contrat ; les parties au cautionnement conviennent par les présentes de se soumettre à la compétence de ce tribunal.
7. Doit être déduit du montant du présent cautionnement tout paiement effectué de bonne foi en vertu des présentes.
8. La caution ne peut réclamer aucune somme en vertu du contrat et le montant et l'étendue de sa responsabilité en vertu du présent cautionnement demeurent inchangés. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la caution est tenue de payer toutes les réclamations valables soumises par un réclamant en vertu du présent cautionnement avant qu'une somme quelconque relative au contrat et retenue par la CCN ne puisse être versée à la caution.
9. La responsabilité de la caution ne peut excéder le montant du présent cautionnement.

**EN FOI DE QUOI** le débiteur principal et la caution, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, ont dûment signé et scellé le présent cautionnement à la date indiquée plus haut.

**SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ, en présence de :**

Débiteur principal \_\_\_\_\_

Témoins \_\_\_\_\_

Caution \_\_\_\_\_

Remarque : le cas échéant, apposer le seau de la compagnie.

New supplier / Nouveau fournisseur  Update / Mise à jour

Supplier No. / N° du  
fournisseur

**SUPPLIER-DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM  
FOURNISSEUR-FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT**

For NCC use only / À l'usage de  
la CCN seulement

**PART 'A' - IDENTIFICATION / PARTIE 'A' - IDENTIFICATION**

Legal name of entity or individual / Nom légal de l'entité ou du particulier		Operating name of entity or individual (if different from Legal Name) / Nom commercial de l'entité ou du particulier (s'il diffère du nom légal)	
Former Public Servant in receipt of a PSSA Pension / Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension en vertu de la LPFP		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
An entity, incorporated or sole proprietorship, which was created by a Former Public Servant in receipt of a PSSA pension or a partnership made of former public servants in receipt of PSSA pension or where the affected individual has a controlling or major interest in the entity. / Une entité, constituée en société ou à propriétaire unique, créée par un ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, ou un partenariat formé d'anciens fonctionnaires touchant une pension en vertu de la LPFP, où les entités dans lesquelles ils détiennent le contrôle ou un intérêt majoritaire.		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
Address / Adresse		Telephone No. / N° de téléphone :	Fax No. / N° de télécopieur :
Postal code / Code postal		( )	( )

**PART 'B' - STATUS OF SUPPLIER / PARTIE 'B' - STATUT DU FOURNISSEUR**

(1) Sole proprietor / Propriétaire unique <input type="checkbox"/>	If sole proprietor, provide: / Si propriétaire unique, indiquez :	Last Name / Nom de famille	First name / Prénom	Initial / Initiale
(2) Partnership / Société de personnes <input type="checkbox"/>	SIN - mandatory for (1) & (2) / NAS - obligatoire pour (1) & (2)	Corporation / Société <input type="checkbox"/>	Business No. (BN) / N° de l'entreprise (NE)	
GST/HST / TPS et TVH		QST / TVQ (Québec)		
Number / Numéro : _____		Number / Numéro : _____		
Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>		Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>		
Type of contract / Genre de contrat		Contract for goods only / Contrat de biens seulement <input type="checkbox"/>		
Contract for services only / Contrat de services seulement <input type="checkbox"/>		Contract for mixed goods & services / Contrat de biens et services <input type="checkbox"/>		
Type of goods and/or services offered / Genre de biens et/ou services rendus :				

**PART 'C' - FINANCIAL INSTITUTION / PARTIE 'C' - RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE**

**Please send a void cheque with this form / Veuillez, s.v.p., envoyer un spécimen de chèque avec ce formulaire**

Branch Number / N° de la succursale	Institution No. / N° de l'institution :	Account No. / N° de compte :
Institution name / Nom de l'institution :		Address / Adresse :
Postal Code / Code postal :		

**PART 'D' - DIRECT DEPOSIT PAYMENT NOTIFICATION / PARTIE 'D' - AVIS DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT**

E-mail address / Adresse courriel :

**PART 'E' - CERTIFICATION / PARTIE 'E' - CERTIFICATION**

I certify that I have examined the information provided above and it is correct and complete, and fully discloses the identification of this supplier.	Je déclare avoir examiné les renseignements susmentionnés et j'atteste qu'ils sont exacts et constituent une description complète, claire et véridique de l'identité de ce fournisseur.		
Where the supplier identified on this form completes part C, he hereby requests and authorizes the National Capital Commission to directly deposit into the bank account identified in part C, all amounts payable to the supplier.	Lorsque le fournisseur indiqué sur ce formulaire remplit la partie C, par la présente, il demande et autorise la Commission de la capitale nationale à déposer directement dans le compte bancaire indiqué à la partie C, tous les montants qui lui sont dus.		
_____ Name of authorized person / Nom de la personne autorisée	_____ Title / Titre	_____ Signature	_____ Date
Telephone number of contact person / Numéro de téléphone de la personne ressource : ( )			

**IMPORTANT**

Please fill in and return to the National Capital Commission with one of your **business cheque unsigned and marked « VOID »** or a letter from your bank (for verification purposes).

Veillez remplir ce formulaire et le retourner à la Commission de la capitale nationale avec **un spécimen de chèque de votre entreprise non signé et portant la mention « ANNULÉ »** ou une lettre de votre banque (à des fins de vérification).

Mail or fax to: Procurement Assistant, Procurement Services  
National Capital Commission  
202-40 Elgin Street  
Ottawa, ON K1P 1C7 Fax: (613) 239-5007

Poster ou télécopier à : Assistant à l'approvisionnement  
Services de l'approvisionnement  
Commission de la capitale nationale  
40, rue Elgin, pièce 202  
Ottawa (Ontario) K1P 1C7 Télécopieur : (613) 239-5007



**SUPPLIER – DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM**

**FOURNISSEUR – FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT**

**Supplier Tax Information**

Pursuant to paragraph 221(1) (d) of the *Income Tax Act*, NCC must declare form T-1204, contractual payments of government for services, all payments made to suppliers during the calendar year in accordance to related service contracts (including contracts for mixed goods and services).

The paragraph 237(1) of the *Income Tax Act* and the article 235 of the Income Tax Regulations require the supplier to provide all necessary information below to the organization who prepares the fiscal information forms.

Questions: Sylvie Monette, Accounts Payable and Receivable Officer – (613) 239-5678, ext. 5156 or [sylvie.monette@ncc-ccn.ca](mailto:sylvie.monette@ncc-ccn.ca)

**Direct deposit payment information**

All amounts payable by NCC to the supplier will be deposited directly into the account you identified in part C. A NCC payment advice notice will also be sent to you by e-mail detailing the particularities of the payment to the address identified in part D.

You must notify the NCC of any changes to your financial institution, branch or account number. You will then have to complete a new form.

The account you identified has to hold Canadian funds at a financial institution in Canada.

**The advantages of direct deposit payment**

Direct deposit payment is a convenient, dependable, safe and timesaving way to receive your invoice payment. Direct deposit payment is completely confidential.

Funds made by direct deposit payment will be available in your bank account within two (2) days after receiving the NCC payment advice notice.

**Renseignements sur les fournisseurs aux fins de l'impôt**

En vertu de l'alinéa 221(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CCN est tenu de déclarer, à l'aide du formulaire T-1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, tous paiements versés aux fournisseurs pendant une année civile en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).

Le paragraphe 237 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et l'article 235 du Règlement de l'impôt sur le revenu obligent les fournisseurs à fournir toutes les informations demandées ci-dessous à l'organisme qui prépare les formulaires de renseignements fiscaux.

Questions : Sylvie Monette, Agent aux comptes fournisseurs et comptes clients – (613) 239-5678, poste 5156 ou [sylvie.monette@ncc-ccn.ca](mailto:sylvie.monette@ncc-ccn.ca)

**Renseignements sur le paiement par dépôt direct**

Tous les montants versés par la CCN au fournisseur seront déposés directement dans le compte identifié à la partie C. Un avis de paiement de la CCN détaillant les particularités du paiement par dépôt direct vous sera envoyé par courriel à l'adresse courriel identifiée à la partie D.

Vous devez aviser la CCN de tout changement d'institution financière, de succursale ou de numéro de compte. Vous devrez donc remplir un nouveau formulaire.

Le compte que vous désignez doit être un compte en monnaie canadienne, détenu dans une institution financière au Canada.

**Avantages du paiement par dépôt direct**

Le paiement par dépôt direct est une méthode pratique, fiable et sécuritaire, qui permet de gagner du temps dans la réception de vos paiements de factures. Le paiement par dépôt direct est entièrement confidentiel.

Les paiements effectués par dépôt direct seront disponible dans votre compte bancaire dans un délai de deux (2) jours après que la CCN envoie l'avis paiement.

## **Partie I – SECTION DES EXIGENCES GÉNÉRALES**

### **1.0 DESCRIPTION DES TRAVAUX**

- .1 Les travaux de ce contrat sont décrits aux :**
  - Exigences Générales (8 pages)
  - Ensemble « A » - Dessins A1 - A9 et SA-1
  - Ensemble « B » - Dessins B1 - B9 et SB-1
- .2 Le présent contrat inclut ce qui suit :**
  - .1 Préfabrication :** fournir les matériaux, l'équipement et la main-d'œuvre requis pour la préfabrication de toilettes portables, en bois : TROIS (3) unités à accès universel (Ensemble « A ») et UN (1) unité standard (Ensemble « B »).
  - .2 Livraison :** livrer les toilettes préfabriquées à deux emplacements distincts:
    - Livrer TROIS (3) unités à accès universel (Ensemble « A ») au dépôt Woodroffe de la CCN : 1740 avenue Woodroffe (coin de Hunt Club), Ottawa, Ontario.
    - Livrer UN (1) unité standard (Ensemble « B ») incluant le tuyau d'évent et les articles de quincaillerie connexes au dépôt Crawley de la CCN : 119 rue Scott, Chelsea, Québec.
  - .3 Conception sans obstacle :** les travaux du présent contrat doivent respecter les dispositions de la norme CSA B651-12 Accessibilité des bâtiments et autres installations : règles de conception. Ceci comprend, sans s'y limiter, la hauteur d'installation et l'emplacement précis des pièces de quincaillerie et des accessoires (unités à accès universel).
- .3 Présentation de la soumission et du prix proposé :**
  - .1** Soumettre le prix proposé pour la construction et livraison des trois unités à accès universel et d'un unité standard, préfabriqués en conformité aux documents contractuels..
  - .2 Attribution du contrat :** le contrat sera attribué pour la construction et livraison de 4 unités préfabriqués, selon le prix global le moins élevé.
- .4 Calendrier des travaux :** Les travaux de ce contrat doivent être entrepris dans les 5 jours suivant l'attribution du contrat et doivent être complétés avant le 25 mars 2016.
- .5 Superviseur du projet :** L'Entrepreneur doit s'assurer qu'un superviseur du projet compétent et capable de gérer les travaux de fabrication requis pour réaliser ce contrat soit disponible à plein temps pour l'entière durée des travaux réalisés en atelier pour ce contrat.

### **2.0 REDEVANCES ET TAXES**

- .1** Payer toutes les redevances et taxes imposées par les gouvernements fédéral, provincial et municipal ainsi que par les autres autorités de réglementation. **Les unités préfabriqués seront assujettis aux taxes provinciales de la province où elles seront livrés (Ontario et Québec).**

### **3.0 LIVRAISON des UNITÉS PRÉFABRIQUÉES**

- .1** L'Entrepreneur sera responsable de la livraison sécuritaire de l'unité échantillon et des autres unités aux lieux d'entrepôts indiqués. Se reporter à 1.2.2 ci-dessus.
- .2** Veiller à respecter les règlements des ministères des transports de chaque province où seront transportées les unités. Obtenir les autorisations, les permissions et/ou les permis requis.
- .3** L'Entrepreneur fournira l'équipement et la main-d'œuvre pour charger et décharger les unités préfabriquées aux lieux d'entrepôt. Le poids de chaque unité aux dimensions pour l'accès universel est estimé à 1500kg. Le poids de l'unité aux dimensions standard n'est pas connu. L'entrepreneur est responsable pour déterminer ces poids.

- .4 Toutes les unités préfabriquées doivent être livrées aux lieux d'entreposage au plus tard le 25 mars 2016.
- .5 **L'Entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions pertinentes aux travaux du présent contrat, y compris les largeurs et les hauteurs limites de dégagement requises pour le transport des unités.**

#### **4.0 SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES PRODUITS D'USAGE EXTÉRIEUR**

- .1 **Tous les produits, matériaux et équipements** utilisés pour les travaux du présent contrat doivent respecter les exigences établies et être de la qualité requise pour **usage extérieur**.

#### **5.0 ENSEIGNES**

- .1 Les enseignes à caractère promotionnel sont interdites.
- .2 Toute la signalisation de sécurité utilisée pour ce projet sera bilingue (français et anglais).
- .3 Lors du transport et de la livraison des unités de toilettes, l'Entrepreneur doit fournir et utiliser la signalisation requise par la réglementation.

#### **6.0 MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX CANADIENS**

- .1 L'Entrepreneur utilisera de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens pour la conception et la réalisation des travaux du présent contrat, dans la mesure où ils seront disponibles, de la qualité requise, rentables et permettent la réalisation expéditive des travaux du présent contrat.

#### **7.0 DISCRÉTION**

- .1 Aucune partie de ce projet ne peut être discutée, publiée ou démontrée sans l'autorisation écrite de la CCN.

#### **8.0 SANTÉ ET SÉCURITÉ**

- .1 **Les travaux réalisés dans le cadre de ce contrat ne doivent menacer la sécurité de tous ceux en présence au lieu de fabrication, ni au cours de l'assemblage ou de la livraison des unités aux lieux indiqués par la CCN.**
- .2 L'entrepreneur sera requis de soumettre une politique de santé et sécurité du lieu des travaux à la CCN avant l'attribution du contrat.
- .3 Se conformer à toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, y compris sans s'y restreindre :
- Le Code national du bâtiment, parties 8 et 9
  - Le Code canadien du travail, Partie II, règlements de sécurité et santé au travail
  - Les lois et les règlements régissant la santé et la sécurité au travail dans la province où auront lieu les travaux de construction
  - L'Association canadienne de normalisation (CSA)
  - Santé Canada / Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
  - Le Code canadien du travail, règlements sur la santé et la sécurité au travail
  - Les lois sur la santé et la sécurité au travail de la province de fabrication et de livraison des unités
  - Les lois et règlements pouvant s'appliquer aux lieux des travaux et aux lieux de fabrication utilisés pour le présent contrat.

Garder sur les lieux de fabrication un exemplaire des normes applicables en matière de santé et de sécurité.

- .4 Responsabilités : L'Entrepreneur est responsable de la sécurité des personnes et des biens dans le chantier désigné où auront lieu les travaux du présent contrat.
- .5 Équipement de protection : Fournir le matériel et l'équipement de protection requis pour effectuer les travaux de ce contrat de manière saine et sécuritaire.
- .6 Permis et licences : Veiller à obtenir les permis et licences requis pour l'utilisation de la machinerie, des véhicules et des équipements requis pour les travaux de ce contrat.
- .7 Formation en santé et sécurité : Veiller à ce que toutes les personnes participant à la réalisation des travaux du présent contrat obtiennent la formation en matière de santé et sécurité dont ils ont besoin pour les activités qu'ils effectuent et les équipements qu'ils utilisent.
- .8 Dangers imprévus : En cas de danger imprévu ou s'il survient des facteurs, des conditions ou des dangers durant la réalisation des travaux de ce contrat, respecter les procédures accordant aux employés le droit de refuser de travailler, et ce, en conformité des lois et règlements en vigueur dans la province concernée.
- .9 Échafaudage et équipement d'accès : Fournir l'équipement d'accès nécessaire pour effectuer les travaux du présent contrat. L'équipement d'accès doit être conforme et être utilisée de manière conforme aux normes et règlements provinciaux et fédéraux pertinents et aux lois et règlements régissant la santé et la sécurité des travailleurs dans la province où auront lieu les travaux.
- .10 Poste de premiers soins : L'Entrepreneur doit maintenir un poste de premiers soins au lieu de fabrication. Le poste de premiers soins doit inclure, sans s'y limiter, du matériel de premiers soins, une douche oculaire portative et un réservoir d'eau potable contenant une bouteille de 20 litres d'eau potable.

## 9.0 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

- .1 S'assurer que les travaux de ce contrat ne constituent pas une menace pour l'environnement naturel.
- .2 L'accès aux lieux des travaux par le personnel et/ou l'équipement et la livraison/l'enlèvement des matériaux sera effectué de manière à ne pas déranger le milieu naturel environnant.
- .3 Information des fiches signalétiques :
  - Fournir au préalable les fiches signalétiques des produits et matériaux à utiliser pour examen et approbation avant leur utilisation pour ce projet.
  - Pour les travaux de ce projet, utiliser les produits et les matériaux les moins dommageables.
  - Mettre en œuvre les mesures de protection recommandées par les fabricants produits et des matériaux dont l'utilisation aura été acceptée.
- .4 Pollution provenant du carburant et des huiles :
  - L'Entrepreneur protégera le milieu naturel contre le déversement de carburant, d'huile ou toute autre substance dommageable pour l'environnement s'écoulant des équipements, des outils, de la machinerie et des véhicules utilisés pour les travaux de ce contrat.
  - L'Entrepreneur sera responsable de tous les coûts associés au nettoyage et/ou à la décontamination de tout déversement occasionné sur les lieux par les travaux de ce contrat.
- .5 Approche durable :
  - Dans la réalisation des travaux de ce contrat, l'Entrepreneur utilisera l'approche, les matériaux, les produits, les carburants et les équipements les moins dommageables

pour l'environnement, et lorsque possible, réutilisables, récupérables ou renouvelables.

- Les matériaux, équipements et déchets enlevés dans le cadre de ce contrat seront triés, acheminés ou protégés de manière à favoriser leur réutilisation ou leur récupération en premier lieu, plutôt qu'être évacués vers un site d'enfouissement.

## 10.0 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Normes et conformité des travaux : Se conformer aux exigences fédérales, provinciales et locales pertinentes dans l'exécution des travaux. En cas de divergence entre ces exigences et ce devis, les exigences les plus strictes prévaudront. Les travaux doivent s'effectuer dans le respect des règles en vigueur lors de l'exécution des travaux. Les codes normes et règlements qui s'appliquent comprennent, sans s'y restreindre, les suivantes :
- Le Code national du bâtiment, édition 2010 (y compris la partie 8 – Mesures de sécurité en construction et la partie 9)
  - Les exigences des lois en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail pour les projets de construction et appliquées par le ministère du Travail de la province où seront effectués les travaux.
  - Les règlements des ministères de l'Environnement concernés.
  - Les règles et règlements pertinents des municipalités concernées
  - Respecter ou dépasser les exigences des normes minimales de l'Office des normes générales du Canada (CGSB), de l'Association canadienne de normalisation (CSA), du Code national du bâtiment du Canada, édition 2010, ainsi que tous les codes fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents. En cas de divergence entre ces exigences, les exigences les plus strictes prévaudront.
  - Respecter ou dépasser les exigences minimales des dispositions pertinentes de la norme CAN CSA B651-12 – Normes et lignes directrices en matière d'accessibilité sans obstacle.
- .2 Qualité des nouveaux produits :
- Les produits, matériaux, équipements et articles utilisés dans l'exécution des travaux de ce contrat doivent être neufs et de la meilleure qualité requise pour l'usage prévu, à moins qu'il ne soit spécifiquement indiqué qu'il est permis de garder, réutiliser et réinstaller une composante existante.
  - Veiller à ce que tout produit proposé soit compatible avec les autres produits spécifiés pour un système ou avec les composantes dont la réutilisation et la réinstallation a été autorisée pour composer un système intégré. L'Entrepreneur doit porter toute incompatibilité apparente à l'attention de l'Ingénieur de la CCN et attendre ses directives à ce sujet.
- .3 Compétence, expérience de la main-d'œuvre et assurance de la qualité
- L'Entrepreneur doit embaucher seulement des sous-traitants qui possèdent les compétences et l'expérience requises pour effectuer les travaux de corps de métier exigés.
  - L'Entrepreneur gardera en dossier des copies des attestations de compétence et des permis d'exercice des corps de métier requis par les autorités compétentes et les organes de réglementation.
  - L'Entrepreneur embauchera un nombre suffisant d'ouvriers de corps de métier et utilisera la quantité d'équipement requise pour achever la réalisation de tous les travaux de ce contrat dans les délais établis.

- .4 Dessins d'atelier et fiches techniques : L'examen des dessins d'atelier par la CCN a pour seul but de vérifier la conformité au concept général. Fournir les dessins d'ateliers en format électronique pour les composantes suivantes:
- La structure sous-jacente du plancher et les ancrages de stabilité requis pour permettre le levage et le transport en une seule pièce de chaque unité de toilette une fois construite.
  - La surface du plancher, indiquant l'emplacement des joints soudés
  - Le dessin d'atelier de la porte indiquant les détails de montage de la quincaillerie.
  - Fiches techniques des pièces et des matériaux : détails standard des fiches signalétiques (FS), directives du fabricant, données techniques, échantillons de couleurs:
    - structure et surface du plancher
    - membrane sous-jacente de la toiture
    - toiture en métal, solins et accessoires
    - vitrage en plastique et joint de vitrage
    - bancs et sièges des toilettes
    - mailles en metal déployé et moustiquaires
    - accessoires de toilette
    - quincaillerie de porte
    - calfeutrage et finis
- .5 Fournir des échantillons aux matériaux, avec and sans fini, pour :
- revêtement « planches et lattes » et platelage du toit en cèdre, et revêtement et boiseries intérieurs en pin
- .6 Les travaux liés aux documents et échantillons à soumettre ne peuvent procéder avant d'avoir obtenu l'autorisation.
- .7 Substitution des produits : S'il s'avère nécessaire d'utiliser un produit de substitution, il revient à l'Entrepreneur de soumettre les renseignements techniques détaillés sur le produit originalement spécifié et le produit de substitution, en vue de l'examen, de l'évaluation et de l'acceptation le cas échéant du produit de substitution à titre de produit équivalent. Sauf indication contraire, tout produit ou matériel de substitution **doit être de qualité équivalente ou supérieure** au produit ou matériel qu'il remplace, **et ne doit pas occasionner un coût additionnel pour la CCN.** L'Entrepreneur doit déposer une demande écrite de substitution de produit en précisant les produits en cause et en fournissant tous les renseignements techniques nécessaires à l'évaluation de la substitution proposée.
- .8 Vérification des travaux :
- Sur demande, permettre à l'Ingénieur de la CCN de visiter le lieu de fabrication aux fins d'examen des travaux en cours.
  - Chaque semaine, transmettre à l'Ingénieur de la CCN des photos numériques illustrant l'avancement des travaux. Identifier les difficultés rencontrées et confirmer la date d'achèvement des travaux.
  - Préparer et transmettre à l'Ingénieur de la CCN un dossier photographique illustrant les substrats et la charpente avant qu'ils soient recouverts et dissimulés par les revêtements intérieurs et extérieurs. a photographic record of substrates and rough-ins prior to covering and concealment by exterior/interior finishes.
  - Montage dissimulé ou en applique : L'Entrepreneur doit dissimuler les pièces de fixation, etc. autant que possible. S'il faut les monter en applique, prévoir les alignements et les espacements requis.
  - Dossier de construction : Tout au long de la réalisation des travaux de ce contrat, tenir un registre des notes au dossier et d'annotations aux documents contractuels

en vue de documenter les travaux « tel que construit ». À l'achèvement des travaux, fournir à l'Ingénieur de la CCN un exemplaire des dessins tel que construit annotés.

.9 Directives du fabricant

- Sauf indication contraire dans le contrat ou les documents de construction, installer et monter les produits de manière conforme aux directives du fabricant et des recommandations des FS. Immédiatement aviser l'Ingénieur de la CCN de toute divergence entre les directives du fabricant et l'usage prévu ou l'intention de conception.

.10 Compatibilité des matériaux

- L'Entrepreneur installera seulement des matériaux qui sont compatibles entre eux et avec les matériaux existants qui seront maintenus dans le bâtiment et sur les lieux des travaux. Tous les matériaux installés qui seront jugés incompatibles seront remplacés avec des matériaux compatibles par l'Entrepreneur et ce, sans ajouter au coût du contrat.

.11 Pièces de fixation

- Toutes les pièces de fixation seront de la qualité requise pour usages extérieurs.
- Sauf indication contraire, fournir des pièces de fixation et autres accessoires métalliques ayant la même texture, couleur et fini que les éléments adjacents.
- Éviter toute action électrolytique entre des métaux ou des matériaux de nature différente.
- Déterminer l'espacement des ancrages en tenant compte des charges limites et de la résistance au cisaillement afin d'assurer un ancrage franc permanent.
- Les pièces de fixation qui pourraient causer l'effritement ou la fissuration de l'élément dans lequel elles sont ancrées seront refusées.

.12 **La qualité générale des matériaux et des travaux sera de qualité équivalente ou supérieure à l'exemple de toilettes déjà préfabriqués qu'on peut voir aux sites CCN.**

Veuillez contacter l'agent de projet de la CCN (Kathleen Dorner 613-239-5678 poste 5452) pour emplacements précis de ces unités.

## 11.0 **DOMMAGES**

- .1 Restaurer ou remplacer pour remettre dans son leur état d'origine tous les biens, toutes les structures, toutes les finitions et tous les services d'utilité publique ou autres existants, qu'ils soient publics ou privés, et qui ont été endommagés pendant l'exécution des travaux prévus par le présent contrat, ou verser un dédommagement adéquat aux parties touchées.
- .2 Les termes « restaurer » et « remplacer » comprennent les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel.

## 12.0 **NETTOYAGE**

- .1 Le nettoyage final une fois les travaux achevés comprend le nettoyage de l'intérieur du bâtiment, ainsi que de toute zone extérieure touchée ou souillée par les travaux du présent contrat.

## 13.0 **DOCUMENTS À SOUMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX**

.1 Liste de l'Entrepreneur, des sous-entrepreneurs et des fournisseurs :

- Inclure le nom du fournisseur, son adresse, son numéro de téléphone et le nom de la personne-ressource.

Identifier le produit ou la composante.

- .2 Dessins tel que construit : soumettre deux (2) exemplaires finaux, copies papier annotées et copie électronique, des documents du contrat portant la mention « Dessins tel que construit » une fois les travaux prévus par le présent contrat achevés et portant également la date de la dernière révision.
- .3 Dossier photographique :
  - Avant et pendant l'exécution des travaux prévus par le présent contrat, veiller à ce que des photographies des travaux en cours soient effectuées pour les dossiers.
  - On doit, en particulier, veiller à ce que des photographies soient prises pour les zones qui doivent être dissimulées, surtout dans le cas d'aménagements électriques et mécaniques.
  - Soumettre une (1) copie électronique des photographies au dossier, datée et annotée.
- .4 Documents d'entretien et d'utilisation : fournir une fiche d'information technique pour tous les produits, tout le matériel ou l'équipement, ainsi que tout les systèmes fournis et installés dans le cadre des travaux prévues par le présent contrat. Les renseignements suivants, sans en exclure d'autres, doivent être fournis :
  - description du produit, de la fonction, des caractéristiques normales d'utilisation et des conditions limites;
  - couleur, fini, texture et dimension;
  - nomenclature complète et numéro commercial des pièces de rechange;
  - noms et adresses des fournisseurs des pièces de rechange;
  - exigences d'entretien, y compris le calendrier d'entretien recommandé pour toutes les activités d'entretien requises;
  - liste des pièces d'origine du fabricant, illustrations, dessins d'assemblage et diagrammes requis pour l'entretien.
- .5 Teinture et revêtements de finition : fournir une photocopie des étiquettes des contenants de teinture ou de peinture comprenant les données techniques, la couleur et l'emplacement d'application. Fournir un (1) litre de peinture et de teinture de chaque couleur pour les retouches effectuées par le Maître de l'ouvrage après l'installation finale.
- .6 Fournir les clés, les pièces de rechange et les outils spécialisés pour l'entretien et ajustement des accessoires de toilette et quincaillerie de porte.

#### **14.0 GARANTIES**

- .1 À l'achèvement substantiel, soumettre les garanties, en double, pour l'élément fonctionnel de construction relativement aux travaux prévus par le présent contrat.
- .2 Identifier clairement le produit, le matériel, l'équipement ou le système auquel la garantie s'applique.
- .3 Fournir la liste des sous-entrepreneurs, des fournisseurs et des fabricants, y compris leurs noms, adresses, numéros de téléphone, ainsi que les noms des personnes-ressources.
- .4 Fournir détails des garanties, pièces justificatives et formules d'enregistrement remplies, pour les matériaux et composantes sous garanties des fabricants en vigueur pendant plus d'un an.
- .5 Date d'entrée en vigueur de la garantie : sauf indication contraire de l'Ingénieur de la CCN, la date d'entrée en vigueur de la garantie correspond à la **date de livraison de toutes les unités sur le site**, laquelle est également nommée la **date d'achèvement substantiel**.
- .6 Prolongation de la garantie : l'Entrepreneur doit fournir une prolongation de garantie pour tout produit, matériel, équipement ou système d'un élément qui s'avère défectueux dans les 30 jours suivant la date d'achèvement substantiel. La période de prolongation doit être



équivalente à la période requise pour que des mesures correctives soient prises à partir de la date d'achèvement substantiel.

#### **15.0 ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL et LIVRAISON DES UNITÉS**

- .1 À la livraison des toilettes à accès universel et à l'achèvement substantiel des travaux, soumettre à l'Ingénieur de la CCN :
  - o les garanties;
  - o l'information technique sur le produit;
  - o les notes « tel que construit » au dossier, photographes, information d'entretien et autres documents de clôture comme indiqué en paragraphe 13.0.
- .2 Fournir l'attestation de conformité des travaux prévus par le présent contrat et exécutés en date courante

#### **16.0 ACHÈVEMENT FINAL**

- .1 Une fois la correction des travaux non conformes effectuée après l'examen final et la soumission des informations ou documents de clôture, l'achèvement final sera accepté par l'Ingénieur de la CCN.

### **Partie II - PRODUITS**

#### **17.0 PRODUITS**

- .1 **Se reporter aux dessins A8 et B8 « Devis » et A8 et B9 « Tableau des matériaux » pour une description détaillée des caractéristiques, des couleurs et des finis des produits à utiliser pour les travaux de ce contrat.**

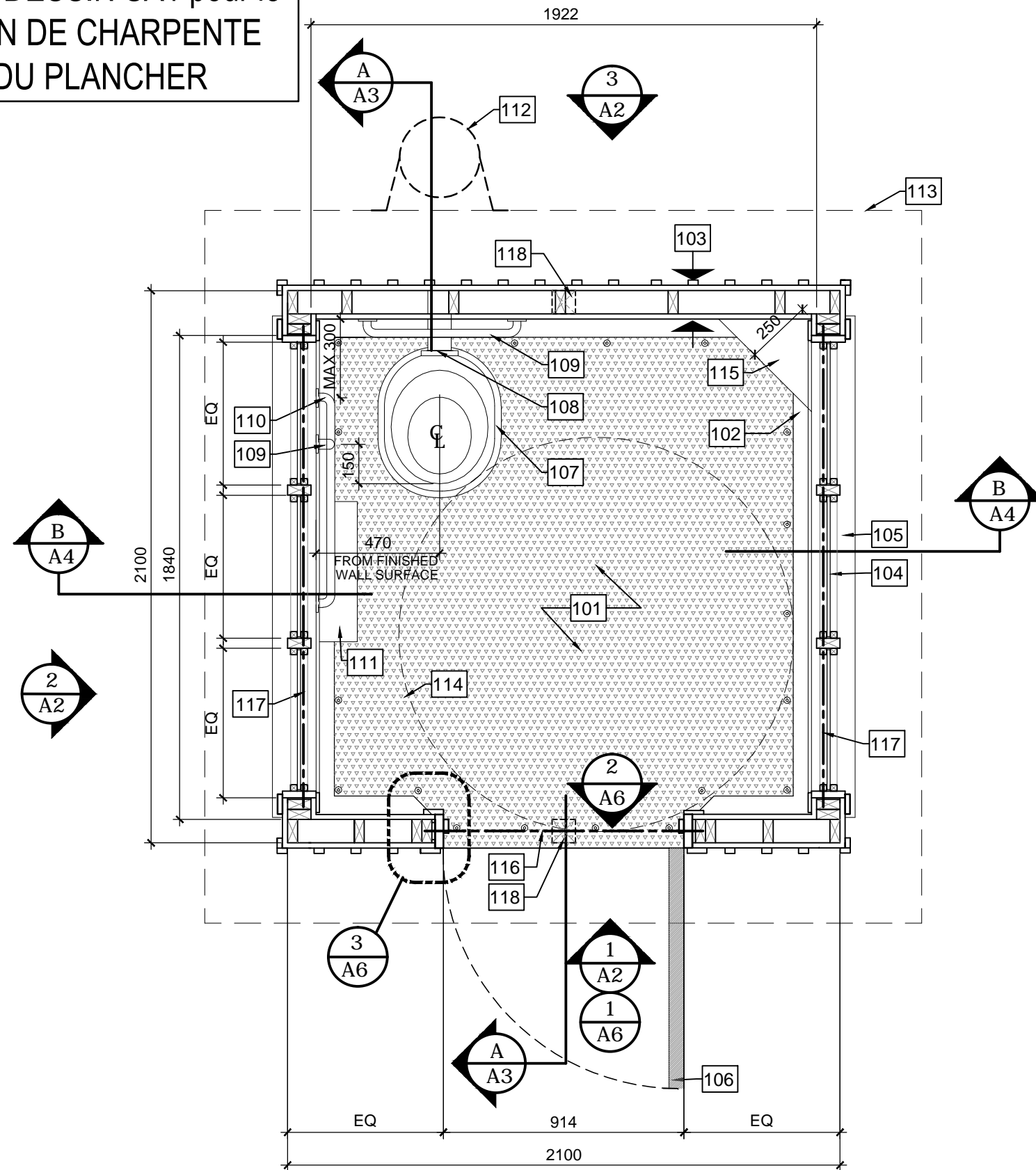
### **Partie III - FABRICATION**

- 18.0 Se reporter aux dessins A8 et B8 « Devis » pour les exigences détaillées de fabrication.**

**FIN DE SECTION**

-----

VOIR DESSIN SA1 pour le  
PLAN DE CHARPENTE  
DU PLANCHER



1 PLAN  
A1

**LISTE DES DESSINS**

- A1 PLAN
- A2 ÉLÉVATIONS
- A3 COUPE A-A
- A4 COUPE B-B
- A5 DÉTAILS
- A6 DÉTAILS
- A7 DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION
- A8 DEVIS
- A9 TABLEAU DES MATÉRIAUX
- SA1 PLANS STRUCTURELS- PLANCHER ET SOCLE TEMPORAIRE

**NOTES: DESSIN A1**

101. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm en une pièce entière avec joints soudés sur traverses solives de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140@305mm c/c. Noter bien que la surface du plancher se prolonge et inclut l'ouverture de la porte. Faire référence au Dessin SA/1 pour le plan charpente du plancher et Détail 3/A5 pour la connection de la surface en plastique à la structure du plancher.
102. Poutre de plancher périmétrique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229. Encocher la poutre à l'ouverture de la porte - voir détails 3/A6 et 5/A6. Voir dessin SA1 pour le plan de charpente et détails du plancher.
103. Construction du mur extérieur type
  - Surface intérieure : planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V
  - Charpente : poteaux EPS de première qualité 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max et lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur
  - Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)
104. Panneau de vitrage en plastique translucide
105. Appui de fenêtre en cèdre biseauté.
106. Porte en bois. Voir détail sur le dessin A-6.
107. Banc de toilette extérieure avec siège et couvercle. Prévoir une ouverture adéquate dans le plancher de HDPE et dans la charpente de plancher.
108. Dossier en bois - Voir détail 4/A5
109. Barre d'appui de 610 mm en acier inoxydable fixée sur un blocage plein. Quantité : 2
110. Barre d'appui de 915 mm en acier inoxydable fixée sur un blocage plein. Quantité : 1
111. Distributeur de papier hygiénique . Aligner avec le banc de toilette.
112. Tuyau d'évent 305 mm Ø avec quincaillerie de support. Fourniture seulement; installation par d'autres.
113. Bord de la couverture plus haut
114. Rayon de virage 1500 mm de dégagement
115. Tablette en pin au coin
116. Linteau 2-38 x 89
117. Linteau 2-38 x 140
118. Support de faitage plus haut



Canada

Capital Planning Branch  
Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division  
Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- E. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
2	POUR SOUMISSION	2015-11-27
1	POUR INFORMATION	2015-06-24

project  
projet

**TOILETTE**  
**ACCÈS UNIVERSEL**  
Ensemble « A »  
Quantité: Trois unités

drawing  
dessin

**PLAN**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par

K DORNER

date  
2014-08-18

scale  
échelle 1:20

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille

DC2000-07

A-1

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- E. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
2	POUR SOUMISSION	2015-11-27
1	POUR INFORMATION	2015-06-24

project  
projet

**TOILETTE  
ACCÈS UNIVERSEL  
Ensemble « A »  
Quantité: Trois unités**

drawing  
dessin

**ÉLÉVATIONS**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

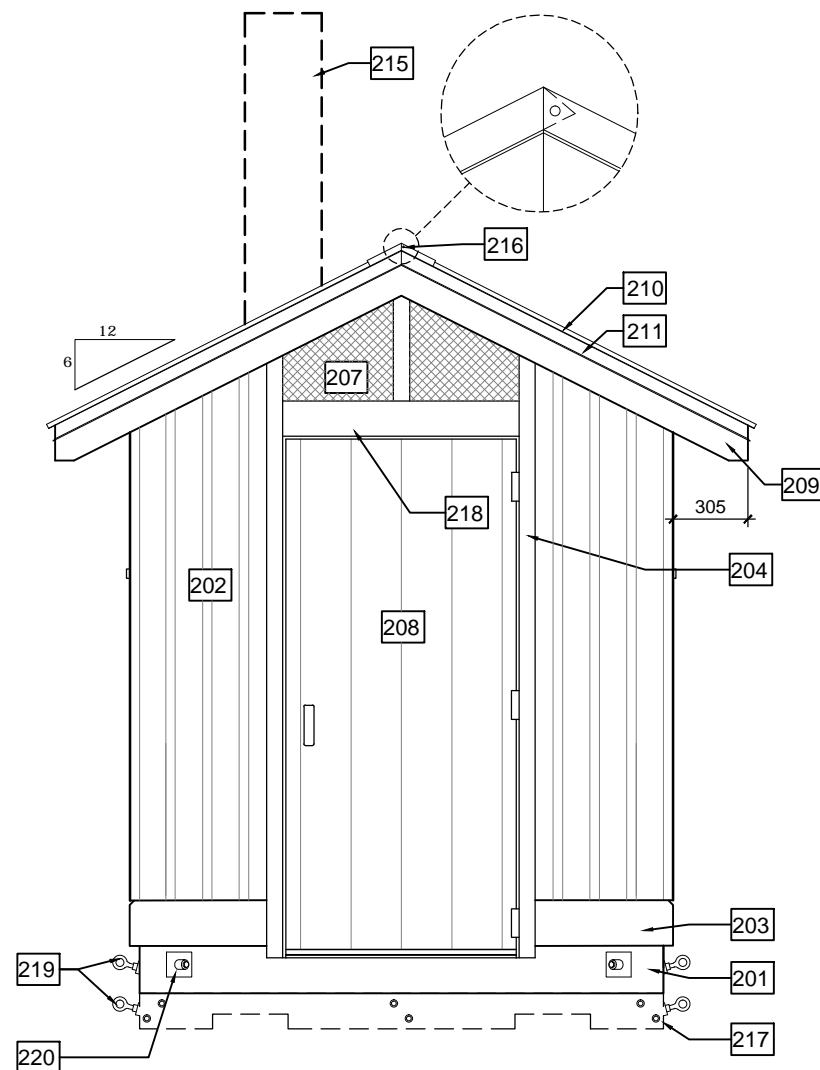
drawn by  
dessiné par **K DORNER**

date **2014-08-18** scale **1:25**  
échelle

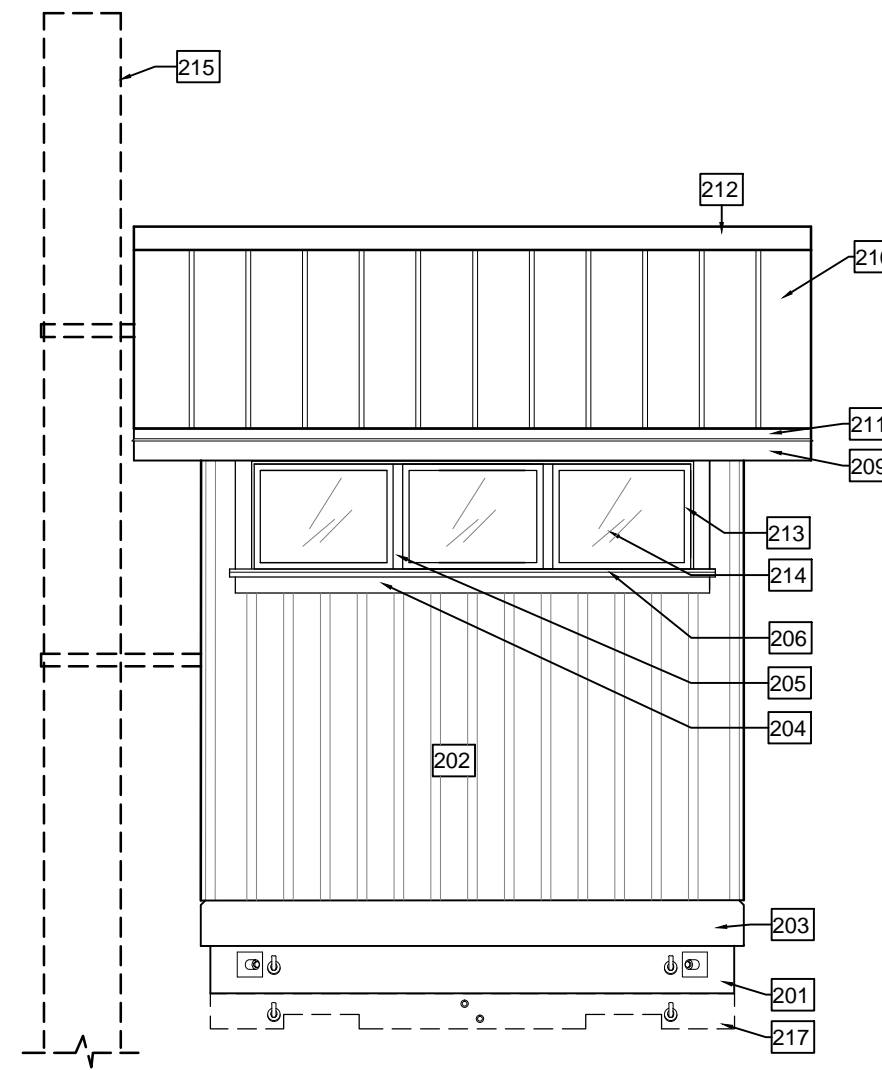
NCC project no. sheet no.  
no. du projet de la CCN no. de la feuille

DC2000-07

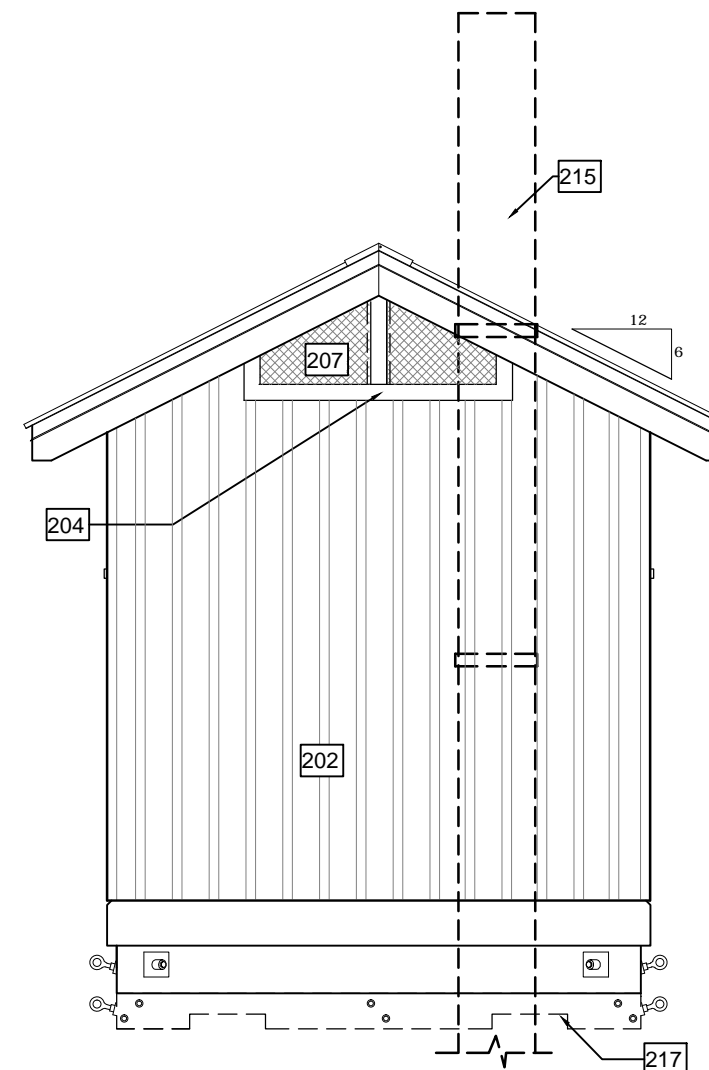
A-2



**1 ÉLÉVATION AVANT**  
A2



**2 ÉLÉVATION LATÉRALE**  
A2



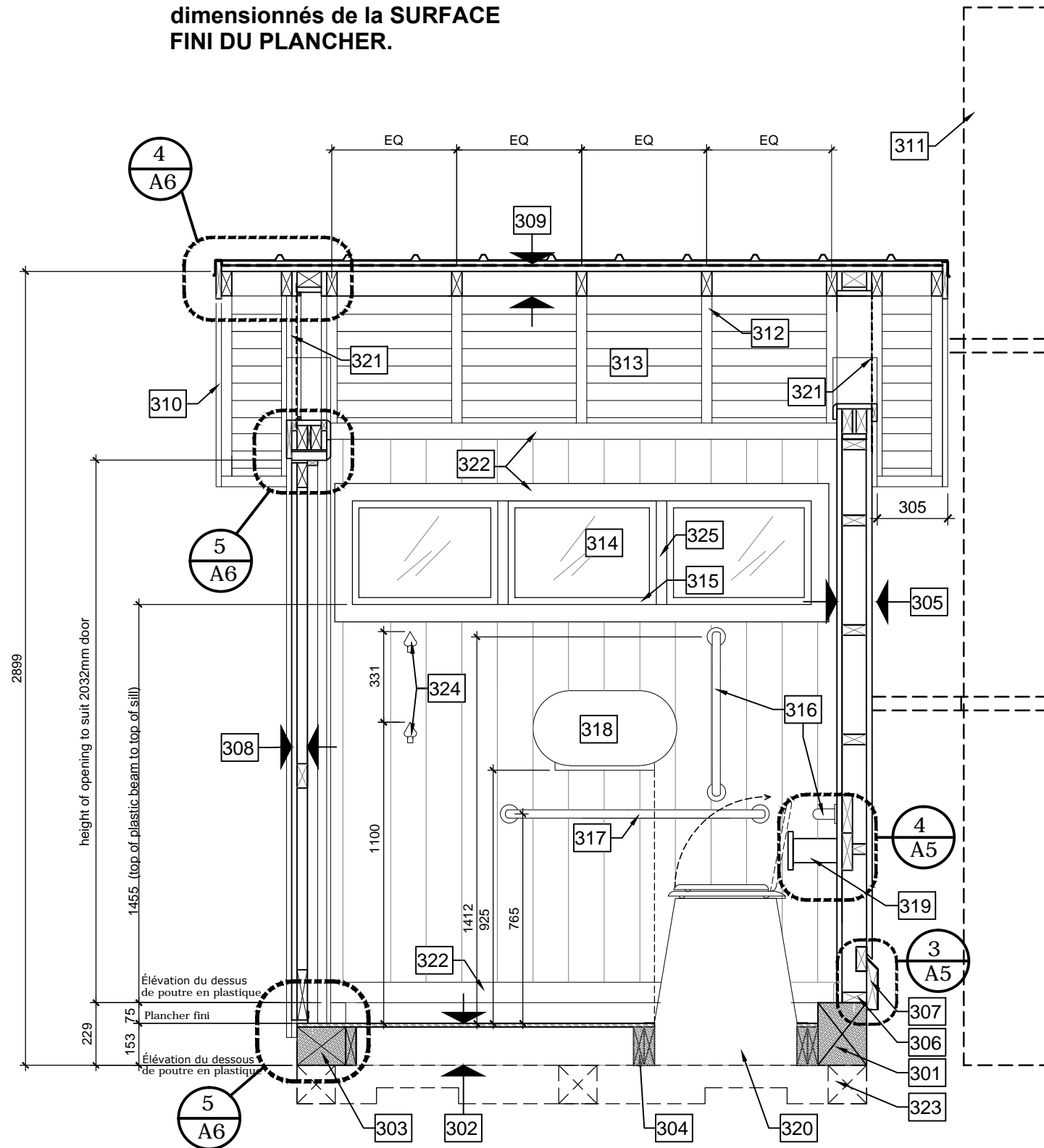
**3 ÉLÉVATION ARRIÈRE**  
A2

**NOTES - DESSIN A2**

- 201. Poutre de plancher périmétrique plastique structural composite armé recyclé 178 x 229
- 202. Revêtement de planches et lattes en cèdre. (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm). Fini : teinture solide no 1
- 203. Garniture en cèdre 38 x 184 avec revêtement de solin métallique préfini. Calfeutrer les joints au coins afin d'éliminer les bords tranchants.
- 204. Garniture en cèdre 19 x 64. Fini : teinture solide no 2
- 205. Meneau en cèdre 38 x 89. Fini : teinture solide no. 2
- 206. Appui de fenêtre en cèdre biseauté. Fini : teinture solide no. 2
- 207. Évent en métal déployé avec moustiquaire
- 208. Porte en cèdre. Fini : teinture solide no. 2. Voir détails sur A-6.
- 209. Plaque de bordure en cèdre 19 x 140. Fini : teinture solide no. 2
- 210. Couverture en tôle ondulée préfinie

- 211. Solin larmier métallique profilé préfini
- 212. Faitage en métal préfini avec bandes de fermeture en mousse
- 213. Parcloses en cèdre 25 x 25
- 214. Vitrage en plastique translucide
- 215. Cheminée de ventilation 305 mm Ø avec quincaillerie de support. FOURNITURE ET INSTALLATION PAR D'AUTRES.
- 216. Plier les bordures de faitière et mettre en place en utilisant des rivets afin de bien finir le bout de l'installation.
- 217. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Faire référence au dessin SA-1
- 218. Garniture en cèdre 19 x 140. Fini : teinture solide no. 2
- 219. Boulon à oeillet forgé - voir dessin SA-I
- 220. Plaque galvanisée et tige filletée - voir dessin SA-I

**NOTE: Hauteurs des accessoires de toilette sont dimensionnés de la SURFACE FINI DU PLANCHER.**



**COUPE A-A**

**NOTES: DESSIN A3**

301. Poutre de plancher périphérique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229

**302. CHARPENTE DU PLANCHER**

- Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140 @ 305 mm c/c

**NOTE** - Lors de l'installation finale, cette charpente du plancher sera appuyée sur une assise de matériau granulaire. Fournir le support sous la charpente du plancher au cours des travaux de construction, du transport et de la livraison afin de prévenir tout fléchissement ou déformation des composantes en plastique.

303. Encocher la poutre périmétrique à l'ouverture de la porte

304. Doubler les 38 x 140 en plastique recyclé armé à l'ouverture de la toilette

**305. CONSTRUCTION DU MUR EXTÉRIEUR TYPE**

- Surface intérieure : planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V
- Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
- Lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur
- Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)

306. Fixer la sablière basse de 38 x 89 en bois à la poutre en plastique en préforant des trous surdimensionnés dans la sablière et en la boulonnant à la poutre en plastique au moyen de tirefonds et rondelles.

307. Garniture en cèdre 38 x 184 avec revêtement de solin métallique préfini. Voir détail 3/A5.

308. Porte en bois. Voir détails sur A-6.

**309. CHARPENTE DU TOIT**

- Toiture de métal préfini
- Lattes en bois 16 x 64 @ 400 mm c/c max
- Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté avec joints en V
- Chevrons en cèdre 38 x 89 @ ±450mm c/c (à espacements égaux)

**NOTE** - Les vis de toiture NE DOIVENT PAS produire de saillies au travers du dessous du platelage apparent.

310. Planche de bordure 19 x 140

311. Tuyau d'évent 305 mm Ø avec quincaillerie de support. (Fourniture et installation par d'autres)

312. Chevrons en bois 38 x 89

313. Dessous du platelage de toit en 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté

314. Vitrage en plastique translucide

315. Parclose en cèdre 25 x 25 mm

316. Barre d'appui 610 mm vissée au blocage plein (Quantité : 2)

317. Barre d'appui 915 mm vissée au blocage plein

318. Distributeur de papier hygiénique

319. Dossier en cèdre

320. Banc de toilette sans eau, avec siège et couvercle

321. Panneau de ventilation en acier inoxydable déployé avec moustiquaire. Ajouter panneaux démontables en plexiglas translucide aux ouvertures arrières.

322. Garniture en pin 13 x 64

323. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Voir notes dessin SA1.

324. Crochets

325. Meneau en cèdre 38 x 89



Capital Planning Branch  
Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division  
Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

**NOTES GÉNÉRALES**

- Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
2	POUR SOUMISSION	2015-11-27
1	POUR INFORMATION	2015-06-24

project  
projet

**TOILETTE  
ACCÈS UNIVERSEL  
Ensemble « A »  
Quantité: Trois unités**

drawing  
dessin

**COUPE A-A**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par **K DORNER**

date  
**2014-08-18**

scale  
échelle **1:20**

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille

DC2000-07

A-3

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- E. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
2	POUR SOUMISSION	2015-11-27
1	POUR INFORMATION	2015-06-24

project  
projet

**TOILETTE  
ACCÈS UNIVERSEL  
Ensemble « A »  
Quantité: Trois unités**

drawing  
dessin

**COUPE B-B**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par **K DORNER**

date  
**2014-08-18**

scale  
échelle **1:20**

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille

DC2000-07

A-4

**NOTES - DESSIN A4**

401. Poutre de plancher périphérique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229

**402. CHARPENTE DU PLANCHER**

- Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140 @ 305 mm c/c

**NOTE** - Lors de l'installation finale, cette charpente du plancher sera appuyée sur une assise de matériau granulaire. Fournir le support sous la charpente du plancher au cours des travaux de construction, du transport et de la livraison afin de prévenir tout fléchissement ou déformation des composantes en plastique.

403. Doubler les 38 x 140 en plastique recyclé à l'ouverture de la toilette

**404. CONSTRUCTION DU MUR EXTÉRIEUR TYPE**

- Surface intérieure : planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V
- Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
- Lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur
- Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)

405. Sablière basse de 38 x 89 en bois - Préforer des trous surdimensionnés et boulonner à la poutre en plastique en-dessous au moyen de tirefonds et rondelles.

406. Plinthe et garniture de toit en pin 13 X 64

407. Support de faitage en cèdre 89 x 89

**408. CHARPENTE DU TOIT**

- Toiture de métal préfini
- Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max
- Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté avec joints en V
- Chevrons en cèdre 38 x 89 @ ± 450 mm c/c (à espacements égaux)

**NOTE** - Les vis de toiture NE DOIVENT PAS produire de saillies au travers du dessous du platelage apparent.

409. Faitage de toiture 38 x 140

410. Capuchon de faitage en métal préfini avec bande de fermeture en mousse

411. Poteau et blocage 38 x 89 @ 400 mm c/c

412. Treillis en acier inoxydable déployé avec moustiquaire. Ajouter panneaux en plexiglas translucide aux ouvertures arrières seulement.

413. Planche de bordure en cèdre 19 x 140

414. Linteau 2-38 x 184

415. Appui en cèdre biseauté

416. Vitrage en plastique translucide

417. Parcloses en cèdre 25 x 25 mm

418. Barre d'appui en acier inoxydable 610 mm vissée au blocage plein (Quantité : 2)

419. Barre d'appui en acier inoxydable 915 mm vissée au blocage plein (Quantité : 1)

420. Distributeur de papier hygiénique

421. Dossier en cèdre - voir détail 4/A5

422. Colonne montante de toilette sans eau, avec siège et couvercle

423. Planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V

424. Garniture en cèdre biseautée 38 x 184 avec revêtement de solin-larmier métallique préfini

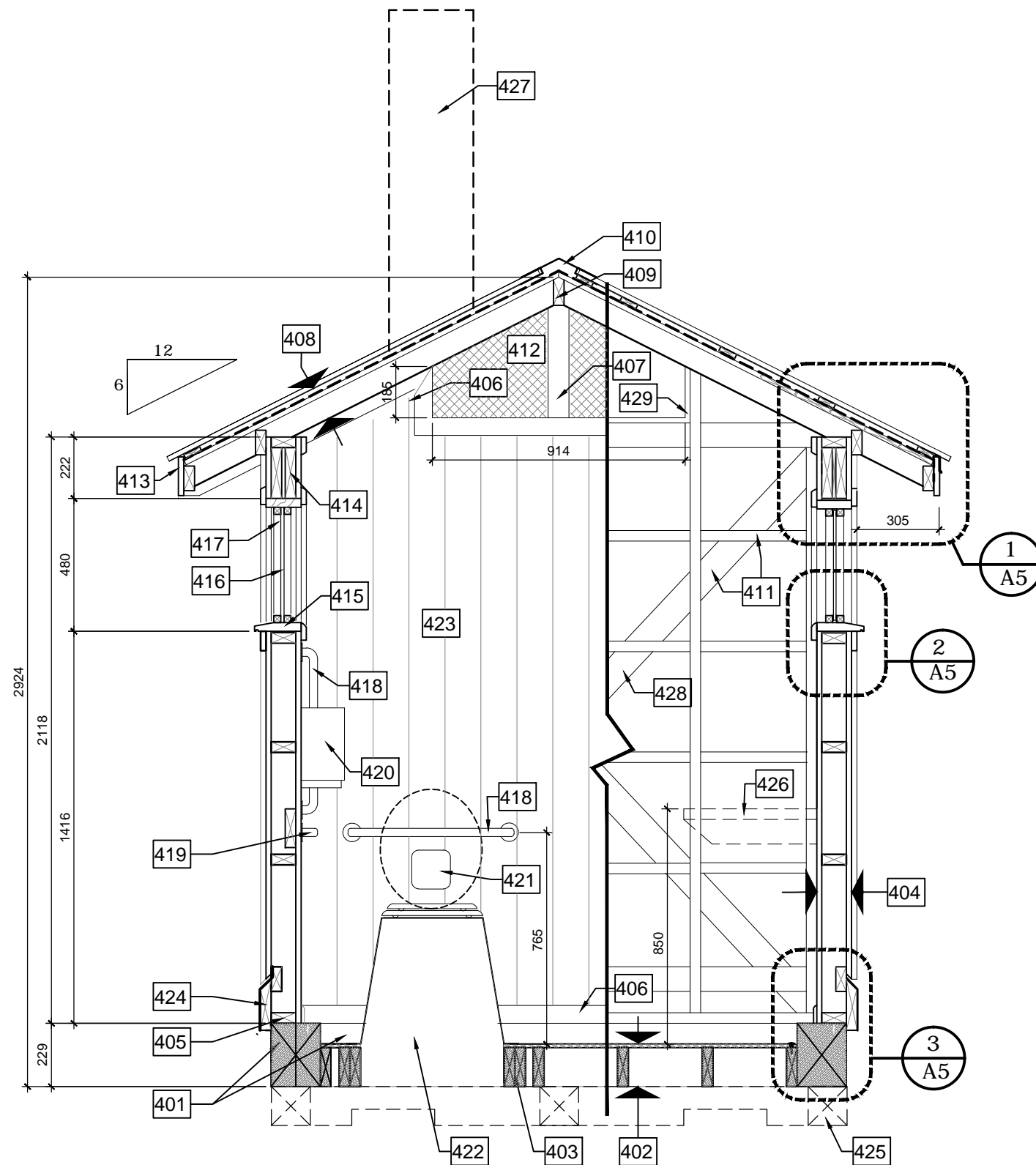
425. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Voir dessin SA-1.

426. Tablette en pin au coin, avec ancrages 38 x 89

427. Tuyau d'évent (fourniture et installation par d'autres)

428. Lanières diagonales d'acier

429. Jambage en cèdre 19mm



**COUPE B-B**

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- E. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
2	POUR SOUMISSION	2015-11-27
1	POUR INFORMATION	2015-06-24

project  
projet

**TOILETTE**  
**ACCÈS UNIVERSEL**  
Ensemble « A »  
Quantité: Trois unités

drawing  
dessin

**DÉTAILS**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par **K DORNER**

date  
**2014-08-18**

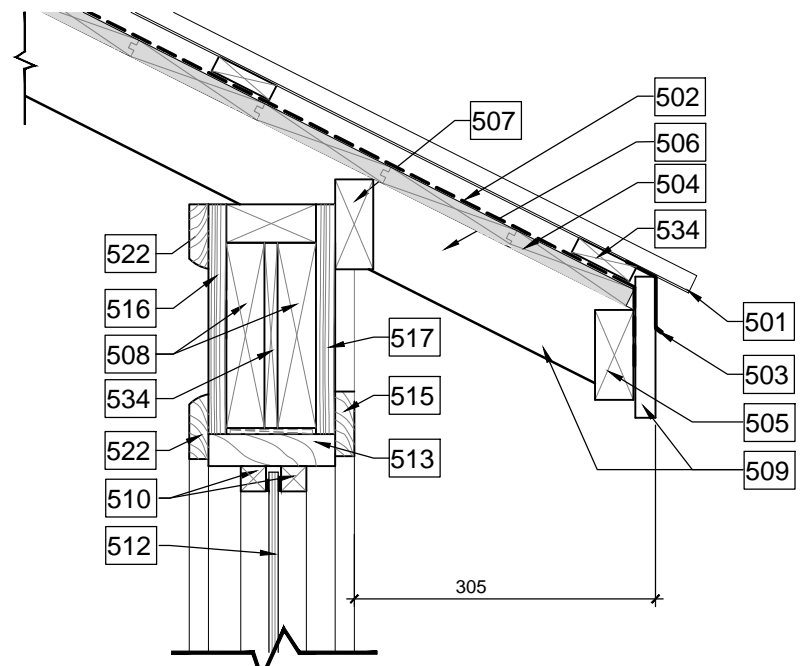
scale  
échelle **AS NOTED**

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

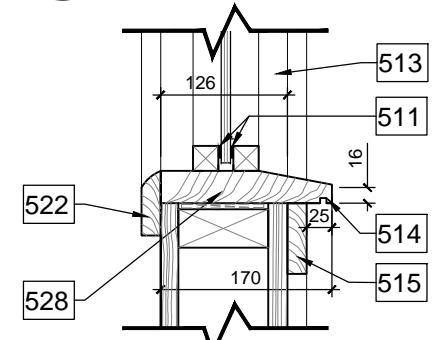
sheet no.  
no. de la feuille

DC2000-07

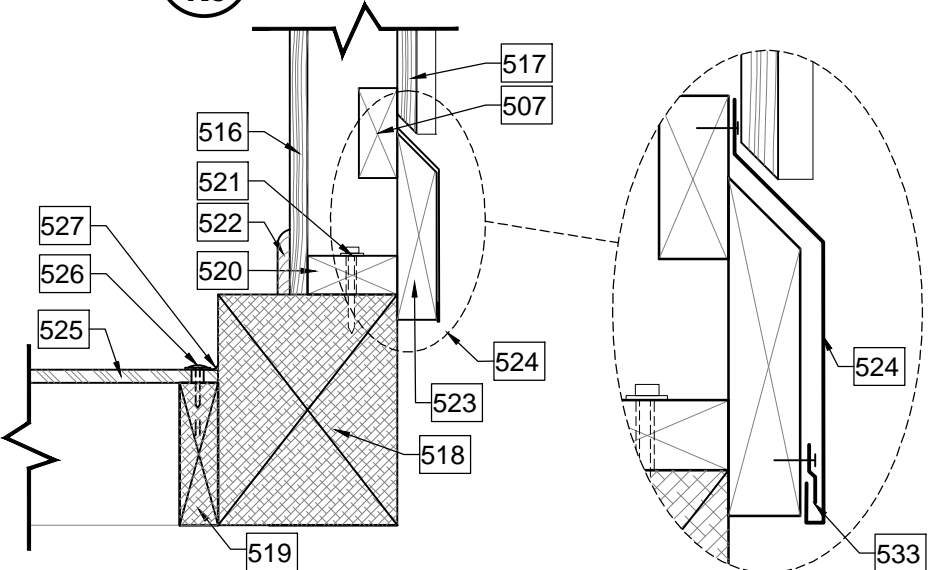
A-5



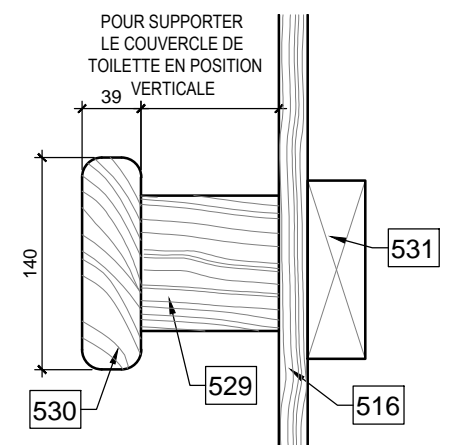
**1** DÉTAIL EN COUPE DE L'AVANT-TOIT ET DE LA TÊTE DE FENÊTRE 1:7.5



**2** DÉTAIL EN COUPE DE L'APPUI DE FENÊTRE 1:7.5



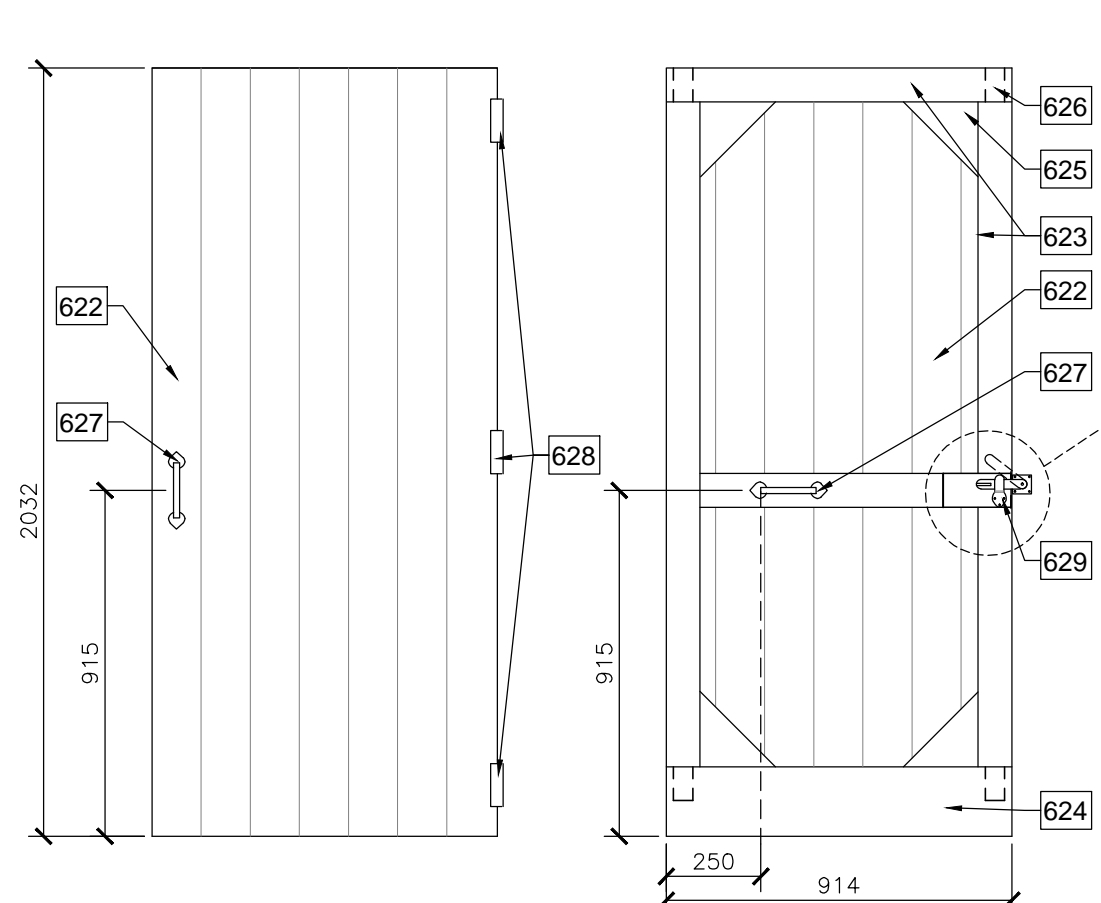
**3** DÉTAIL EN COUPE DE LA JONCTION MUR-PLANCHER 1:7.5



**4** DÉTAIL DU DOSSIER 1:5

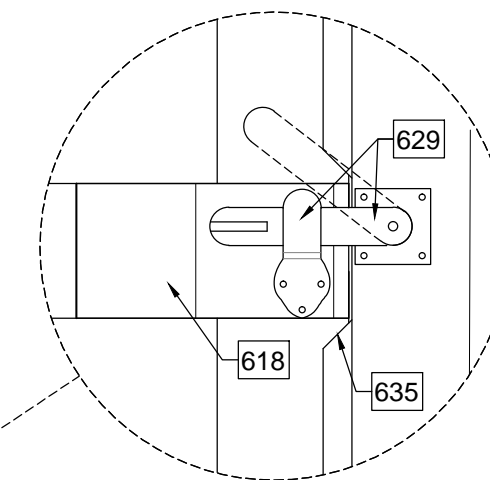
**NOTES - DESSIN A5**

- 501. Toiture en métal préfini
- 502. Membrane d'étanchéité autoadhésive
- 503. Solin larmier en métal préfini
- 504. Platelage de toit de 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté, fini transparent
- 505. Sous-planche de bordure en cèdre 39 x 89, fini transparent
- 506. Chevron en cèdre 38 x 89 avec entaille, fini transparent
- 507. Blocage en cèdre 38 x 89 entre les chevrons, fini transparent
- 508. Linteau 2-38 x 184
- 509. Planche de pourtour en cèdre 19 x 140. Teinture solide no. 2
- 510. Parclose en cèdre 25 x 25. Teinture solide no. 2
- 511. Ruban de joint d'étanchéité en néoprène à cellules fermées 3 x 13 mm sur tout le pourtour du panneau de vitrage
- 512. Vitrage en plastique translucide. Dimensionner les panneaux pour permettre un espace de dilatation de 6mm entre les bords du panneau et le cadre en bois
- 513. Jambage de fenêtre en cèdre 38mm. Fini intérieure: transparent. Fini extérieure: teinture solide no. 2
- 514. Appui de fenêtre en cèdre 38mm, biseauté et entaillé en-dessous en larmier, Fini intérieure: transparent. Fini extérieure: teinture solide no. 2
- 515. Garniture en cèdre 19 x 64. Teinture solide no. 2
- 516. Planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V, fini transparent
- 517. Revêtement de planches et lattes en cèdre. Teinture solide no. 1.
- 518. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229
- 519. Traverse solive de plancher armée en plastique recyclé 38 x 140
- 520. Sablière basse de 38 x 89
- 521. Préforer des trous surdimensionnés dans la sablière basse en bois et boulonner à la poutre en plastique au moyen de tirefonds et rondelles
- 522. Moulure en pin 13 x 64
- 523. Planche de garniture en cèdre biseautée 38 x 184
- 524. Solin en métal préfini avec bordure rabattue. Calfeutrer les joints au coins afin d'éliminer les bords tranchants.
- 525. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- 526. Vis à tête cylindrique bombée en acier inoxydable avec rondelle de protection en acier inoxydable. Préforer des trous surdimensionnés dans le plancher en plastique HDPE espacés uniformément à ± 300 mm c/c et fixer à la charpente en-dessous SUR LE PÉRIMÈTRE DU PLANCHER SEULEMENT.
- 527. Joint en polyuréthane sur le périmètre du plancher entre le plancher en plastique HDPE et la poutre en plastique
- 528. Cales en cèdre
- 529. Bloc en cèdre 89 x 89, fini transparent.
- 530. Plaque en cèdre 38 x 140 x 140, angles et bords arrondis. Fini transparent.
- 531. Blocage massif 38 x 140 min.
- 532. Meneau en cèdre 38 x 89. Fini intérieure: transparent. Fini extérieure: teinture solide no. 2
- 533. Crochet de solin en acier galvanisé
- 534. Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max



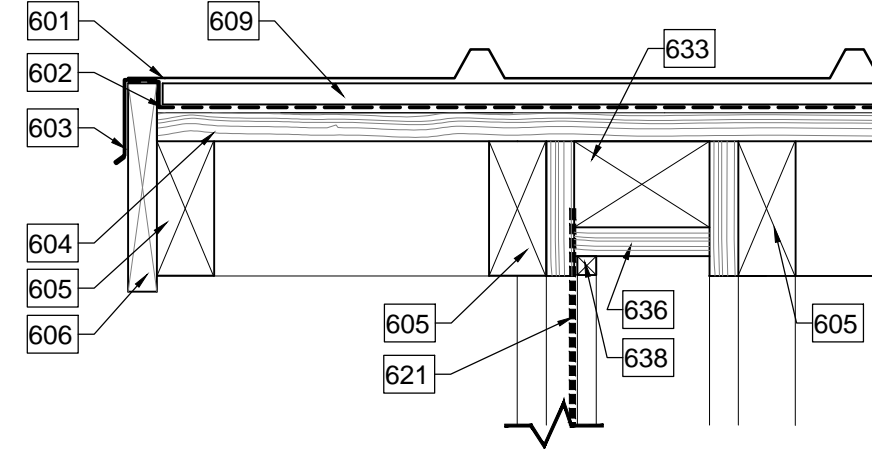
1 PORTE - ÉLÉVATION  
A6 EXTÉRIURE 1:20

2 PORTE - ÉLÉVATION  
A6 INTERIEURE 1:20



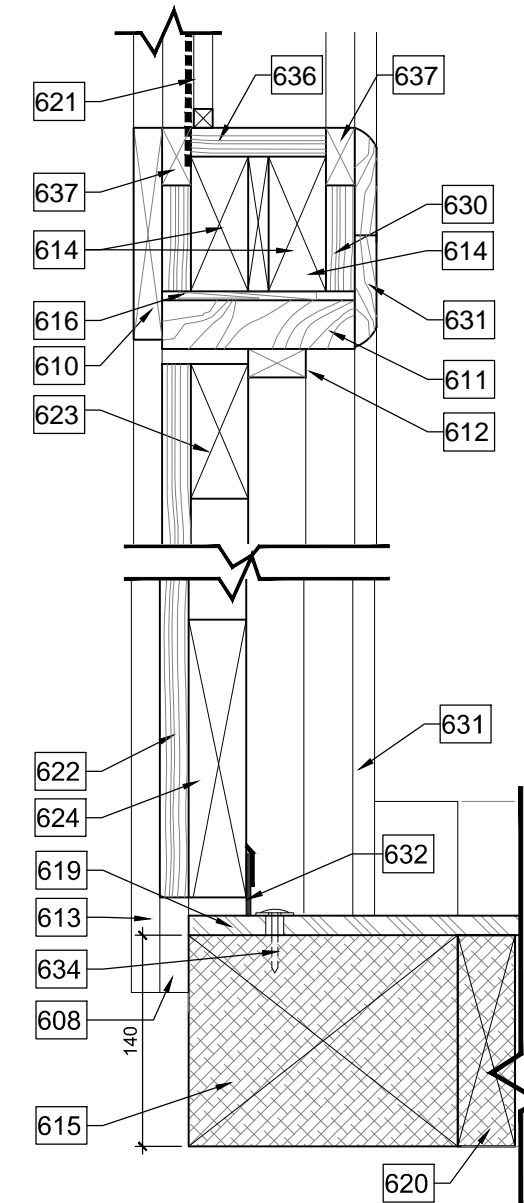
**NOTES - DESSIN A-6**

- 601. Toiture en métal préfini
- 602. Membrane d'étanchéité autoadhésive
- 603. Solin larmier en métal préfini
- 604. Platelage de toit de 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté
- 605. Chevrons en cèdre 38 x 89, fini transparent
- 606. Planche de bordure en cèdre 19 x 140, teinture solide no. 2
- 607. Revêtement en cèdre langueté et bouveté, teinture solide no. 1
- 608. Entretoise en cèdre en arrière de la garniture de la porte ancré au poutre en plastique, teinture solide no. 2
- 609. Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max
- 610. Garniture en cèdre 19 x 140, teinture solide no. 2
- 611. Jambage de porte en cèdre 38 mm, teinture solide no. 2
- 612. Arrêt de porte en cèdre 19 x 51, teinture solide no. 2
- 613. Garniture en cèdre 19 x 64, teinture solide no. 2
- 614. Linteau 2-38 x 89
- 615. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229, entaillée à l'ouverture de la porte
- 616. Cales en cèdre
- 617. Charpente en EPS 38 x 89
- 618. Bloc en cèdre biseauté - surface intérieure du bloc à niveau avec garniture intérieure pour installation du verrou. Teinture solide no. 2

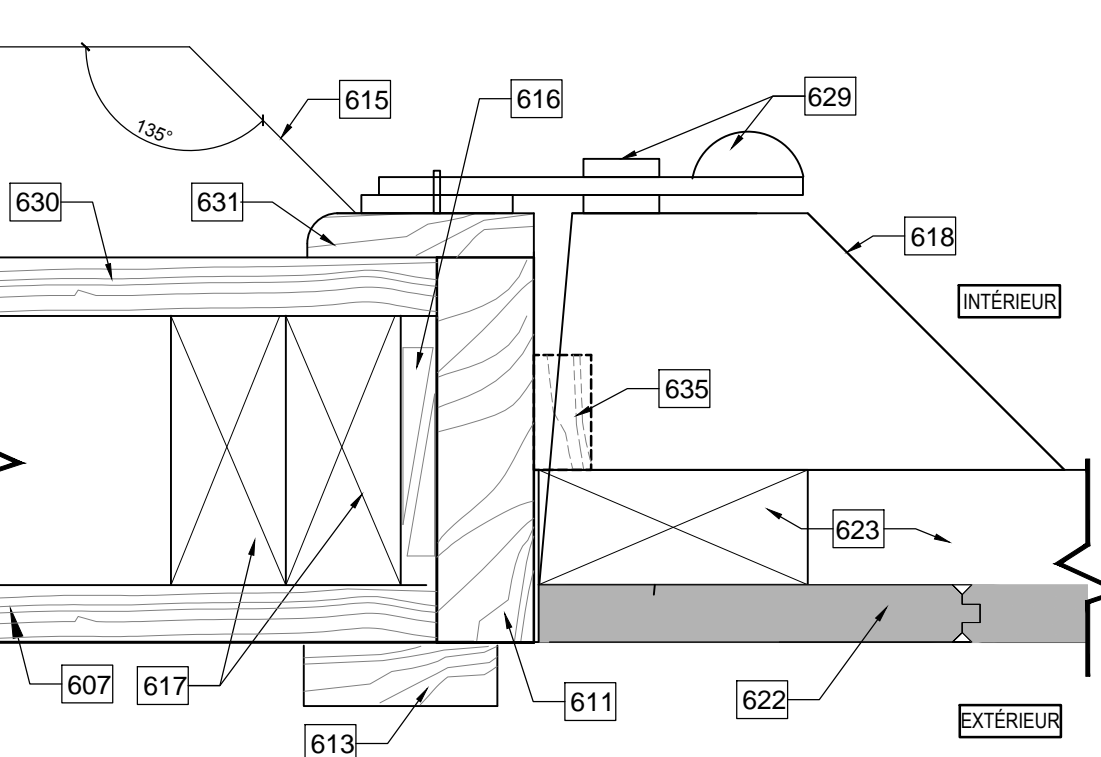


4 DÉTAIL EN COUPE À L'INCLINAISON DU TOIT  
A6 ET AU PANNEAU DE VENTILATION 1:5

- 619. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- 620. Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140
- 621. Évent de métal expansé en acier inoxydable avec moustiquaire. Ajouter panneau démontable en plexiglas translucide à l'ouverture arrière.
- 622. Panneaux de porte - Assemblage à rainure et languette en cèdre 19 x 140, Teinture solide no. 2
- 623. Rail supérieur, montants et entretoises diagonales en cèdre 38 x 89, teinture solide no. 2
- 624. Rail inférieur en cèdre 38 x 184, teinture solide no. 2
- 625. Entretoises diagonales en cèdre 38 x 140, teinture solide no. 2
- 626. Assemblage à tenon et mortaise (type)
- 627. Poignée de porte en D
- 628. Charnières à ressort
- 629. Verrou
- 630. Panneau intérieur langueté et bouveté en pin, fini transparent
- 631. Moulure en pin, fini transparent
- 632. Bas de porte
- 633. Charpente 38 x 89
- 634. Vis en acier inoxydable avec rondelle de protection en acier inoxydable.
- 635. Entailler et biseauter l'arrêt de porte au bloc en cèdre.
- 636. Jambage en cèdre, fini transparent
- 637. Entretoise en cèdre, fini transparent
- 638. Parclose en cèdre 13 x 13



5 DÉTAIL EN COUPE  
A6 À LA PORTE 1:5



3 DÉTAIL EN PLAN AU  
A6 JAMBAGE DE LA PORTE 1:5

**NOTE: TENEUR EN HUMIDITÉ MAXIMUM 10% POUR TOUT BOIS UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LA PORTE.**

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- E. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
2	POUR SOUMISSION	2015-11-27
1	POUR INFORMATION	2015-06-24

project  
projet

**TOILETTE  
ACCÈS UNIVERSEL**  
Ensemble « A »  
Quantité: Trois unités

drawing  
dessin

**DÉTAILS**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par **K DORNER**

date  
2014-08-18

scale  
échelle 1:5

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille

DC2000-07

A-6

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- E. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
2	POUR SOUMISSION	2015-11-25
1	POUR INFORMATION	2015-06-24

project  
projet

**TOILETTE**  
**ACCÈS UNIVERSEL**  
Ensemble « A »  
Quantité: Trois unités

drawing  
dessin

**DESSINS SCHÉMATIQUES**  
**D'INSTALLATION**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

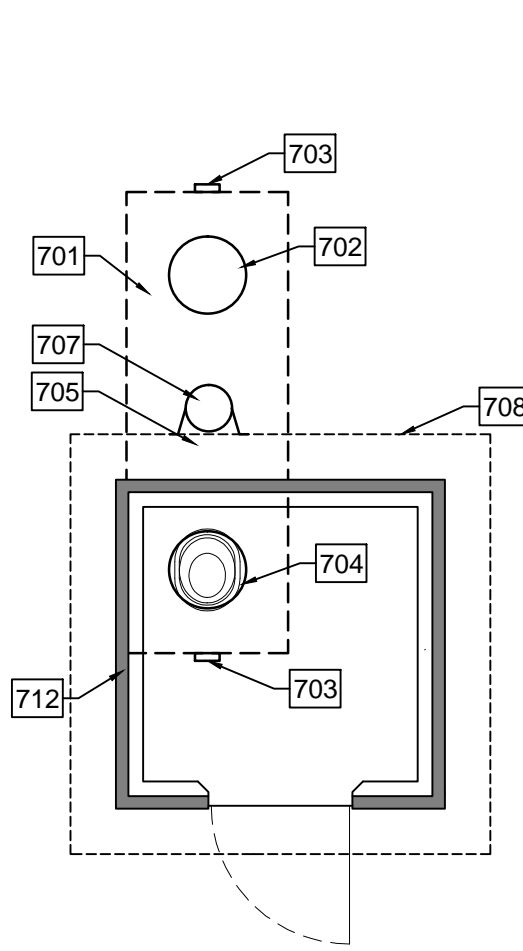
drawn by  
dessiné par **K DORNER**

date **2014-08-18** scale **1:50**  
échelle

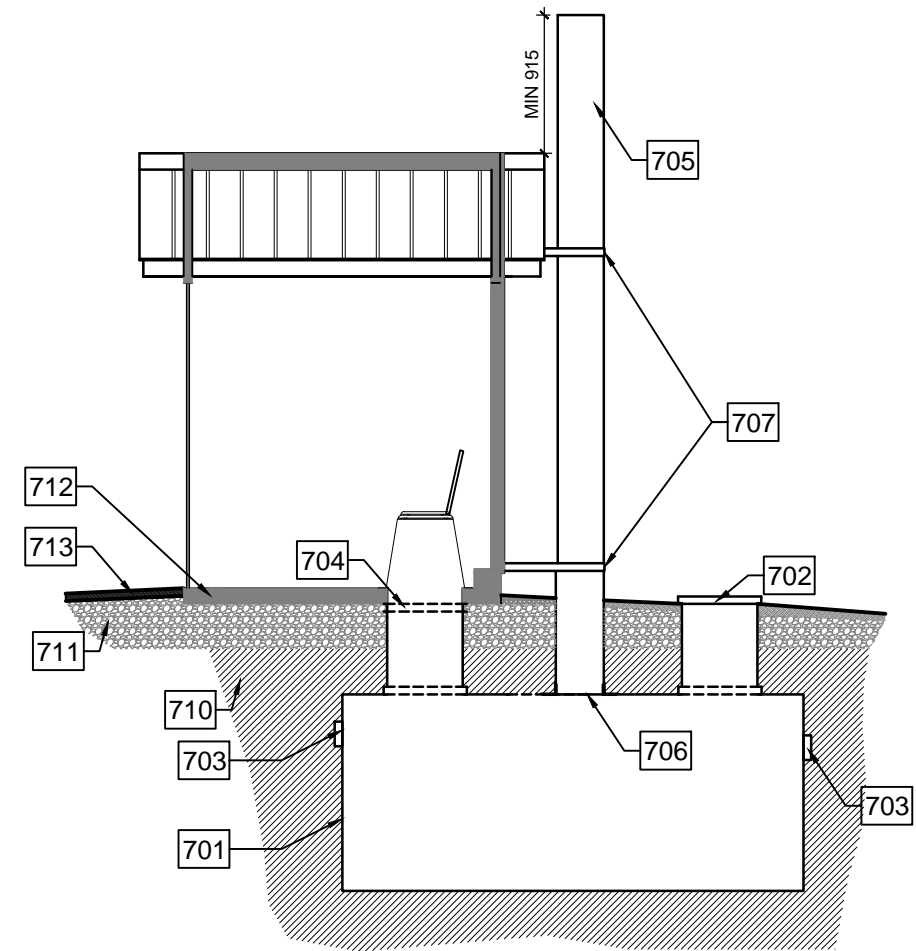
NCC project no. sheet no.  
no. du projet de la CCN no. de la feuille

DC2000-07

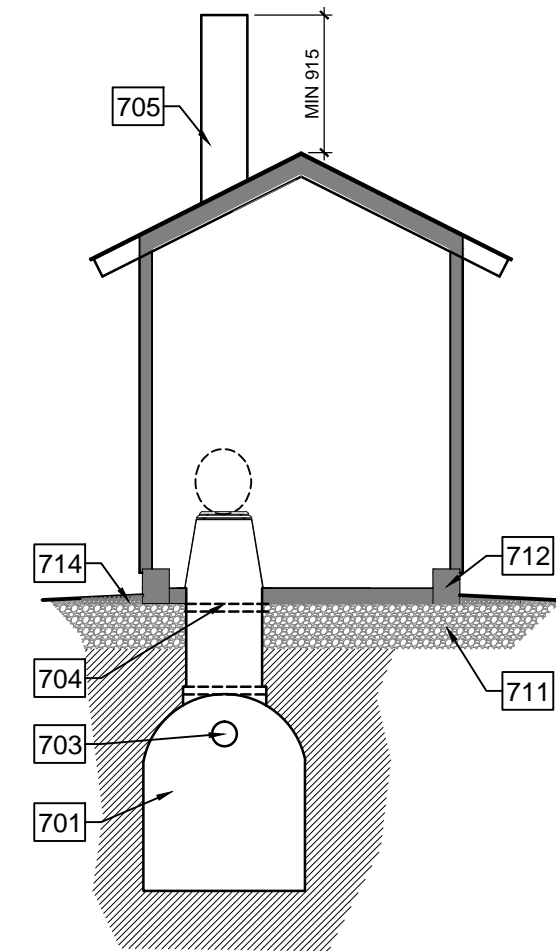
A-7



PLAN



COUPE A-A



COUPE B-B

**DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION (POUR INFORMATION SEULEMENT)**

1  
B7

**NOTES - DESSIN A-7**

- 701. Réservoir de rétention
- 702. Colonne regard de nettoyage du réservoir avec couvercle
- 703. Boucher et sceller les sorties aux extrémités du réservoir
- 704. Toilette sans eau installée au-dessus de la colonne du réservoir
- 705. Tuyau de ventilation de 305 mm Ø en poly noir, s'étendant du dessus du réservoir jusqu'à 900 mm au-dessus du faite du toit . Fournir tuyau de ventilation pour installation par d'autres.
- 706. Découper une ouverture sur le dessus du réservoir pour recevoir le tuyau de ventilation. Fixer et sceller le tuyau de ventilation au réservoir.
- 707. Contreventements galvanisés de la cheminée de ventilation. Bandes murales Selkirk 10S-WB ou l'équivalent approuvé.
- 708. Bord du toit au-dessus
- 709. Réserve
- 710. Assise et matériau de remblai conformément aux exigences du fabricant du réservoir
- 711. Remblai de matériau granulaire compacté
- 712. Charpente de plancher en bois plastique recyclé
- 713. Bord du sentier affleurant le plancher à l'ouverture de la porte, avec pente de 2 % en s'éloignant du bâtiment
- 714. Nivelier le terrain avec une pente éloignant l'eau du bâtiment



## DEVIS

**1. Normes et conformité des travaux:** Respecter ou dépasser les exigences des normes minimales de l'Office des normes générales du Canada (CGSB), de l'Association canadienne de normalisation (CSA), du Code national du bâtiment du Canada, édition 2010, ainsi que tous les codes fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents. En cas de divergence entre ces exigences, les exigences les plus strictes prévaudront.

**2. Portabilité :** Les toilettes doivent être portables. Les unités doivent être livrées aux lieux désignés par la CCN intactes et prêtes à être transportées à leur destination finale.

**3. Accessibilité universelle :** intérieur du bâtiment, dimensions de la porte, quincaillerie de porte et l'installation des accessoires de toilette doivent respecter les dispositions de la norme CSA B651-12 Accessibilité des bâtiments et autres installations : règles de conception.

**4. Usage extérieur :** **Tous les produits, matériaux et équipements** utilisés pour les travaux du présent contrat doivent respecter les exigences établies et être de la qualité requise pour **usage extérieur**.

**5. Qualité des nouveaux produits :** Les produits, matériaux, équipements et articles utilisés dans l'exécution des travaux de ce contrat doivent être neufs et de la meilleure qualité requise pour l'usage prévu.

**6. Directives du fabricant :** Sauf indication contraire dans le contrat ou les documents de construction, installer et monter les produits de manière conforme aux directives du fabricant et des recommandations des FS. Immédiatement aviser l'Ingénieur de la CCN de toute divergence entre les directives du fabricant et l'usage prévu ou l'intention de conception.

**7. Compatibilité des matériaux :** Veiller à ce que tout produit proposé soit compatible avec les autres produits spécifiés pour un système. L'Entrepreneur doit porter toute incompatibilité apparente à l'attention de l'Ingénieur de la CCN et attendre ses directives à ce sujet.

**8. Sous-structure :** La sous-structure doit respecter les exigences structurales définies dans le Code national du bâtiment pour ce type d'usage public. Suivre les directives recommandées du fabricant pour la coupure et la fixation de ce matériel.

**9. Plancher :** Les panneaux de plancher seront soudés en continu pour assurer une surface étanche à l'intérieur de la toilette. Suivre les directives recommandées du fabricant et assurer la compatibilité des matériaux. Pré-forages surdimensionnés des trous pour les pièces de fixation afin de permettre l'expansion et la contraction du matériel.

**10. Charpenterie :**

**.1 Information sur les produits :** se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux.

Bois débité : bois de résineux au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins, selon les dispositions des normes suivantes :

- CSA O141.
- Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (NLGA).

**.2 Structure du plancher:** plastique structural composite recyclé - se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux.

**.3 Matériel composite :** Il est interdit d'utiliser des produits de contreplaqué, d'OSB ou de composites à base de bois dans la fabrication de ces unités.

**.4 Fini des dispositifs de fixation :** Acier inoxydable ou métal galvanisé selon la norme CAN/CSA-G164, à l'exception de la quincaillerie et des accessoires. Les dispositifs de fixation utilisés pour la quincaillerie et les accessoires seront du même matériau que l'article de quincaillerie et/ou l'accessoire.

**.5 Installation et montage :**

.1 Installer les éléments d'équerre et d'aplomb, selon les cotes de hauteur, les niveaux et les alignements prescrits.

.2 Réaliser les éléments continus à partir des pièces les plus longues possibles.

.3 Installer les fourrures et les cales nécessaires pour écarter du mur et supporter les éléments de finition du plafond, les revêtements, les soffites, les accessoires de la toilette et d'autres ouvrages, au besoin.

.4 Installer autour des baies les faux-cadres, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les bâtis et les autres ouvrages prévus.

.5 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.

.6 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes des boulons ne fassent pas saillie. **Ne pas fraiser les trous dans la structure du plancher en plastique.**

**11. Toiture :**

**.1 Information sur les produits :** se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux.

**.2 Membrane sous-jacente :** (Membrane bitumineuse auto-adhésive) Faire chevaucher les joints au moins 100mm dans la direction de l'écoulement de l'eau.

**.3 Fixation du platelage de toit :** Vis de toiture en acier galvanisé avec joint en néoprène, de couleur assortie au platelage du toit. Longueur et espacement des vis selon les recommandations du fabricant - les vis ne doivent PAS produire de saillie au travers du dessous du platelage du toit.

**.4 Solins :**

.1 Fabriquer les solins métalliques selon les indications. Utiliser des pièces continues pour chaque longueur de solin. Faire chevaucher proprement et river le faitage aux extrémités du pignon.

.2 Les rives apparentes doivent être rabattues de 12 mm sur leur face inférieure. Les angles doivent être assemblées à onglet et obturés avec un produit d'étanchéité.

.3 Les éléments doivent être façonnés d'équerre, de niveau et avec précision, selon les dimensions prévues, de façon qu'ils soient exempts de déformations ou d'autres défauts susceptibles d'altérer leur performance ou leur efficacité.

**12. Menuiserie**

**1 Normes et références**

.1 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI) Architectural Woodwork Quality Standards Illustrated, version la plus récente.

.2 CAN/CSA O132.2-90 (C1996) General requirements for wood doors.

**.2 Information sur les produits :** se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux .

**.3 Fabrication:**

.1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux de menuiserie conformément aux normes de qualité de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).

.2 Tracer et tailler les éléments de manière qu'ils s'ajustent correctement aux surfaces et aux murs adjacents, aux renforcements et aux cueillies, ainsi qu'aux tuyaux, aux colonnes, aux appareils sanitaires, de même qu'à tout autre objet saillant, pénétrant ou traversant.

3 Réaliser les joints de façon à dissimuler le retrait des éléments. Positionner les ouvrages de menuiserie de niveau, d'aplomb et d'équerre, et les fixer ou les ancrer fermement.

**.4 Fixation des ouvrages**

.1 Choisir des dispositifs de fixation convenant aux dimensions et à la nature des éléments à assembler. Utiliser des dispositifs brevetés, selon les recommandations du fabricant.

.2 S'assurer que le nombre et l'espacement des fixations tient compte de l'exigence spéciale que l'unité devra être soulevée et transportée (possiblement plusieurs fois au fil des ans).

**.5 Boiseries :**

.1 Se reporter aux détails pour l'identification des boiseries du revêtement, de la porte et des fenêtres.

.2 Abouter et contre-profiler les joints internes des plinthes de manière à obtenir des liaisons serrées. Là où les plinthes et le chambranle forment des angles droits, réaliser des joints à onglet.

.3 Caler fermement les plinthes et le chambranle contre le mur, de manière à éliminer tout espace entre ceux-ci et le mur.

.4 Installer autour des portes et des fenêtres des moulures d'un seul tenant, sans enture.

**13. Quincaillerie pour portes**

**.1 Information sur les produits :** se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux .

**.2 Installation :** Installer les articles de quincaillerie selon les exigences de la norme CAN/CSA B650 pour assurer le respect des normes et exigences en matière d'accessibiliité sans obstacle. Vérifier l'emplacement précis et la hauteur d'installation de chaque article en compagnie de l'Ingénieur de la CCN avant d'effectuer l'installation. Assurer la concordance avec les fiches techniques des articles de quincaillerie et les gabarits du fabricant.

**14. Accessoires de toilettes:**

**.1 Information sur les produits :** se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux.

**.2 Installation :** Se reporter aux dessins pour l'emplacement précis d'installation des barres d'appui et autres accessoires. Vérifier l'emplacement précis et la hauteur d'installation de chaque article en compagnie de l'Ingénieur de la CCN avant d'effectuer l'installation. Prévoir le support structural requis à l'arrière du mur pour respecter les exigences du CNB.

**15. Enduits de finition**

**.1 Portée des travaux**

.1 **Extérieur** - Teinture de l'extérieur de toutes les surfaces apparentes en bois : murs, avant-toits, bordures de toit, fenêtres, porte(2 cotés) et garnitures extérieures.

.2 **Intérieur** - Teinture des surfaces apparentes en bois : murs, plafonds, fenêtre et cadres de porte et boiseries intérieures.

**.2 Références**

.1 Architectural Painting Specifications Manual, Master Painters Institue (MPI).

.2 Systems and Specifications Manual, SSPC Painting Manual, Volume Two, Society for Protective Coatings (SSPC).

.3 Test Method for Measuring Total Volatile Organic Compound Content of consumer Products, Method 24 (for Surface coatings) of the Environmental Protection Agency (EPA).

**.3 Information sur les produits :** se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux. Soumettre à l'Ingénieur de la CCN des échantillons de couleurs de peinture pour chacune des couleurs spécifiées, pour examen et approbation, au moins 3 jours avant d'entreprendre les activités de teinture.

**.4 Exécution**

.1 **Préparation des surfaces :** S'assurer que les surfaces sont propres et exemptes de poussières. Protéger les surfaces adjacentes contre les éclaboussures de peinture, les marques, les taches et les autres dommages résultant des activités de peinture.

.2 **Exigences d'ordre environnemental** - S'assurer que les exigences en matière de température, d'humidité et des taux de contenu en humidité sont satisfaites conformément aux recommandations du fabricant de la peinture. Assurer une ventilation adéquate de l'espace pour les 48 heures suivant les activités de peinture. Assurer un éclairage adéquat au cours des activités de peinture.

.3 Pré-teindre les planches, panneaux et garnitures en bois avant installation et fabrication. Appliquer minimum 2 couches de teinture aux surfaces extérieures exposées, selon les exigences du fabricant. Apprêter le revêtement et garnitures extérieurs avec une couche de teinture avant l'installation. Retoucher les planches coupées avant l'installation.

.4 Avant d'entreprendre les activités de teinture, enlever la quincaillerie et les accessoires de surface, les couvercles, l'équipement installé en surface et les fixations apparentes, selon les besoins.

.5 Appliquer les couches de peinture ou de teinture en une pellicule continue. Entre les couches, s'assurer d'une période adéquate de séchage et de durcissement conformément aux instructions du fabricant.

.6 Retoucher les entailles et les égratignures à la fin de construction.

**16. Vitrage**

**.1 Information sur les produits :** se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux .

**.2 Conformité** - Se conformer aux instructions écrites du fabricant, y compris les bulletins techniques sur les produits, les catalogues d'instructions d'installation des produits, les cartons d'instructions d'installation des produits, et les fiches techniques.

**.3 Exécution**

.1 Pré-teindre les cadres de fenêtre, les garnitures et les parcloles avant l'installation du vitrage.

.2 Allouer un espace de dilatation d'au moins 6 mm entre le périmètre du vitrage et le cadre en bois.

.3 Découper le joint de vitrage à la longueur voulue et l'installer contre les parcloles permanentes, à affleurement avec le bord de la parclose.

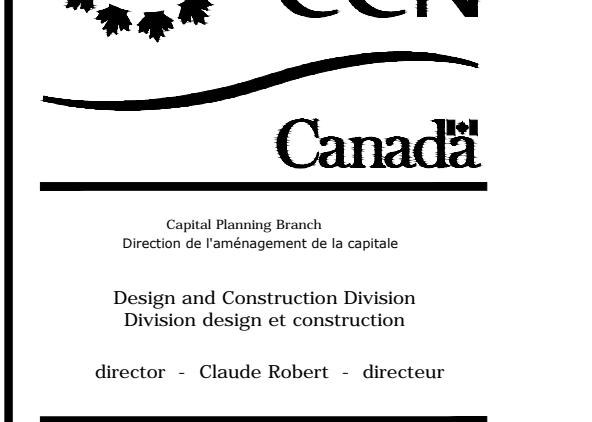
.4 Placer les calages d'appui aux points situés aux 1/3, le calage de bord étant situé à 150 mm au maximum des angles.

.5 Faire reposer le vitrage sur les calages d'appui et appuyer sur le joint de vitrage pour assurer un parfait contact sur le périmètre de la fenêtre ou de l'unité.

.6 Placer le joint de vitrage sur le périmètre libre du vitrage de la même manière décrite.

.7 Installer la parclose annulaire sans espace le joint. Exercer une pression sur le joint pour assurer un parfait contact continu.

.8 Nettoyer le vitrage conformément aux instructions du fabricant.



**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- E. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

<b>2</b>	<b>POUR SOUMISSION</b>	<b>2015-11-27</b>
<b>1</b>	<b>POUR INFORMATION</b>	<b>2015-06-24</b>
no.	description	date

project

projet

## TOILETTE ACCÈS UNIVERSEL Ensemble « A » Quantité: Trois unités

drawing

dessin

## DEVIS

approved by	
approuvé par	
designed by	
conçu par	

drawn by	<b>K DORNER</b>
dessiné par	

date	scale	
<b>2014-08-18</b>	échelle	<b>1:50</b>
NCC project no.	sheet no.	
no. du projet de la CCN	no. de la feuille	

DC2000-07

A-8

*\*ou l'équivalent approuvé*

# TABLEAU DES MATÉRIAUX

	Matériaux	Fournisseur /fabricant *	Description, nom et quantité du produit (ou l'équivalent approuvé) *	Couleur	Fini	
1	Base de transport		140mm x 140mm timbers. Hemlock or SPF (bois brut de sciage est acceptable.)	s.o.	s.o.	
2	Poutre périmétrique de plancher et solives du plancher	Axion International Inc. Dave Crane (908) 542-0888	Poutre en plastique structural composite recyclé ECOTRAX 7" x 9" Panneaux en plastique structural composite recyclé STRUXURE 38 mm x 89 mm	noir	n/a	
3	Quincaillerie de raccord pour la structure du plancher		Revêtue de zinc, galvanisée à chaud, ou acier inoxydable. Voir dessins pour les dimensions et descriptions détaillées.	s.o.	s.o.	
4	Boulon à oeillet forgé		Boulon à oeillet d'acier forgé 16mm diam. x 250mm long.	s.o.	s.o.	
5	Plancher	Plas-Tech fabrication Kym Fenner 613-831-4640	Revêtement de sol en matière plastique HDPE texturé 13 mm, Densilite TX en une pièce entière	Gris	s.o.	
6	Quincaillerie de raccord pour plancher HDPE		Vis en acier inoxydable avec rondelles de finition en acier inoxydable	s. o.	s. o.	
7	Produit d'étanchéité -périmètre du plancher	Tremco	Spectrem 1 Ultra Low Modulus Silicone Joint Sealant	noir	s. o.	
8	Charpente de mur		EPS Catégorie No 2 et mieux, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins, selon les dispositions des normes suivantes : CSA O14, Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (NLGA).	s. o.	s. o.	
	Lanières diagonales		Acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur	s. o.	s. o.	
9	Charpente de toiture		Bois d'oeuvre de cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins	transparent	Fini teinture	
10	Pontage de toit		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins, 19 x 140 à languette et rainure, profil de joint en V.	transparent	Fini teinture	
11	Clous, crampons et cavaliers:		Conformes à la norme CSA B111; galvanisé selon la norme CAN/CSA-G164	s. o.	s. o.	
12	Adhésif tout-usage		Conformes à la norme O112. Teneur maximale en COV permise: 140 g/l	s. o.	s. o.	
13	Vis à bois		Acier inoxydable, de type et de grosseur convenant à la destination.	s. o.	s. o.	
14	Boulons		avec écrous et rondelles, d'un diamètre de 12.5 mm, sauf indication contraire.	s. o.	s. o.	
15	Revêtement extérieur		Planche et latte en cèdre blanc de l'Est catégorie no 1. - fini extérieur <<brute de sciage>> Planches : 19 x 140 mm, lattes : 19 x 38 mm	À déterminer	Fini teinture	
16	Garniture extérieure		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, 19 mm d'épaisseur, S4S.	À déterminer	Fini teinture	
17	Solin à la base du mur	Ideal revêtement	Acier galvanisé cal. 26 pré-peint – plié et percé sur mesure	Fusain 8306	Métal préfini	
18	Crochet au solin à la base du mur	Ideal revêtement	"Crochet" #804, Acier galvanisé cal. 26	s. o.	s. o.	
19	Calfeutrage - Solin à la base du mur	Mulco	Scellant thermoplastique à base de caoutchouc Mulco Supra Expert	Agencer solins	s. o.	
20	Fini mural intérieur		Pin catégorie no 1, 19 x 140 à languette et rainure, profil de joint en V. Fixations : galvanisées ou acier inoxydable	transparent	Fini teinture	
21	Porte		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 10 % ou moins, 19 x 140 à languette et rainure, profil de joint en V.	À déterminer	Fini teinture	
22	Cadres de porte et de fenêtre		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins.	À déterminer	Fini teinture	
23	Garniture intérieure		Pin catégorie no 1, bordure arrondi sur un côté	transparent	Fini teinture	
24	Vitrage de plastique translucide	Evonik OU Altuglas International	Conforme à la norme CAN/CGSB-12.12, résistant aux rayons UV et aux chocs, translucide et incolore, fini mat, 6 mm d'épaisseur, avec transmission minimum de lumière de 90 %. Acrylite Satinice OU Plexiglas G	incolore	P95 Mat	
25	Joint de vitrage et Calages d'appui		Ruban de néoprène autoadhésif 0.3 mm x 12 mm (.125" x 1/2") en néoprène à cellules fermées	Noir	s. o.	
26	Couverture	Ideal revêtement	Acier galvanisé pré-peint – panneau Ameri-Cana, cal. 26	Fusain 8306	Métal préfini	
27	Fixations pour la couverture :	Ideal revêtement	Vis à toiture galvanisés fini peinture poudre cuite avec rondelle de néoprène. Longueur et espacement des vis selon les recommandations du fabricant – les vis ne doivent PAS produire de saillie au travers du dessous du platelage du toit.	Fusain 8306	Métal préfini	
28	Toit – Solin larmier	Ideal revêtement	Larmier Ideal revêtement no 414 avec bande de fermeture en mousse	À déterminer	Métal préfini	
29	Toit – Faitière et bande de fermeture	Ideal revêtement	Faitière de cabanon Ideal revêtement no 210 avec bande de fermeture en mousse	À déterminer	Métal préfini	
30	Membrane de toiture autoadhésive	Grace	Écran d'étanchéité pour la glace et l'eau	s. o.	s. o.	
31	panneau		Treillis en métal déployé aplati 13 mm no 20 en acier inoxydable	s. o.	Acier inoxydable	
32	Moustiquaire	New Your Wire	Pet D-Fence - Moustiquaire résistant aux animaux domestiques	Fusain	s. o.	
33	Colonne montante de toilette	Alcaro plastics Inc 1-250-765-1097	Colonne montante de toilette de polyéthylène, 14" de hauteur avec manchon intérieur qui permet le raccordement avec la colonne montante standard de la fosse septique de 20" de diamètre	À déterminer	s. o.	
34	Siège de toilette avec couvercle	Bemis	Siège de toilette commercial en plastique résistant Bemis 950	Blanc	s. o.	
35	Crochet à vêtements	Stanley Hardware	Crochet à vêtement double V8007 Basic Double Robe Hook	Noir	Revêtement en poudre	
36	Barres d'appui de toilettes	Bobrick	Barres B-6806.99 en acier inoxydable de 32 mm de diamètre, fini martelé. 610 mm de longueur (quantité : 1 / unité) 915 mm de longueur (quantité : 2 / unité)	s. o.	Acier inoxydable satin / fini martelé	
37	Distributeur de papier hygiénique	ASI or Bobrick	Distributeur de papier hygiénique pour rouleaux géants, installé en surface: ASI-0040 ou Bobrick B-2892	s. o.	Acier inoxydable	
38	Quincaillerie de porte	a) Poignées en D (2)	Stanley	Poignée ornementale 10-3/8" - Modèle 76.0885	Noir	Revêtement en poudre
		b) Charnières (3)	Charnières MontRéal	4-1/2 x 4 Charnières gabarit pleine mortaise à ressort en acier inoxydable	Noir	Peinture antirouille
		c) Verrou	Van Dykes Restorers	Verrou en fer forgé No. 201654	Noir	Revêtement en poudre
		d) Bas de porte	KN Crowder	Bas de porte en aluminium et nylon W 24-S	Aluminium	Anodisé

\*NOTE - L'INFORMATION CONCERNANT LE FOURNISSEUR OU LE FABRICANT N'EST FOURNIE QU'À TITRE INDICATIF. ON ENCOURAGE L'ENTREPRENEUR À RECHERCHER DES PRIX DE PRODUITS SEMBLABLES OU ÉQUIVALENTS AILLEURS.



Capital Planning Branch /Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division  
Division design et construction

Director - Claude Robert - directeur

### GENERAL NOTES

- A - Unless otherwise indicated, dimensions indicated are in millimetres. It is the contractor's responsibility to verify all dimensions. Do not scale drawings.
- B - All work to be in conformance with CAN/CSA-B651-12 Accessible Design for the Built Environment.
- C - Provide diagonal bracing and base for stability during transport
- D - No plywood, OSB or other manufactured wood products may be used.
- E - Refer to specifications for details regarding materials and finishes

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
01	POUR SOUMISSION	2015-11-25

project  
projet

**TOILETTE  
ACCÈS UNIVERSEL  
Paquet "A"  
Quantité: Trois unités**

drawing  
dessin

**TABLEAU  
DES  
MATÉRIAUX**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par **K DORNER**

date **2014-10-23** scale  
échelle **NTS**

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

DC2000-07

sheet no.  
no. de la feuille

**A-9**

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- E. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
2	POUR SOUMISSION	2015-11-27
1	POUR INFORMATION	2015-06-24

project  
dessin

**TOILETTE**  
**ACCÈS UNIVERSEL**  
Ensemble « A »  
Quantité: Trois unités

drawing  
dessin

**PLANS STRUCTURELS**  
**PLANCHER ET SOCLE**  
**TEMPORAIRE**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par

K DORNER

date  
2014-08-18

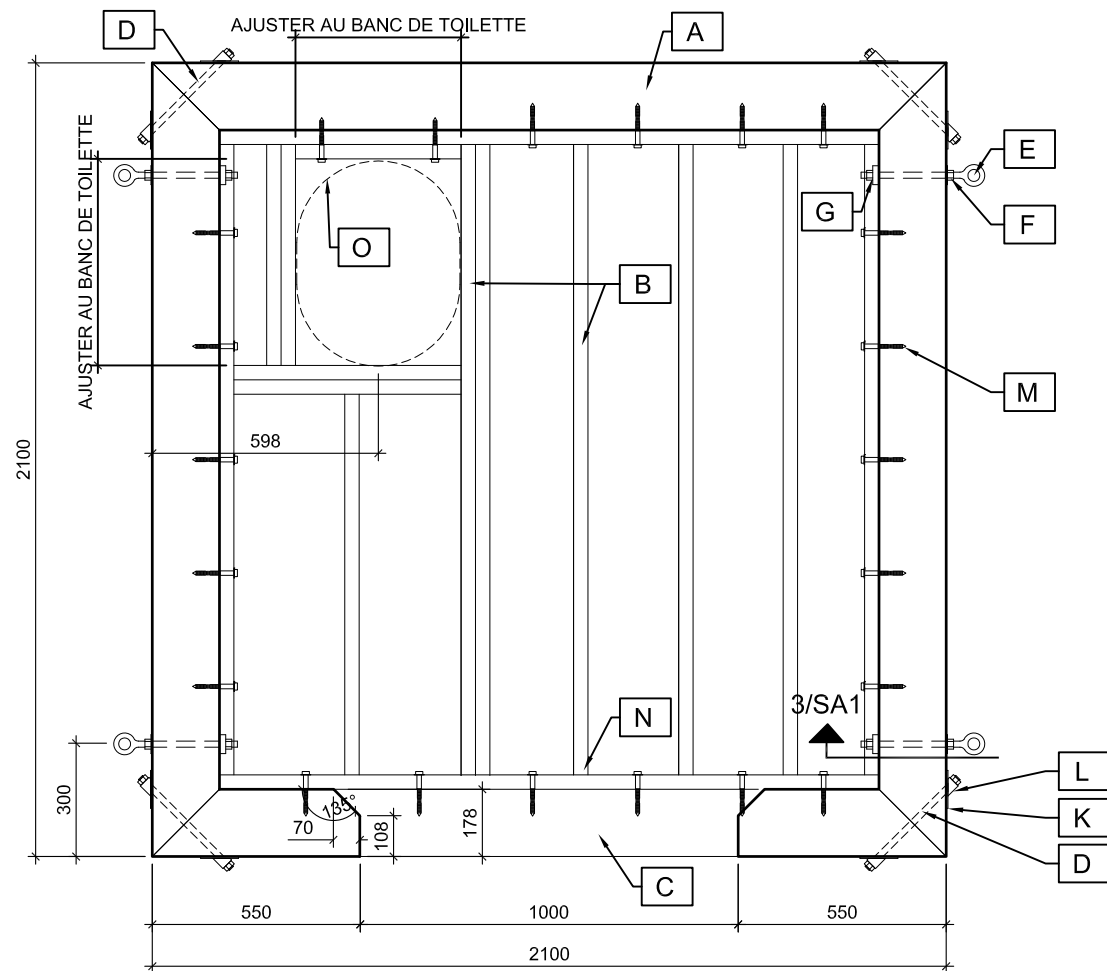
scale  
échelle 1:20

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille

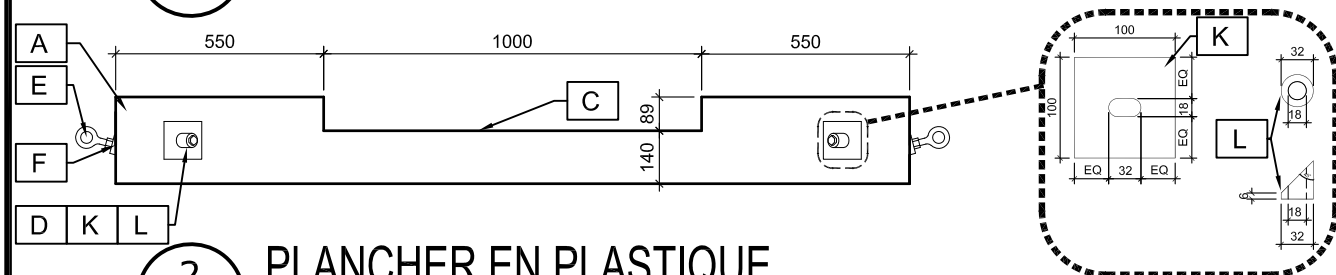
DC2000-07

SA-1



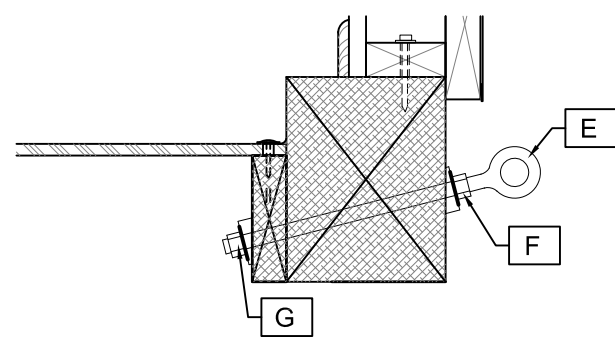
**1 PLAN DE CHARPENTE DU PLANCHER**

SA1 1:20



**2 PLANCHER EN PLASTIQUE**

SA1 1:20

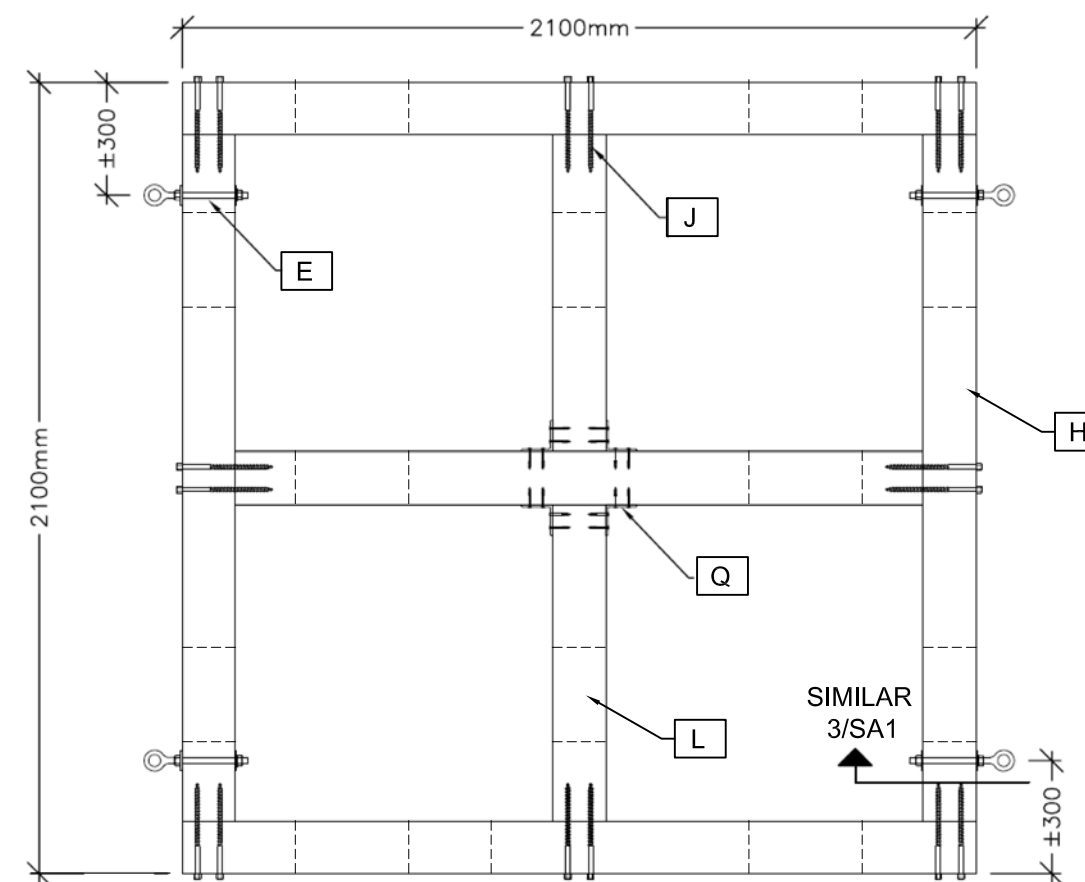


**3 DÉTAIL EN COUPE DE LA JONCTION MUR-PLANCHER**

1:7.5

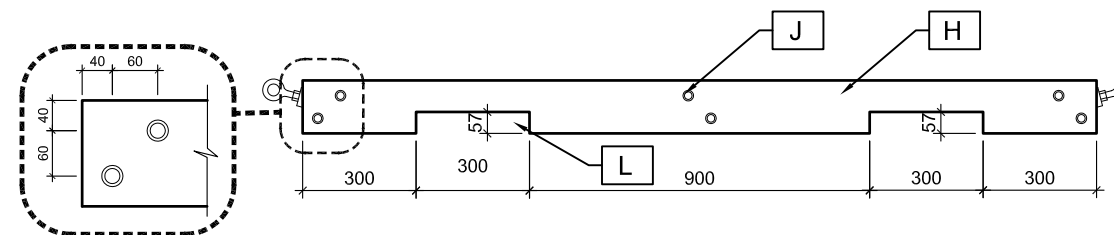
**NOTES - DESSIN SA-1**

- A. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229,
- B. Traverses de solives de plancher, structure armées en plastique armé recyclé 38 x 140 c/c. max. Le dessous des solives doit être au niveau du dessous des poutres. Doubler les traverses solives de plancher à l'ouverture de la toilette.
- C. Entailler la poutre de plancher à l'ouverture de la porte. Voir dessin 2/S1.
- D. Préforer et boulonner les angles biseautés des poutres en plastiques avec boulons ou tiges filetées de 16mm diam. galvanisés.



**4 PLAN DE CHARPENTE DE LA BASE DE TRANSPORT**

SA1 1:20



**5 BASE DE TRANSPORT EN BOIS**

SA1 1:20

- E. Boulon à oeillet forgé 16mm diam. X x 250mm long.
- F. Rondelle et calle en biseau.
- G. Ecrou, rondelle vérou et calle en biseau
- H. Sous-structure temporaire en bois 140 x 140
- J. Tirefond de 12mm diam x 250mm, tete et rondelle contre-callés
- K. 100mm x 100mm x 6mm plaque en acier galvanisé ou inoxydable
- L. Rondelle à biseau de 45 degrés, galvanisée ou en acier inoxydable -voir détail 2/S1
- M. Tirefond de 10mm diam x 100mm, 300mm c/c max.

- N. Fixer les traverses de solives de plancher avec les écrous No.9 x 89mm en angle
- O. Ouverture pour banc de toilette
- P. Entailler la sous-structure temporaire pour accès par <<fork-lift>>
- Q. L50 x 50 x 4.8mm x 140mm long c/w 3 tire fonds (lag bolts) 10mmØ x 89mm

**NOTE: TOUTE QUINCAILLERIE DOIT ETRE EN ACIER INOXYDABLE OU ACIER GALVANISÉ**

**ATTACHER LA SOUS-STRUCTURE TEMPORAIRE À LA STRUCTURE DU PLANCHER AUX OEILLETS POUR CONNECTION PENDANT TRANSPORT.**

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
Ensemble « B »  
Quantité: Un unité

drawing  
dessin

**PLAN**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par **T KHOU / K DORNER**

date  
**2015-03-12**

scale  
échelle **1:20**

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

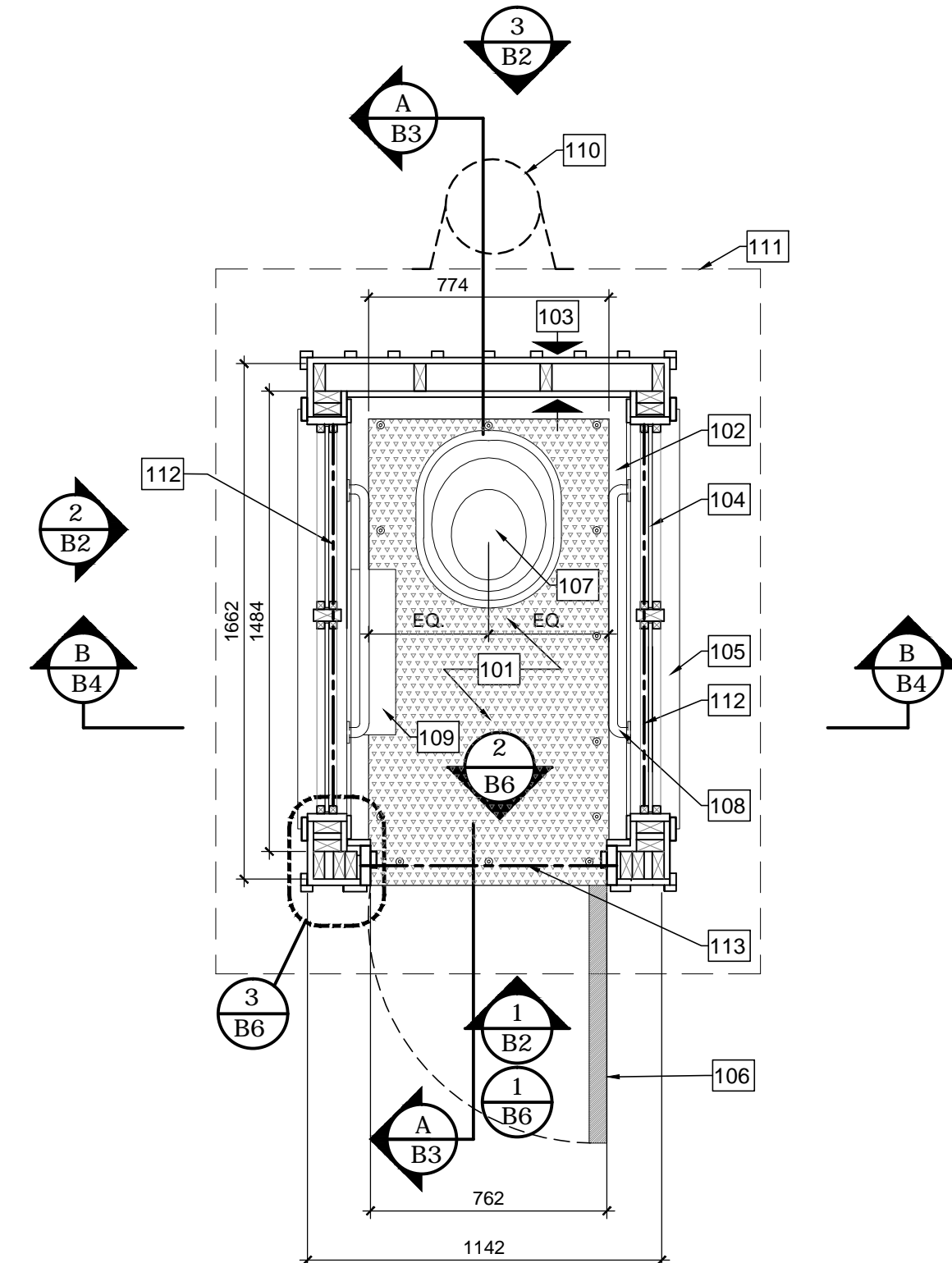
sheet no.  
no. de la feuille

**LISTE DES DESSINS**

- B1 PLAN  
B2 ÉLÉVATIONS  
B3 COUPE A-A  
B4 COUPE B-B  
B5 DÉTAILS  
B6 DÉTAILS  
B7 DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION  
B8 DEVIS  
B9 TABLEAU DES MAT ÉRIAUX  
SB-1 PLANS STRUCTURELS- PLANCHER ET SOCLE TEMPORAIRE

**NOTES: DESSIN B1**

101. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm . Pour détails de fixation, voir 3/B5.
102. Poutre de plancher périmétrique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229. Encocher la poutre à l'ouverture de la porte - voir dessin SB1 pour le plan de charpente et détails du plancher.
103. Construction du mur extérieur type
- Surface intérieure : planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V
  - Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
  - Lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20 , 100mm de largeur
  - Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)
104. Panneau de vitrage en plastique translucide
105. Appui de fenêtre en cèdre biseauté.
106. Porte en bois. Voir détail sur le dessin B-6.
107. Banc de toilette extérieure avec siège et couvercle. Prévoir une ouverture adéquate dans le plancher de HDPE et dans la charpente de plancher.
108. Barre d'appui de 915 mm en acier inoxydable fixée sur un blocage plein. Quantité : 2
109. Distributeur de papier hygiénique
110. Tuyau d'évent 305 mm Ø avec quincaillerie de support. Fourniture seulement; installation par d'autres.
111. Bord de la couverture plus haut
112. Linteau 2-38x140
113. Linteau 2-38x89



**1**  
**B1** PLAN

**NOTES GÉNÉRALES**

- Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
Ensemble « B »  
Quantité: Un unité

drawing  
dessin

**ÉLÉVATIONS**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par

T KHOU / K DORNER

date

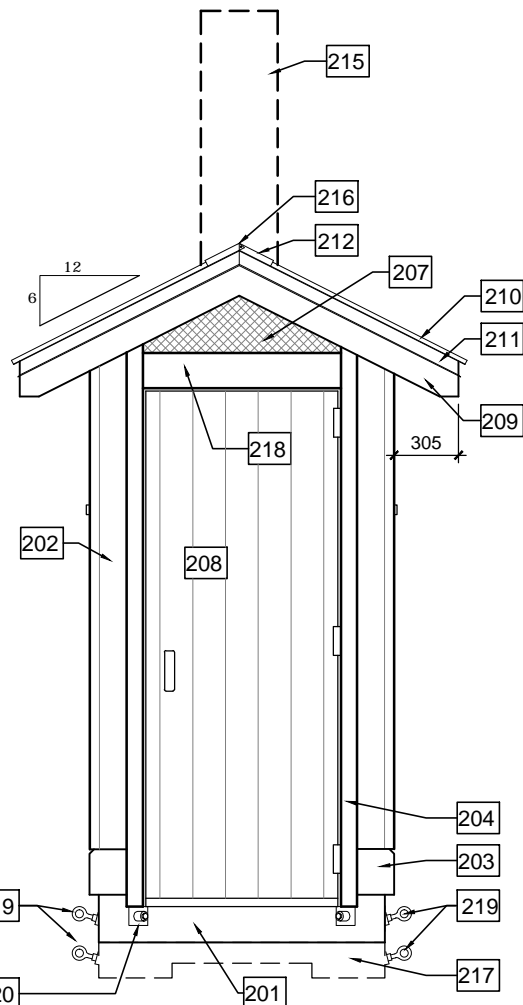
2015-03-12

scale

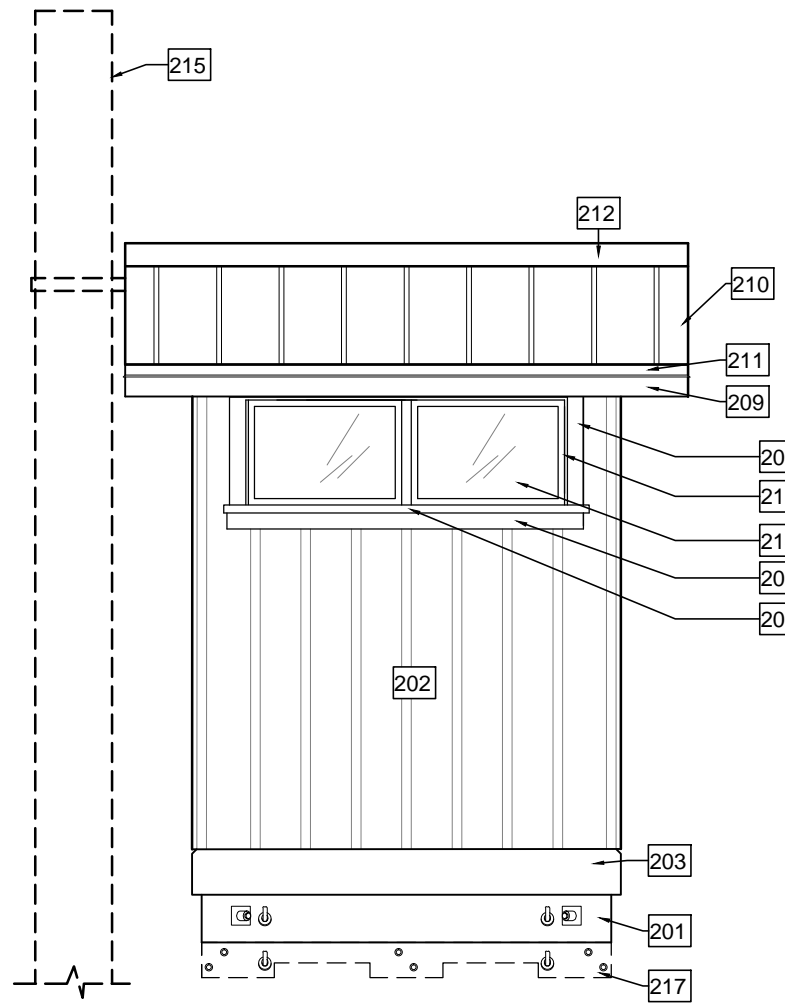
échelle 1:30

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

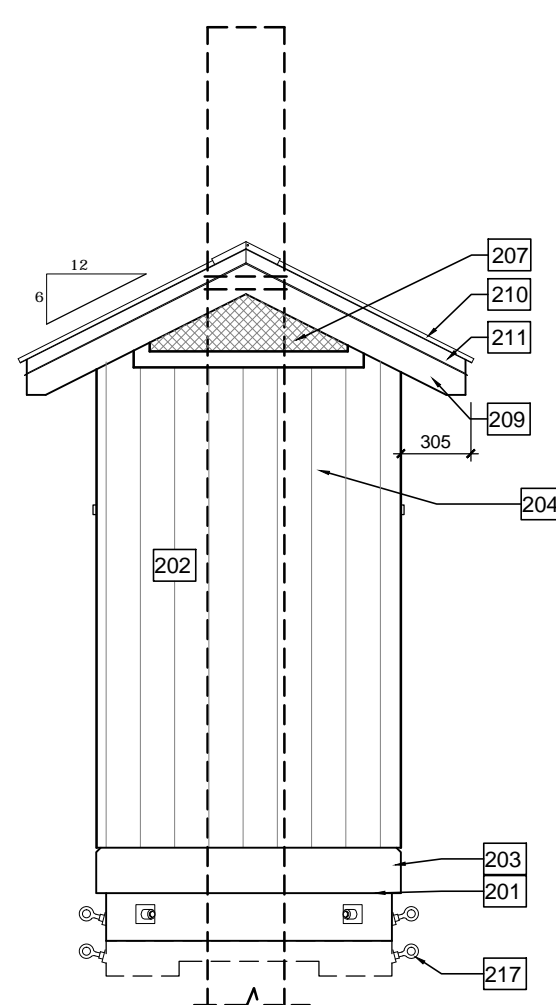
sheet no.  
no. de la feuille



1  
B2  
**ÉLÉVATION AVANT**



2  
B2  
**ÉLÉVATION LATÉRALE**



3  
B2  
**ÉLÉVATION ARRIÈRE**

**NOTES - DESSIN B2**

- Poutre de plancher périmétrique plastique structural composite armé recyclé 178 x 229
- Revêtement de planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)
- Garniture en cèdre 38 x 184 avec revêtement de solin métallique préfini
- Garniture en cèdre 19 x 64
- Réservé
- Appui de fenêtre en cèdre biseauté
- Évent en métal déployé avec moustiquaire
- Porte en bois. Voir détails sur A-6.

- Planche de bordure en cèdre 19 x 140
- Couverture en tôle ondulée
- Solin larmier métallique profilé préfini
- Faitage en métal préfini avec bandes de fermeture en mousse
- Parclose en cèdre 25 x 25
- Vitrage en plastique translucide
- Cheminée de ventilation 305 mm Ø avec quincaillerie de support. Fourniture seulement; installation par d'autres.
- Plier les bordures de faitière et mettre en place en utilisant des rivets afin de bien finir le bout de l'installation.
- Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale.

- Garniture en cèdre 19 x 140
- Boulon à œillet forgé - voir dessin SI
- Plaque galvanisée et tige filletée - voir dessin SI

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
Ensemble « B »  
Quantité: Un unité

drawing  
dessin

**COUPE A-A**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par

T KHOU / K DORNER

date  
2015-03-12

scale  
échelle 1:20

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille

**NOTES - DESSIN B3**

301. Poutre de plancher périphérique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229

302. **CHARPENTE DU PLANCHER**

- Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140 @ 305 mm c/c

**NOTE** - Lors de l'installation finale, cette charpente du plancher sera appuyée sur une assise de matériau granulaire. Fournir le support sous la charpente du plancher au cours des travaux de construction, du transport et de la livraison afin de prévenir tout fléchissement ou déformation des composantes en plastique.

303. Encocher la poutre périmétrique à l'ouverture de la porte

304. Doubler les 38 x 140 en plastique recyclé armé à l'ouverture de la toilette

305. **CONSTRUCTION DU MUR EXTÉRIEUR TYPE**

- Surface intérieure : planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V
- Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
- Lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur
- Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)

306. Fixer la sablière basse de 38 x 89 en bois à la poutre en plastique en préforant des trous surdimensionnés dans la sablière et en la boulonnant à la poutre en plastique au moyen de tirefonds et rondelles.

307. Garniture en cèdre 38 x 184 avec revêtement de solin métallique préfini. Voir détail 3/B5.

308. Porte en bois. Voir détails sur B-6.

309. **CHARPENTE DU TOIT**

- Toiture de métal préfini
- Lattes en bois 16 x 64 @ 400 mm c/c max
- Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté avec joints en V
- Chevrons en cèdre 38 x 89 @ ±350mm c/c (à espacements égaux)

**NOTE** - Les vis de toiture NE DOIVENT PAS produire de saillies au travers du dessous du platelage apparent.

310. Planche de bordure 19 x 140

311. Tuyau d'évent 305 mm Ø avec quincaillerie de support. (Fourniture seulement, installation par d'autres)

312. Chevrons en bois 38 x 89

313. Dessous du platelage de toit en 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté

314. Vitrage en plastique translucide

315. Parclose en cèdre 25 x 25 mm

316. Meneau en cèdre 38 x 89

317. Barre d'appui 915 mm vissée au blocage plein (Quantité : 2)

318. Distributeur de papier hygiénique

319. Lanières diagonales d'acier

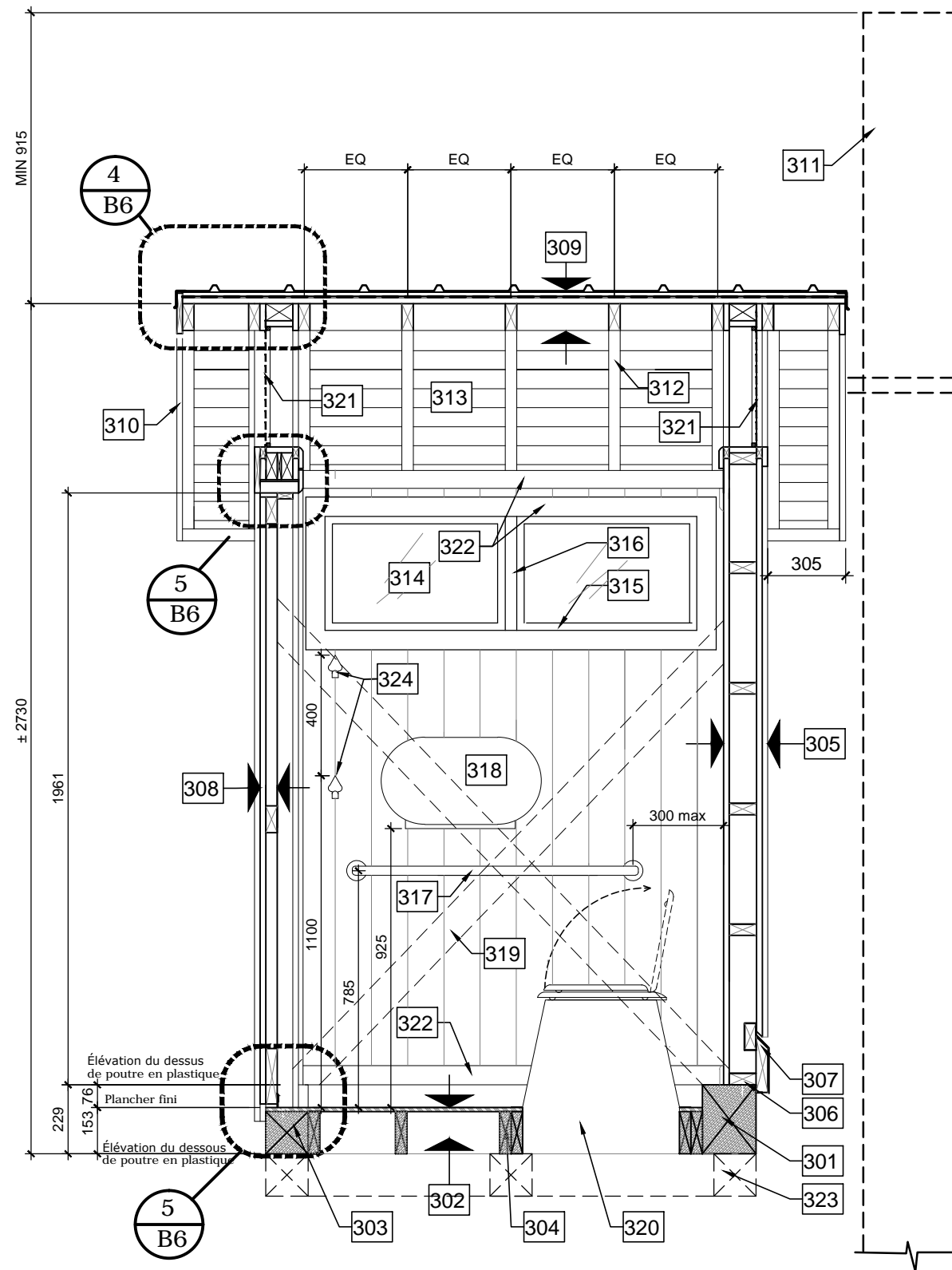
320. Banc de toilette sans eau, avec siège et couvercle

321. Panneau de ventilation en acier inoxydable déployé avec moustiquaire. Ajouter panneau démontable en plexiglas translucide à l'ouverture arrière.

322. Garniture en pin 13 x 64

323. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Voir notes dessin SB-1.

324. Crochets



**COUPE A-A**

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
Ensemble « B »  
Quantité: Un unité

drawing  
dessin

**COUPE B-B**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par

T KHOU / K DORNER

date  
2015-03-12

scale  
échelle 1:20

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille

**NOTES - DESSIN B4**

401. Poutre de plancher périphérique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229

**402. CHARPENTE DU PLANCHER**

- Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140 @ 305 mm c/c

**NOTE** - Lors de l'installation finale, cette charpente du plancher sera appuyée sur une assise de matériau granulaire. Fournir le support sous la charpente du plancher au cours des travaux de construction, du transport et de la livraison afin de prévenir tout fléchissement ou déformation des composantes en plastique.

403. Doubler les 38 x 140 en plastique recyclé à l'ouverture de la toilette

**404. CONSTRUCTION DU MUR EXTÉRIEUR TYPE**

- Surface intérieure : planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V
- Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
- Lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur
- Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)

405. Sablière basse de 38 x 89 en bois - Préforer des trous surdimensionnés et boulonner à la poutre en plastique en-dessous au moyen de tirefonds et rondelles.

406. Plinthe et garniture de toit en pin 13 X 64

407. Réservé

**408. CHARPENTE DU TOIT**

- Toiture de métal préfini
- Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max
- Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté avec joints en V
- Chevrons en cèdre 38 x 89 @ ± 350 mm c/c (à espacements égaux)

**NOTE** - Les vis de toiture **NE DOIVENT PAS** produire de saillies au travers du dessous du platelage apparent.

409. Faitage de toiture 38 x 140

410. Capuchon de faitage en métal préfini

411. Poteau et blocage 38 x 89 @ 400 mm c/c

412. Réservé

413. Planche de bordure en cèdre 19 x 140

414. Tuyau d'évent 305 mm Ø (Fourniture seulement, installation par d'autres)

415. Appui en cèdre biseauté

416. Vitrage en plastique translucide

417. Parclose en cèdre 25 x 25 mm

418. Lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur

419. Barre d'appui en acier inoxydable 915 mm vissée au blocage plein (Quantité : 2)

420. Distributeur de papier hygiénique

421. Réservé

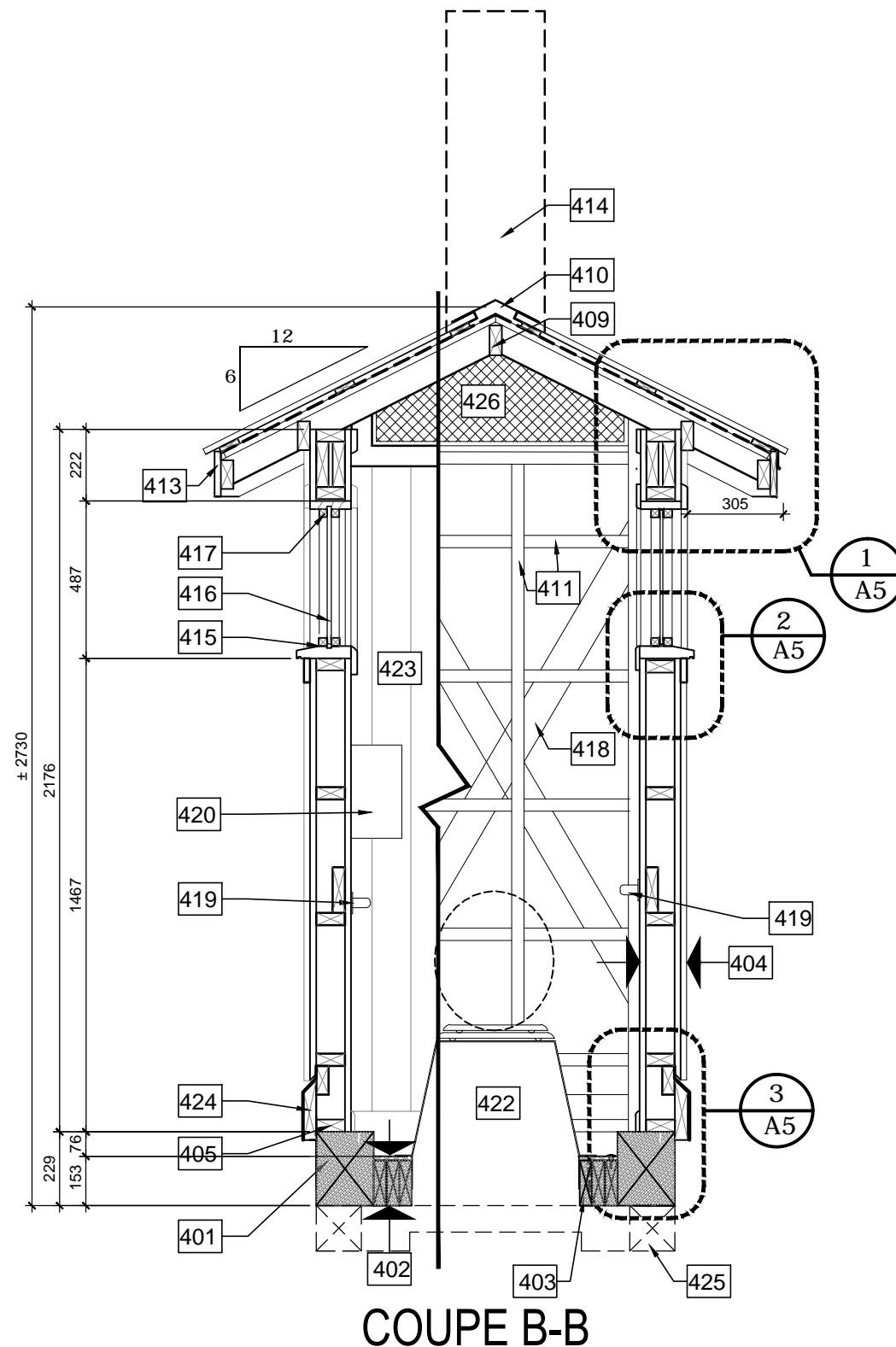
422. Banc de toilette sans eau, avec siège et couvercle

423. Planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V

424. Garniture en cèdre biseauté 38 x 184 avec revêtement de solin-larmier métallique préfini

425. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Voir dessin SB-1.

426. Panneau de ventilation en acier inoxydable déployé avec moustiquaire. Ajouter panneau démontable en plexiglas translucide à l'ouverture arrière.



**COUPE B-B**

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
Ensemble « B »  
Quantité: Un unité

drawing  
dessin

**DÉTAILS**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par **T KHOU / K DORNER**

date  
**2015-03-12**

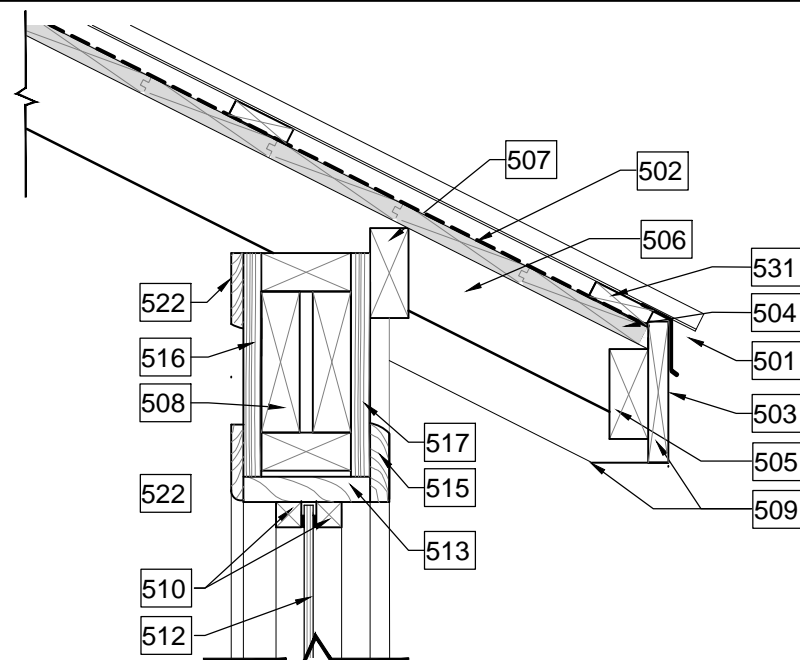
NCC project no.  
no. du projet de la CCN

scale  
échelle **tel qu'inscrit**

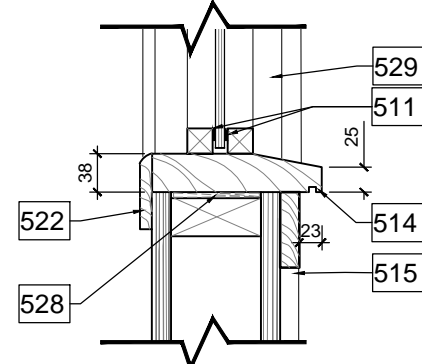
sheet no.  
no. de la feuille

**NOTES - DESSIN A5**

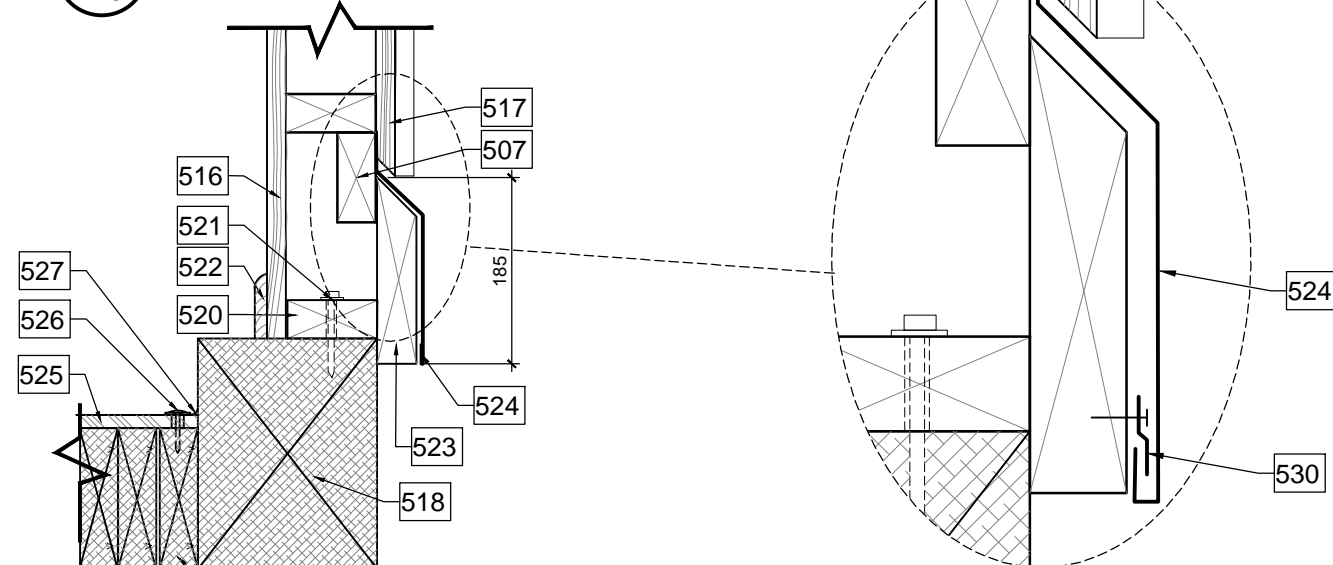
- 501. Toiture en métal préfini
- 502. Membrane d'étanchéité autoadhésive
- 503. Solin larmier en métal préfini
- 504. Platelage de toit de 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté
- 505. Sous-planche de bordure en cèdre 39 x 89
- 506. Chevron en cèdre 38 x 89 avec entaille
- 507. Blocage en cèdre 38 x 89 entre les chevrons
- 508. Linteau 2-38 x 140
- 509. Planche de pourtour en cèdre 19 x 140
- 510. Parclose en cèdre 25 x 25
- 511. Ruban de joint d'étanchéité en néoprène à cellules fermées 3 x 13 mm sur tout le pourtour du panneau de vitrage
- 512. Vitrage en plastique translucide. Dimensionner les panneaux pour permettre un espace de dilatation de 6mm entre les bords du panneau et le cadre en bois
- 513. Jambage de fenêtre en cèdre 38mm
- 514. Appui de fenêtre en cèdre 38mm, biseauté et entaillé en-dessous en larmier
- 515. Garniture en cèdre 19 x 64
- 516. Planche de pin languetée et bouvetée 19 x 140, avec rainure en V
- 517. Revêtement de planches et lattes en cèdre
- 518. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229
- 519. Traverse solive de plancher armée en plastique recyclé 38 x 140
- 520. Sablière basse de 38 x 89 en bois
- 521. Préforer des trous surdimensionnés dans la sablière basse en bois et boulonner à la poutre en plastique au moyen de tirefonds et rondelles
- 522. Moulure en pin 13 x 64
- 523. Planche de garniture en cèdre biseautée 38 x 184
- 524. Solin en métal préfini avec bordure rabattue. Calfeutrer les joints au coins afin d'éliminer les bords tranchants.
- 525. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- 526. Vis à tête cylindrique bombée en acier inoxydable avec rondelle de protection en acier inoxydable. Préforer des trous surdimensionnés dans le plancher en plastique HDPE espacés uniformément à ± 300 mm c/c et fixer à la charpente en-dessous SUR LE PÉRIMÈTRE DU PLANCHER SEULEMENT.
- 527. Joint en polyuréthane sur le périmètre du plancher entre le plancher en plastique HDPE et la poutre en plastique
- 528. Cales en cèdre
- 529. Meneau en cèdre 38 x 89
- 530. Crochet de solin en acier galvanisé
- 531. Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max



**1** DÉTAIL EN COUPE DE L'AVANT-TOIT ET DE LA TÊTE DE FENÊTRE  
B5 1:7.5



**2** DÉTAIL EN COUPE DE L'APPUI DE FENÊTRE  
B5 1:7.5



**3** DÉTAIL EN COUPE DE LA JONCTION MUR-PLANCHER  
B5 1:7.5



**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
Ensemble « B »  
Quantité: Un unité

drawing  
dessin

**DÉTAILS**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

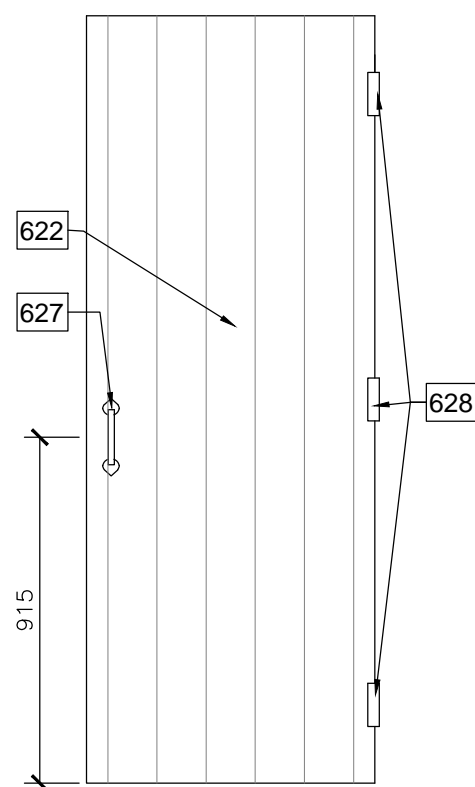
drawn by  
dessiné par **T KHOU / K DORNER**

date  
2015-03-12

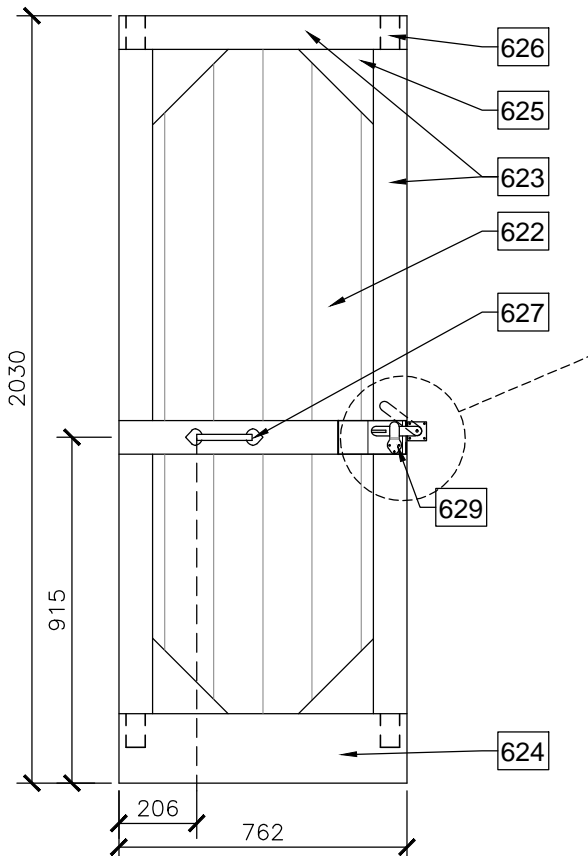
NCC project no.  
no. du projet de la CCN

scale  
échelle tel qu'inscrit

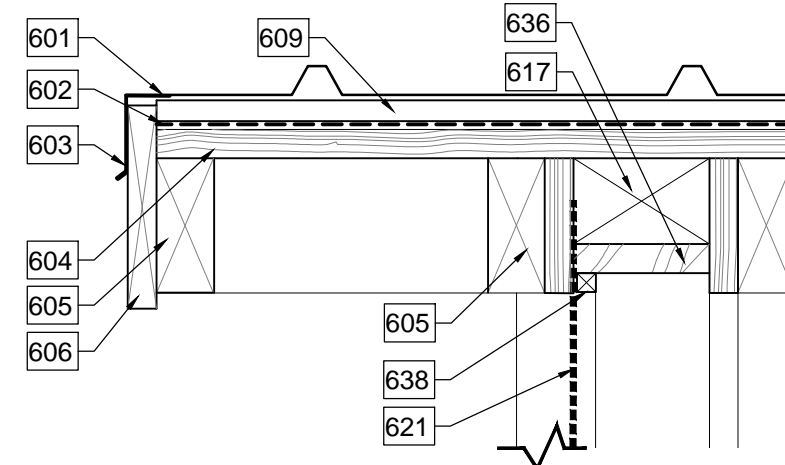
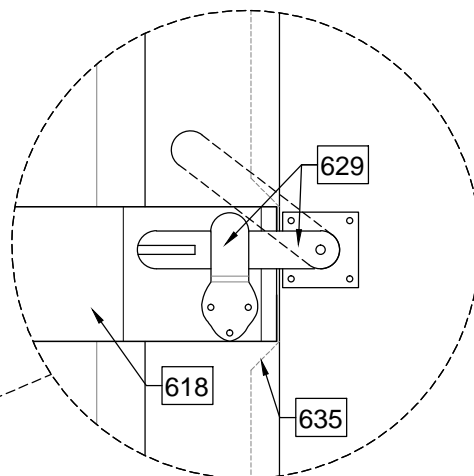
sheet no.  
no. de la feuille



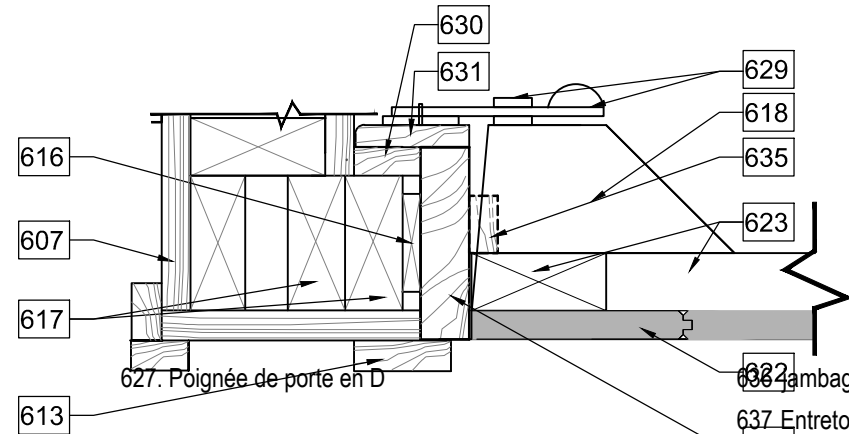
**1** PORTE - ÉLÉVATION  
**B6** INTÉRIEURE 1:20



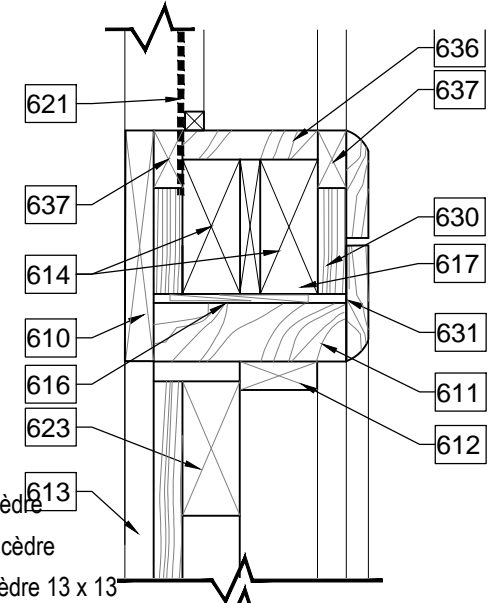
**2** PORTE - ÉLÉVATION  
**B6** EXTÉRIEURE 1:20



**4** DÉTAIL EN COUPE À L'INCLINAISON DU TOIT  
**B6** ET AU PANNEAU DE VENTILATION 1:5



**3** DÉTAIL EN PLAN AU  
**B6** JAMBAGE DE LA PORTE 1:5



**5** DÉTAIL EN COUPE  
**B6** À LA PORTE 1:5

**NOTES - DESSIN A-6**

- 601. Toiture en métal préfini
- 602. Membrane d'étanchéité autoadhésive
- 603. Solin larmier en métal préfini
- 604. Platelage de toit de 19 x 140 en cèdre langueté et bouveté
- 605. Chevrons en cèdre 38 x 89
- 606. Planche de bordure en cèdre 19 x 140
- 607. Revêtement en cèdre langueté et bouveté
- 608. Entretoise en cèdre en arrière de la garniture de la porte ancré au poutre en plastique
- 609. Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max
- 610. Garniture en cèdre 19 x 140
- 611. Jambage de porte en cèdre 38 mm
- 612. Arrêt de porte en cèdre 19 x 51
- 613. Garniture en cèdre 19 x 64
- 614. Linteau 2-38 x 89
- 615. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229, entaillée à l'ouverture de la porte

- 616. Cales en cèdre
- 617. Charpente en EPS 38 x 89
- 618. Bloc en cèdre biseauté - surface intérieur du bloc à niveau avec garniture intérieure pour installation du verrou.
- 619. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- 620. Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140
- 621. Évent de métal expansé en acier inoxydable avec moustiquaire Ajouter panneau démontable en plexiglas translucide à l'ouverture arrière.
- 622. Panneaux de porte - Assemblage à rainure et languette en cèdre 19 x 140
- 623. Rail supérieur, montants et entretoises diagonales en cèdre 38 x 89
- 624. Rail inférieur en cèdre 38 x 184
- 625. Entretoises diagonales en cèdre 38 x 140
- 626. Assemblage à tenon et mortaise (type)

- 627. Poignée de porte en D
- 628. Charnières à ressort
- 629. Verrou
- 630. Panneau intérieur langueté et bouveté en pin
- 631. Moulure en pin
- 632. Bas de porte
- 633. Réservé
- 634. Vis en acier inoxydable avec rondelle de protection en acier inoxydable.
- 635. Entailler et biseauter l'arrêt de porte au bloc en cèdre.

**NOTE: TENEUR EN HUMIDITÉ MAXIMUM 10% POUR TOUT BOIS UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LA PORTE.**

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
Ensemble « B »  
Quantité: Un unité

drawing  
dessin

**DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par

T KHOU / K DORNER

date

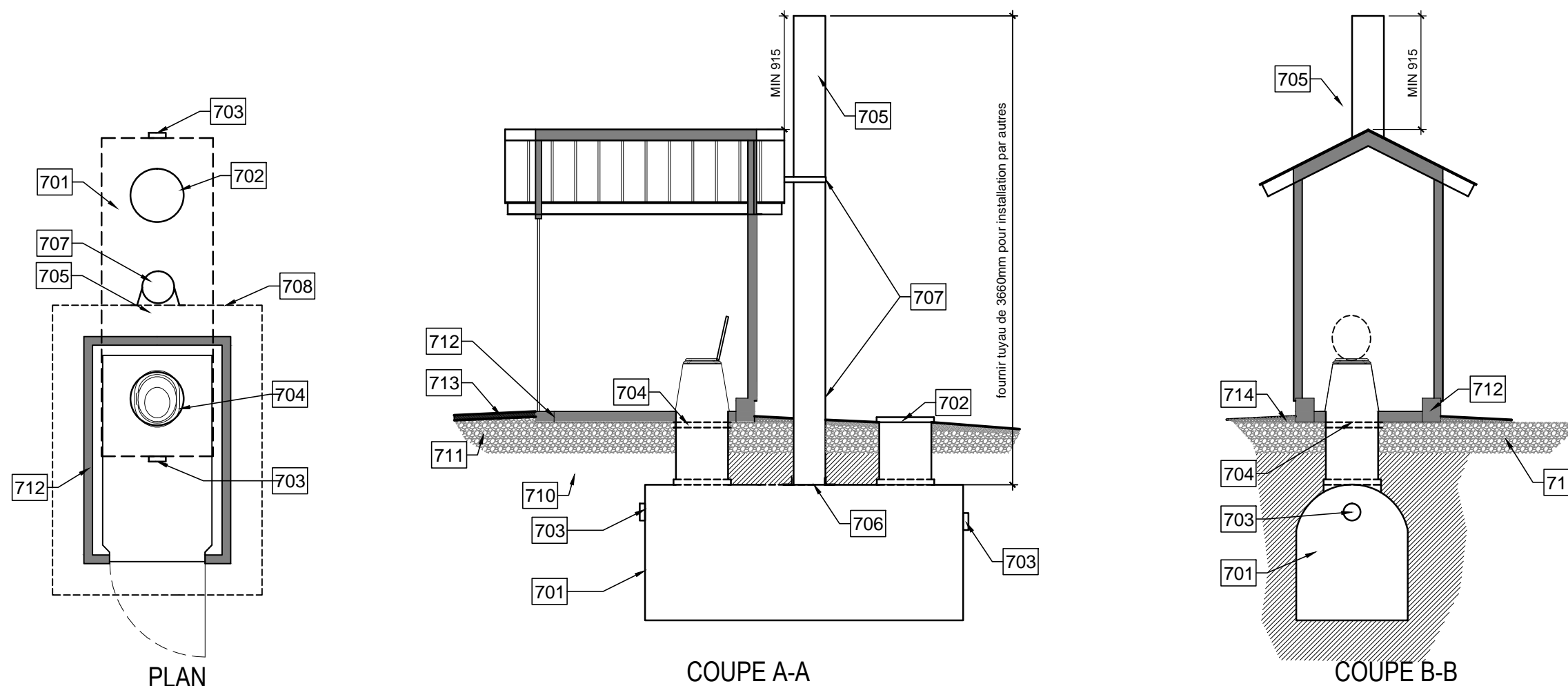
2015-03-12

scale

échelle 1:50

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille



**1**  
**B7** **DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION (POUR INFORMATION SEULEMENT)**

**NOTES - DESSIN B-7**

- 701. Réservoir de rétention
- 702. Colonne regard de nettoyage du réservoir avec couvercle
- 703. Boucher et sceller les sorties aux extrémités du réservoir
- 704. Toilette sans eau installée au-dessus de la colonne du réservoir
- 705. Tuyau de ventilation de 305 mm Ø en poly noir, s'étendant du dessus du réservoir jusqu'à 900 mm au-dessus du faite du toit. Fournir tuyau de ventilation pour installation par d'autres.
- 706. Découper une ouverture sur le dessus du réservoir pour recevoir le tuyau de ventilation. Fixer et sceller le tuyau de ventilation au réservoir.
- 707. Contreventements galvanisés de la cheminée de ventilation. Bandes murales Selkirk 10S-WB ou l'équivalent approuvé.
- 708. Bord du toit au-dessus
- 709. Réservé
- 710. Assise et matériau de remblai conformément aux exigences du fabricant du réservoir
- 711. Remblai de matériau granulaire compacté
- 712. Charpente de plancher en bois plastique recyclé
- 713. Bord du sentier affleurant le plancher à l'ouverture de la porte, avec pente de 2 % en s'éloignant du bâtiment
- 714. Nivelier le terrain avec une pente éloignant l'eau du bâtiment

## DEVIS

1. **Normes et conformité des travaux:** Respecter ou dépasser les exigences des normes minimales de l'Office des normes générales du Canada (CGSB), de l'Association canadienne de normalisation (CSA), du Code national du bâtiment du Canada, édition 2010, ainsi que tous les codes fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents. En cas de divergence entre ces exigences, les exigences les plus strictes prévaudront.

2. **Portabilité :** Les toilettes doivent être portables. Les unités doivent être livrées aux lieux désignés par la CCN intactes et prêtes à être transportées à leur destination finale.

3. **Usage extérieur :** Tous les produits, matériaux et équipements utilisés pour les travaux du présent contrat doivent respecter les exigences établies et être de la qualité requise pour usage extérieur.

4. **Qualité des nouveaux produits :** Les produits, matériaux, équipements et articles utilisés dans l'exécution des travaux de ce contrat doivent être neufs et de la meilleure qualité requise pour l'usage prévu.

5. **Directives du fabricant :** Sauf indication contraire dans le contrat ou les documents de construction, installer et monter les produits de manière conforme aux directives du fabricant et des recommandations des FS. Immédiatement aviser l'Ingénieur de la CCN de toute divergence entre les directives du fabricant et l'usage prévu ou l'intention de conception.

6. **Compatibilité des matériaux :** Veiller à ce que tout produit proposé soit compatible avec les autres produits spécifiés pour un système. L'Entrepreneur doit porter toute incompatibilité apparente à l'attention de l'Ingénieur de la CCN et attendre ses directives à ce sujet.

7. **Sous-structure :** La sous-structure doit respecter les exigences structurales définies dans le Code national du bâtiment pour ce type d'usage public. Suivre les directives recommandées du fabricant pour la coupure et la fixation de ce matériel.

8. **Plancher :** Les panneaux de plancher seront soudés en continu pour assurer une surface étanche à l'intérieur de la toilette. Suivre les directives recommandées du fabricant et assurer la compatibilité des matériaux. Pré-forages surdimensionnés des trous pour les pièces de fixation afin de permettre l'expansion et la contraction du matériel.

9. **Charpenterie :**

.1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux.

Bois débité : bois de résineux au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins, selon les dispositions des normes suivantes :

- CSA O141.
- Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (NLGA).

.2 Structure du plancher: plastique structural composite recyclé - se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux.

.3 Matériel composite : Il est interdit d'utiliser des produits de contreplaqué, d'OSB ou de composites à base de bois dans la fabrication de ces unités.

.4 Fini des dispositifs de fixation : Acier inoxydable ou métal galvanisé selon la norme CAN/CSA-G164, à l'exception de la quincaillerie et des accessoires. Les dispositifs de fixation utilisés pour la quincaillerie et les accessoires seront du même

matériau que l'article de quincaillerie et/ou l'accessoire.

.5 Installation et montage :

.1 Installer les éléments d'équerre et d'aplomb, selon les cotes de hauteur, les niveaux et les alignements prescrits.

.2 Réaliser les éléments continus à partir des pièces les plus longues possibles.

.3 Installer les fourrures et les cales nécessaires pour écarter du mur et supporter les éléments de finition du plafond, les revêtements, les soffites, les accessoires de la toilette et d'autres ouvrages, au besoin.

.4 Installer autour des baies les faux-cadres, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les bâtis et les autres ouvrages prévus.

.5 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.

.6 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes des boulons ne fassent pas saillie. Ne pas fraiser les trous dans la structure du plancher en plastique.

10. **Toiture :**

.1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux.

.2 Membrane sous-jacente : (Membrane bitumineuse auto-adhésive) Faire chevaucher les joints au moins 100mm dans la direction de l'écoulement de l'eau.

.3 Fixation du platelage de toit : Vis de toiture en acier galvanisé avec joint en néoprène, de couleur assortie au platelage du toit. Longueur et espacement des vis selon les recommandations du fabricant - les vis ne doivent PAS produire de saillie au travers du dessous du platelage du toit.

.4 Solins :

.1 Fabriquer les solins métalliques selon les indications. Utiliser des pièces continues pour chaque longueur de solin. Faire chevaucher proprement et river le faitage aux extrémités du pignon.

.2 Les rives apparentes doivent être rabattues de 12 mm sur leur face inférieure. Les angles doivent être assemblées à onglet et obturés avec un produit d'étanchéité.

.3 Les éléments doivent être façonnés d'équerre, de niveau et avec précision, selon les dimensions prévues, de façon qu'ils soient exempts de déformations ou d'autres défauts susceptibles d'altérer leur performance ou leur efficacité.

11. **Menuiserie**

1 Normes et références

.1 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI) Architectural Woodwork Quality Standards Illustrated, version la plus récente.

.2 CAN/CSA O132.2-90 (C1996) General requirements for wood doors.

.2 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux .

.3 Fabrication:

.1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux de menuiserie conformément aux normes de qualité de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).

.2 Tracer et tailler les éléments de manière qu'ils s'ajustent correctement aux surfaces et aux murs adjacents, aux renforcements et aux cueillies, ainsi qu'aux tuyaux, aux colonnes, aux appareils sanitaires, de même qu'à tout autre objet saillant, pénétrant ou traversant.

3 Réaliser les joints de façon à dissimuler le retrait des éléments. Positionner les ouvrages de menuiserie de niveau, d'aplomb et d'équerre, et les fixer ou les ancrer fermement.

.4 Fixation des ouvrages

.1 Choisir des dispositifs de fixation convenant aux dimensions et à la nature des éléments à assembler. Utiliser des dispositifs brevetés, selon les recommandations du fabricant.

.2 S'assurer que le nombre et l'espacement des fixations tient compte de l'exigence spéciale que l'unité devra être soulevée et transportée (possiblement plusieurs fois au fil des ans).

.5 Boiseries :

.1 Se reporter aux détails pour l'identification des boiseries du revêtement, de la porte et des fenêtres.

.2 Abouter et contre-profiler les joints internes des plinthes de manière à obtenir des liaisons serrées. Là où les plinthes et le chambranle forment des angles droits, réaliser des joints à onglet.

.3 Caler fermement les plinthes et le chambranle contre le mur, de manière à éliminer tout espace entre ceux-ci et le mur.

.4 Installer autour des portes et des fenêtres des moulures d'un seul tenant, sans enture.

12. **Quincaillerie pour portes**

.1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux .

.2 Installation : Installer les articles de quincaillerie selon les exigences de la norme CAN/CSA B650 pour assurer le respect des normes et exigences en matière d'accessibilité sans obstacle. Vérifier l'emplacement précis et la hauteur d'installation de chaque artip

cle en compagnie de l'Ingénieur de la CCN avant d'effectuer l'installation. Assurer la concordance avec les fiches techniques des articles de quincaillerie et les gabarits du fabricant.

13. **Accessoires de toilettes:**

.1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux.

.2 Installation : Se reporter aux dessins pour l'emplacement précis d'installation des barres d'appui et autres accessoires. Vérifier l'emplacement précis et la hauteur d'installation de chaque article en compagnie de l'Ingénieur de la CCN avant d'effectuer l'installation. Prévoir le support structural requis à l'arrière du mur pour respecter les exigences du CNB.

14. **Enduits de finition**

.1 Portée des travaux

.1 Extérieur - Teinture de l'extérieur de toutes les surfaces apparentes en bois : murs, avant-toits, bordures de toit, fenêtres, porte(2 cotés) et garnitures extérieures.

.2 Intérieur - Teinture des surfaces apparentes en bois : murs, plafonds, fenêtre et cadres de porte et boiseries intérieures.

.2 Références

.1 Architectural Painting Specifications Manual, Master Painters Institute (MPI).

.2 Systems and Specifications Manual, SSPC Painting Manual, Volume Two, Society for Protective Coatings (SSPC).

.3 Test Method for Measuring Total Volatile Organic Compound Content of consumer Products, Method 24 (for

Surface coatings) of the Environmental Protection Agency (EPA).

.3 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux. Soumettre à l'Ingénieur de la CCN des échantillons de couleurs de peinture pour chacune des couleurs spécifiées, pour examen et approbation, au moins 3 jours avant d'entreprendre les activités de teinture.

.4 Exécution

.1 Préparation des surfaces : S'assurer que les surfaces sont propres et exemptes de poussières. Protéger les surfaces adjacentes contre les éclaboussures de peinture, les marques, les taches et les autres dommages résultant des activités de peinture.

.2 Exigences d'ordre environnemental - S'assurer que les exigences en matière de température, d'humidité et des taux de contenu en humidité sont satisfaites conformément aux recommandations du fabricant de la peinture. Assurer une ventilation adéquate de l'espace pour les 48 heures suivant les activités de peinture. Assurer un éclairage adéquat au cours des activités de peinture.

.3 Pré-teindre les planches, panneaux et garnitures en bois avant installation et fabrication. Appliquer minimum 2 couches de teinture aux surfaces extérieures exposées, selon les exigences du fabricant. Apprêter le revêtement et garnitures extérieurs avec une couche de teinture avant l'installation. Retoucher les planches coupées avant l'installation.

.4 Avant d'entreprendre les activités de teinture, enlever la quincaillerie et les accessoires de surface, les couvercles, l'équipement installé en surface et les fixations apparentes, selon les besoins.

.5 Appliquer les couches de peinture ou de teinture en une pellicule continue. Entre les couches, s'assurer d'une période adéquate de séchage et de durcissement conformément aux instructions du fabricant.

.6 Retoucher les entailles et les égratignures à la fin de construction.

15. **Vitrage**

.1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux .

.2 Conformité - Se conformer aux instructions écrites du fabricant, y compris les bulletins techniques sur les produits, les catalogues d'installations des produits, les cartons d'installations des produits, et les fiches techniques.

.3 Exécution

.1 Pré-teindre les cadres de fenêtre, les garnitures et les parcloles avant l'installation du vitrage.

.2 Allouer un espace de dilatation d'au moins 6 mm entre le périmètre du vitrage et le cadre en bois.

.3 Découper le joint de vitrage à la longueur voulue et l'installer contre les parcloles permanentes, à affleurement avec le bord de la parclose.

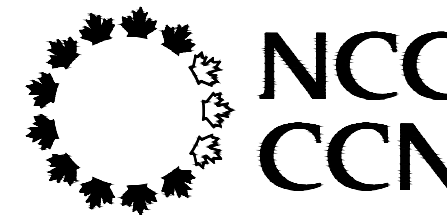
.4 Placer les calages d'appui aux points situés aux 1/3, le calage de bord étant situé à 150 mm au maximum des angles.

.5 Faire reposer le vitrage sur les calages d'appui et appuyer sur le joint de vitrage pour assurer un parfait contact sur le périmètre de la fenêtre ou de l'unité.

.6 Placer le joint de vitrage sur le périmètre libre du vitrage de la même manière décrite.

.7 Installer la parclose amovible sans déplacer le joint. Exercer une pression sur le ruban pour assurer un parfait contact continu.

.8 Nettoyer le vitrage conformément aux instructions du fabricant.



Canada

Capital Planning Branch / Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division  
Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

### NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

## TOILETTE MODÈLE STANDARD Ensemble « B » Quantité: Un unité

drawing  
dessin

## DEVIS

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par T KHOU / K DORNER

date  
2015-03-12

scale  
échelle

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

sheet no.  
no. de la feuille

TABLEAU DES FINIS					
	Emplacement / surface	Fournisseur ou fabricant *	Description, nom et numéro du produit *	Couleur	Fini
1	Revêtement extérieurs planches et lattes	SICO	SICO 232 Teinture extérieure opaque à faible teneur en COV	Couleur #1	Satiné
2	Garniture extérieure en bois et porte	SICO	SICO 232 Teinture extérieure opaque à faible teneur en COV	Couleur #2	Satiné
3	Garniture intérieure en bois (murs, plafond et boiseries) rainure et languette	SAMAN	SAM-830 Teinture pénétrante et transparente pour intérieur et extérieur, à faible teneur en COV	Transparent	Mat/ satiné

\*ou l'équivalent approuvé

# TABLEAU DES MATÉRIAUX

	Matériaux	Fournisseur /fabricant*	Description, nom et quantité du produit (ou l'équivalent approuvé) *	Couleur	Fini	
1	Base de transport		140mm x 140mm timbers. Hemlock or SPF (bois brut de sciage est acceptable.)	s.o.	s.o.	
2	Poutre périmétrique de plancher et solives du plancher	Axion International Inc. Dave Crane (908) 542-0888	Poutre en plastique structural composite recyclé ECOTRAX 7" x 9" Panneaux en plastique structural composite recyclé STRUXURE 38 mm x 89 mm	noir	n/a	
3	Quincaillerie de raccord pour la structure du plancher		Revêtue de zinc, galvanisée à chaud, ou acier inoxydable. Voir dessins pour les dimensions et descriptions détaillées.	s.o.	s.o.	
4	Boulon à œillet forgé		Boulon à œillet d'acier forgé 16mm diam. x 250mm long.	s.o.	s.o.	
5	Plancher	Plas-Tech Fabrications Kym Fenner 613-831-4640	Revêtement de sol en matière plastique HDPE texturé 13 mm, Densilite TX en une pièce entière	Gris	s.o.	
6	Quincaillerie de raccord pour plancher HDPE		Vis en acier inoxydable avec rondelles de finition en acier inoxydable	s. o.	s. o.	
7	Produit d'étanchéité -périmètre du plancher	Tremco	Spectrem 1 Ultra Low Modulus Silicone Joint Sealant	noir	s. o.	
8	Charpente de mur		EPS Catégorie No 2 et mieux, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins, selon les dispositions des normes suivantes : CSA O14, Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (NLGA).	s. o.	s. o.	
	Lanières diagonales		Acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur	s. o.	s. o.	
9	Charpente de toiture		Bois d'œuvre de cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins	transparent	Fini teinture	
10	Pontage de toit		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins, 19 x 140 à languette et rainure, profil de joint en V.	transparent	Fini teinture	
11	Clous, crampons et cavaliers:		Conformes à la norme CSA B111; galvanisé selon la norme CAN/CSA-G164	s. o.	s. o.	
12	Adhésif tout-usage		Conformes à la norme O112. Teneur maximale en COV permise: 140 g/l	s. o.	s. o.	
13	Vis à bois		Acier inoxydable, de type et de grosseur convenant à la destination.	s. o.	s. o.	
14	Boulons		avec écrous et rondelles, d'un diamètre de 12.5 mm, sauf indication contraire.	s. o.	s. o.	
15	Revêtement extérieur		Planche et latte en cèdre blanc de l'Est catégorie no 1. - fini extérieur <<brute de sciage>> Planches : 19 x 140 mm, lattes : 19 x 38 mm	À déterminer	Fini teinture	
16	Garniture extérieure		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, 19 mm d'épaisseur, S4S.	À déterminer	Fini teinture	
17	Solin à la base du mur	Ideal revêtement	Acier galvanisé cal. 26 pré-peint – plié et percé sur mesure	Fusain 8306	Métal préfini	
18	Crochet au solin à la base du mur	Ideal revêtement	"Crochet" #804, Acier galvanisé cal. 26	s. o.	s. o.	
19	Calfeutrage - Solin à la base du mur	Mulco	Scellant thermoplastique à base de caoutchouc Mulco Supra Expert	Agencer solins	s. o.	
20	Fini mural intérieur		Pin catégorie no 1, 19 x 140 à languette et rainure, profil de joint en V. Fixations : galvanisées ou acier inoxydable	transparent	Fini teinture	
21	Porte		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 10 % ou moins, 19 x 140 à languette et rainure, profil de joint en V.	À déterminer	Fini teinture	
22	Cadres de porte et de fenêtre		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins.	À déterminer	Fini teinture	
23	Garniture intérieure		Pin catégorie no 1, bordure arrondi sur un côté	transparent	Fini teinture	
24	Vitrage de plastique translucide	Evonik OU Altuglas International	Conforme à la norme CAN/CGSB-12.12, résistant aux rayons UV et aux chocs, translucide et incolore, fini mat, 6 mm d'épaisseur, avec transmission minimum de lumière de 90 %. Acrylite Satinice OU Plexiglas G	incolore	P95 Mat	
25	Joint de vitrage et Calages d'appui		Ruban de néoprène autoadhésif 0.3 mm x 12 mm (.125" x 1/2") en néoprène à cellules fermées	Noir	s. o.	
26	Couverture	Ideal revêtement	Acier galvanisé pré-peint – panneau Ameri-Cana, cal. 26	Fusain 8306	Métal préfini	
27	Fixations pour la couverture :	Ideal revêtement	Vis à toiture galvanisés fini peinture poudre cuite avec rondelle de néoprène. Longueur et espacement des vis selon les recommandations du fabricant – les vis ne doivent PAS produire de saillie au travers du dessous du platelage du toit.	Fusain 8306	Métal préfini	
28	Toit – Solin larmier	Ideal revêtement	Larmier Ideal revêtement no 414 avec bande de fermeture en mousse	À déterminer	Métal préfini	
29	Toit – Faitière et bande de fermeture	Ideal revêtement	Faitière de cabanon Ideal revêtement no 210 avec bande de fermeture en mousse	À déterminer	Métal préfini	
30	Membrane de toiture autoadhésive	Grace	Écran d'étanchéité pour la glace et l'eau	s. o.	s. o.	
31	Treillis en métal déployé		Treillis en métal déployé aplati 13 mm no 20 en acier inoxydable	s. o.	Acier inoxydable	
32	Moustiquaire	New Your Wire	Pet D-Fence - Moustiquaire résistant aux animaux domestiques	Fusain	s. o.	
33	Colonne montante de toilette	Alcaro plastics Inc 1-250-765-1097	Colonne montante de toilette de polyéthylène, 14" de hauteur avec manchon intérieur qui permet le raccordement avec la colonne montante standard de la fosse septique de 20" de diamètre	À déterminer	s. o.	
34	Siège de toilette avec couvercle	Bemis	Siège de toilette commercial en plastique résistant Bemis 950	Blanc	s. o.	
35	Crochet à vêtements	Stanley Hardware	Crochet à vêtement double V8007 Basic Double Robe Hook	Noir	Revêtement en poudre	
36	Barres d'appui de toilettes	Bobrick	Barres B-6806.99 en acier inoxydable de 32 mm de diamètre, fini martelé. 610 mm de longueur (quantité : 1 / unité) 915 mm de longueur (quantité : 2 / unité)	s. o.	Acier inoxydable satin / fini martelé	
37	Distributeur de papier hygiénique	ASI or Bobrick	Distributeur de papier hygiénique pour rouleaux géants, installé en surface: ASI-0040 ou Bobrick B-2892	s. o.	Acier inoxydable	
38	Quincaillerie de porte	a) Poignées en D (2)	Stanley	Poignée ornementale 10-3/8" - Modèle 76.0885	Noir	Revêtement en poudre
		b) Charnières (3)	Charnières MontRéal	4-1/2 x 4 Charnières gabarit pleine mortaise à ressort en acier inoxydable	Noir	Peinture antirouille
		c) Verrou	Van Dykes Restorers	Verrou en fer forgé No. 201654	Noir	Revêtement en poudre
		d) Bas de porte	KN Crowder	Bas de porte en aluminium et nylon W 24-S	Aluminium	Anodisé
39	Tuyau d'évent (FOURNIR SEULEMENT)		Tuyau HDPE 305 mm de diamètre (fournir 4880 mm de longueur)	Noir	s. o.	
40	Soutien de l'évent (FOURNIR SEULEMENT)	Selkirk	Support mural de cheminée 10S-WB – s'agencer avec le diamètre extérieur du tuyau d'évent	Noir	Peinture antirouille	

\*NOTE - L'INFORMATION CONCERNANT LE FOURNISSEUR OU LE FABRICANT N'EST FOURNIE QU'À TITRE INDICATIF. ON ENCOURAGE L'ENTREPRENEUR À RECHERCHER DES PRIX DE PRODUITS SEMBLABLES OU ÉQUIVALENTS AILLEURS.



Capital Planning Branch /Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division  
Division design et construction

Director - Claude Robert - directeur

### GENERAL NOTES

- A - Unless otherwise indicated, dimensions indicated are in millimetres. It is the contractor's responsibility to verify all dimensions. Do not scale drawings.
- B - All work to be in conformance with CAN/CSA-B651-12 Accessible Design for the Built Environment.
- C - Provide diagonal bracing and base for stability during transport
- D - No plywood, OSB or other manufactured wood products may be used.
- E - Refer to specifications for details regarding materials and finishes

Issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
01	POUR SOUMISSION	2015-11-25

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
**Paquet "B"**  
**Quantité: Un(1) unité**

drawing  
dessin

**TABLEAU**  
**DES**  
**MATÉRIAUX**

approved by  
approuvé par

designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par

date 2014-10-23 scale  
échelle NTS

NCC project no. sheet no.  
no. du projet de la CCN no. de la feuille

DC2000-07

B-9

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le contreventement diagonal et socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Il est interdit d'utiliser des panneaux de contreplaqué, des panneaux OSB ou d'autres produits de bois manufacturé.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised  
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2015-11-27

project  
projet

**TOILETTE**  
**MODÈLE STANDARD**  
Ensemble « B »  
Quantité: Un unité

drawing  
dessin

**PLANS STRUCTURELS**  
**PLANCHER ET SOCLE**  
**TEMPORAIRE**

approved by  
approuvé par

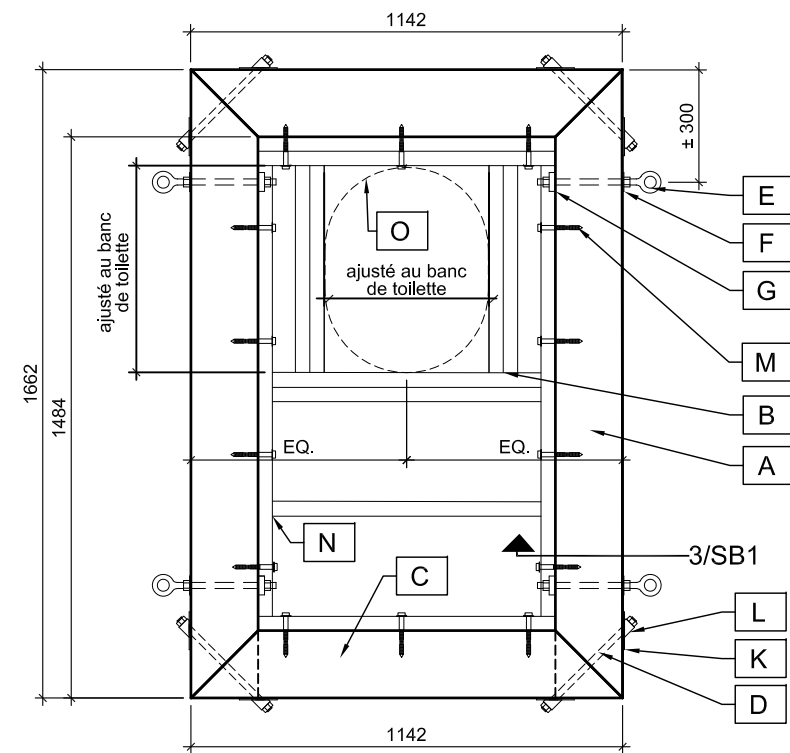
designed by  
conçu par

drawn by  
dessiné par T KHOU / K DORNER

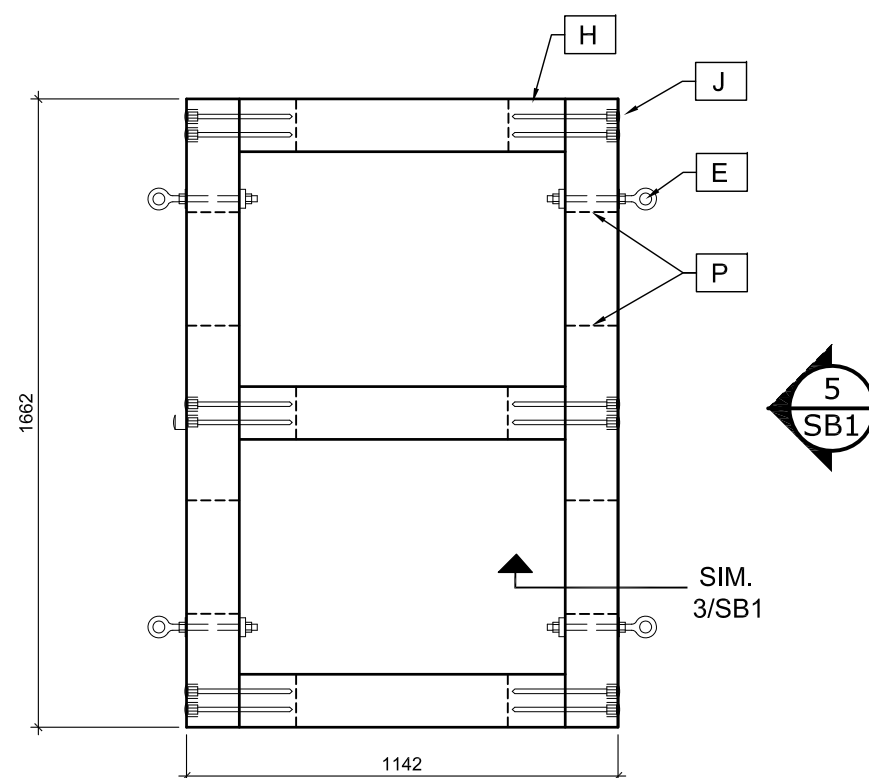
date  
2015-03-12

NCC project no.  
no. du projet de la CCN

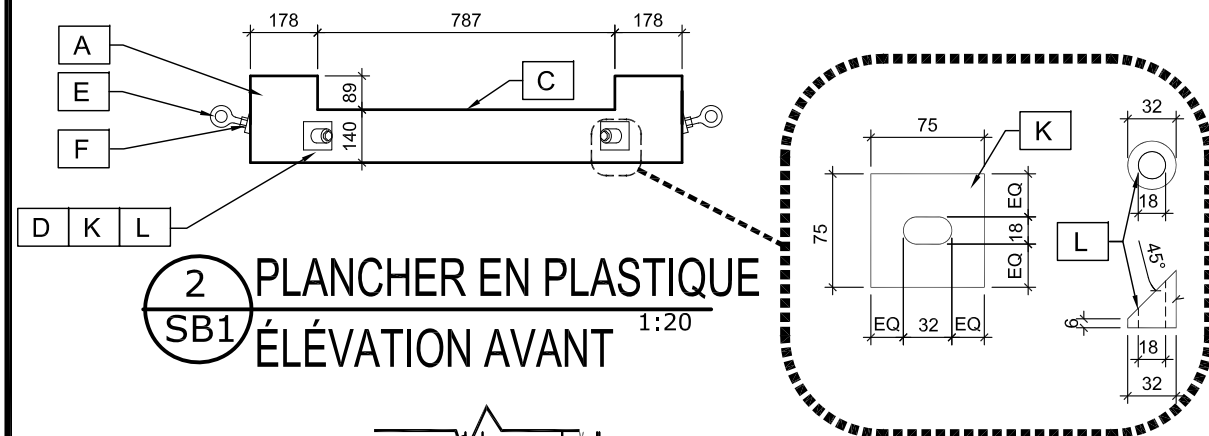
scale  
échelle tel qu'inscrit



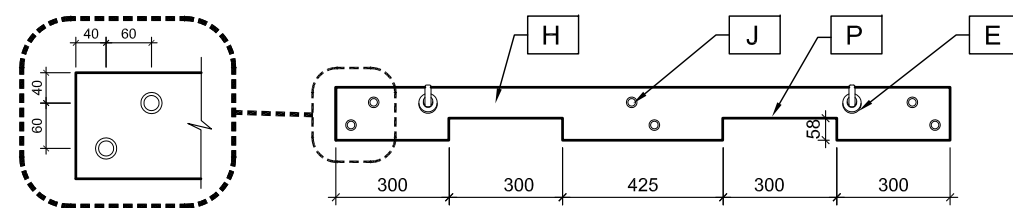
**1 PLAN DE CHARPENTE DU PLANCHER**  
SB1 1:20



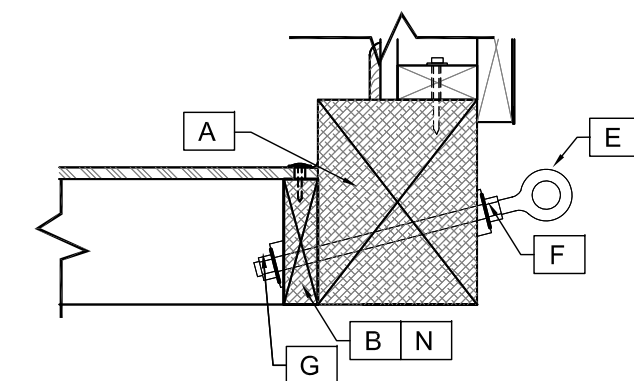
**4 PLAN DE CHARPENTE DE LA BASE DE TRANSPORT**  
SB1 1:20



**2 PLANCHER EN PLASTIQUE**  
SB1 ÉLEVATION AVANT 1:20



**5 BASE DE TRANSPORT EN BOIS**  
SB1 ÉLEVATION LATÉRALE 1:20



**3 DÉTAIL EN COUPE DE LA JONCTION MUR-PLANCHER**  
SB1 1:7.5

**NOTE: TOUTE QUINCAILLERIE DOIT ÊTRE EN ACIER INOXYDABLE OU ACIER GALVANISÉ**

**ATTACHER LA SOUS-STRUCTURE TEMPORAIRE À LA STRUCTURE DU PLANCHER AUX OUILLETS POUR CONNECTION PENDANT TRANSPORT.**

**NOTES - DESSIN SB-1**

- A. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229,
- B. Traverses de solives de plancher, structure armées en plastique armé recyclé 38 x 140 c/c. max. Le dessous des solives doit être au niveau du dessous des poutres. Doubler les traverses solives de plancher à l'ouverture de la toilette.
- C. Entailler la poutre de plancher à l'ouverture de la porte. Voir dessin 2/S1.
- D. Préforer et boulonner les angles biseautés des poutres en plastiques avec boulons ou tiges filetés de 16mm diam. galvanisés.
- E. Boulon à oeillet forgé 16mm diam. X x 250mm long.
- F. Rondelle et calle en biseau.
- G. Ecrou, rondelle vérou et calle en biseau
- H. Sous-structure temporaire en bois 140 x 140
- J. Tirefond de 12mm diam x 250mm, tete et rondelle contre-callés
- K. 75mm x 75mm x 6mm plaque en acier galvanisé ou inoxydable
- L. Rondelle à biseau de 45 degrés, galvanisée ou en acier inoxydable -voir détail 2/S1
- M. Tirefond de 10mm diam x 100mm, 300mm c/c max.
- N. Fixer les traverses de solives de plancher avec les écrous No.9 x 89mm en angle
- O. Ouverture pour banc de toilette
- P. Entailler la sous-structure temporaire pour accès par <<fork-lift>>